

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

## 2024-2030



Version de travail

Avril 2024

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	<b>4</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>4</b>
<b>EDITO</b> .....	<b>5</b>
<b>CONTEXTE GENERAL</b> .....	<b>6</b>
<b>QU'EST-CE QU'UN PLPDMA ?</b> .....	<b>8</b>
<b>1. LA DYNAMIQUE LOCALE EN MATIERE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS</b> .....	<b>8</b>
1.1.    PRESENTATION DU SYNDICAT MIXTE TOURAINE PROPRE.....	8
1.2.    2015-2017 : L'IMPACT DE LA LOI NOTRE, LES PERIMETRES DE GESTION DES DECHETS S'AGRANDISSENT .....	9
1.3.    2022 : ANNEE DE LA RELANCE DU CHANTIER DE LA PLANIFICATION A L'ECHELLE DEPARTEMENTAL.....	10
<b>2. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE DEPARTEMENTAL : L'INDRE-ET-LOIRE</b> .....	<b>11</b>
2.1.    DONNEES GENERALES.....	11
2.1.1. <i>Géographie</i> .....	12
2.1.2. <i>Climat</i> .....	12
2.1.3. <i>Population et ménages</i> .....	14
2.1.4. <i>Habitat et urbanisation</i> .....	15
2.1.5. <i>Economie</i> .....	15
2.1.6. <i>Emploi et catégories socioprofessionnelles</i> .....	16
2.1.7. <i>Consommation</i> .....	17
2.1.8. <i>Vie associative et citoyenne</i> .....	18
2.1.9. <i>Education et public scolaire</i> .....	19
2.2.    LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS (SPPGD) EN INDRE-ET-LOIRE .....	20
2.2.1. <i>Principaux équipements disponibles sur le territoire</i> : .....	20
2.2.2. <i>Le fonctionnement du service public de prévention et gestion des déchets (SPPGD)</i> .....	21
2.2.3. <i>Le financement du service public de prévention et gestion des déchets (SPPGD)</i> .....	23
2.2.4. <i>Les actions de prévention déjà mises en place en Indre-et-Loire</i> .....	23
2.2.5. <i>Projections des gisements et objectifs régionaux</i> .....	26
2.3.    FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE VIS-A-VIS DE LA REDUCTION DES DECHETS.....	31
2.4.    UNE INTEGRATION NECESSAIRE AUX AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES .....	32
2.5.    SYNTHESE DU DIAGNOSTIC.....	34
<b>3. OBJECTIFS DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2024-2030</b>	<b>36</b>
3.1.    LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION DU PLPDMA DEPARTEMENTAL 2024-2030 .....	36
3.1.1. <i>Les origines du PLPDMA</i> .....	36
3.1.2. <i>Les différentes instances d'élaboration et de décisions</i> .....	37
3.1.3. <i>Le déroulement de la co-construction</i> .....	38
3.2.    OBJECTIFS QUANTITATIFS ET MOYENS ASSOCIES.....	45
3.2.1. <i>Objectifs quantitatifs</i> .....	45
3.2.2. <i>Moyens humains et financiers mobilisés</i> .....	48
3.3.    OBJECTIFS QUALITATIFS .....	48
<b>4. LE PLAN D' ACTIONS 2024-2030</b> .....	<b>49</b>
<b>5. LES ACTIONS DU PLPDMA 2024-2030</b> .....	<b>52</b>
5.1.    LES 9 FICHES ACTIONS.....	52

5.2.	LES AXES DE DEVELOPPEMENT DU PLPDMA.....	70
<b>6.</b>	<b>METHODOLOGIE DU SUIVI ET DE L'EVALUATION DU PLPDMA 2024-2030 .....</b>	<b>72</b>
6.1.	L'APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	72
6.1.1.	L'IMPLICATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE .....	72
6.1.2.	LES GISEMENTS D'EVITEMENT .....	72
6.1.3.	L'IMPACT CARBONE DES ACTIONS.....	72
6.2.	L'EVALUATION ANNUELLE DU PLPDMA ET LES ROLES DE LA CES .....	73
	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>74</b>
	<b>ANNEXES :.....</b>	<b>75</b>
	PROGRAMME D'ACTION 2024-2030 DETAILLE : .....	75
	LISTE DES INITIATIVES LOCALES EN FAVEUR DE LA REDUCTION DES DECHETS .....	76
	COMPOSITION DE LA CES : COMMISSION D'ELABORATION ET DE SUIVI DU PLPDMA .....	82
	GLOSSAIRE : ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES .....	84

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Schéma de la déclinaison des objectifs de réduction aux différents échelons administratifs ...	7
Figure 2 : Carte des EPCI compétents en matière de déchets dans le département d'Indre-et-Loire.....	9
Figure 3 : Carte de France, frontières départementales et régionales .....	11
Figure 4 : Répartition des secteurs d'emplois dans le département, en 2020 .....	16
Figure 5 : Répartition des commerces en Indre-et-Loire en 2021 .....	17
Figure 6 : Carte des équipements de gestion des déchets en Indre-et-Loire en 2023 .....	20
Figure 7 : Détail de la composition des déchets ménagers et assimilés (DMA) .....	22
Figure 8 : Production de déchets en France en 2020.....	22
Figure 9 : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités.....	26
Figure 10 : Evolution de la production de DMA par habitant en Indre-et-Loire entre 2010 et 2023 comparée aux objectifs régionaux de réduction issus du SRADDET 2019-2032 .....	27
Figure 11 : Caractérisation des ordures ménagères, moyenne départementale, 2022 .....	28
Figure 12 : Principales attentes des membres de la CES.....	39
Figure 13 : Sélection par vote des 5 axes prioritaires à travailler collectivement.....	39
Figure 14 : Atelier participatif multi-acteurs lors de la CES #1.....	40
Figure 15 : Atelier participatif lors de la CES #2 .....	41
Figure 16 : Modèle de fiche action utilisée.....	42
Figure 17 : Photo de groupe lors de la CES #3 .....	43
Figure 18 : Quantité annuelle de DMA produits par habitant en 2022 (en kg/hab) .....	46
Figure 19 : Objectifs 2030 de quantité annuelle de DMA produits par habitants (en kg/hab) .....	46
Figure 20 : Trajectoire de réduction du PLPDMA 2024-2030.....	47

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Données démographiques du département par intercommunalité .....	11
Tableau 2 : Répartition des émissions de Gaz à Effet de Serre du département d'Indre-et-Loire par intercommunalité et par secteur d'activité en 2018 (en téqCO2) .....	13
Tableau 3: Démographie des entreprises en 2020, Département d'Indre-et-Loire (37).....	15
Tableau 4 : Répartition des établissements scolaires du département à la rentrée 2022-2023 .....	19
Tableau 5 : Tonnages 2022 par catégorie de déchets des DMA en Indre-et-Loire .....	28
Tableau 6 : Trajectoire de réduction 2024-2030 par EPCI.....	47
Tableau 7 : Planification des moyens humains et du budget du PLPDMA 2024-2030 .....	48
Tableau 8 : Récapitulatif des principaux chiffres du programme d'action.....	71

## EDITO

La gestion de nos déchets interroge directement nos modes de production et de consommation, or ceux-ci sont éminemment liés à l'urgence climatique qui a déjà des répercussions très concrètes et très locales en Touraine. Celle-ci doit déclencher des prises de conscience collectives à tous les niveaux d'organisation de notre société. Proposer une alternative au schéma classique « *j'achète, je consomme, je jette* », c'est encourager de manière très concrète l'ensemble des acteurs d'Indre-et-Loire à questionner leurs habitudes et tracer de nouveaux chemins, créateurs de liens et vecteurs de justice sociale, vers des modes de consommation plus soutenables.

L'élaboration de ce document s'inscrit d'une dynamique nationale et régionale inédite en faveur de la prévention des déchets, qui a bénéficié d'importantes évolutions de la réglementation au cours de ces dernières années. Celles-ci représentent autant de défis à relever pour les collectivités locales, qui peuvent s'appuyer sur une volonté forte du syndicat mixte Touraine Propre et des élus du territoire pour inscrire l'Indre-et-Loire dans un nouveau rapport à nos déchets.

Le périmètre départemental de ce document est rare pour ce type de planification locale, il permet de soutenir cette ambition d'intensifier les actions en faveur de la réduction de nos déchets. J'ai souhaité que cette trajectoire départementale rassemble l'ensemble des acteurs locaux, collectivités, institutions, entreprises et acteurs de l'économie sociale et solidaire, associations et citoyens, pour partager le diagnostic de notre territoire et y apporter collectivement des réponses. Cette démarche de co-construction a débuté en 2023, elle se poursuit aujourd'hui.

Pour porter et mettre en œuvre à l'échelle du département d'Indre-et-Loire cette trajectoire ambitieuse au cours de ces 6 prochaines années, Touraine Propre souhaite se constituer en tant que structure « référence » ayant pour mission de favoriser la mutualisation des moyens humains et financiers, mettre en réseau les initiatives locales et visibiliser les nombreux acteurs locaux qui œuvrent déjà en faveur de la prévention des déchets. Nous souhaitons également porter et soutenir des actions innovantes en collaboration avec tous ces acteurs locaux, pour bâtir les premières fondations d'un écosystème départemental de la prévention, qui fait actuellement défaut à notre territoire.

Ce document constitue ainsi le premier pas d'une démarche qui se veut « vivante » et évolutive sur toute la durée de sa mise en œuvre pour répondre au plus près aux besoins de notre territoire, évalué sans complaisance tous les ans par l'ensemble des parties prenantes afin de pouvoir réadapter les objectifs de réduction et les moyens à mettre en œuvre en fonction des résultats obtenus chaque année.

Merci à tous les participant.e.s qui ont permis de faire émerger cette première version, aujourd'hui soumise à la concertation publique, qui permettra de pouvoir lancer les premières actions de ce Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2024-2030 dès cette année 2024.

**Martin COHEN, Président de Touraine Propre**



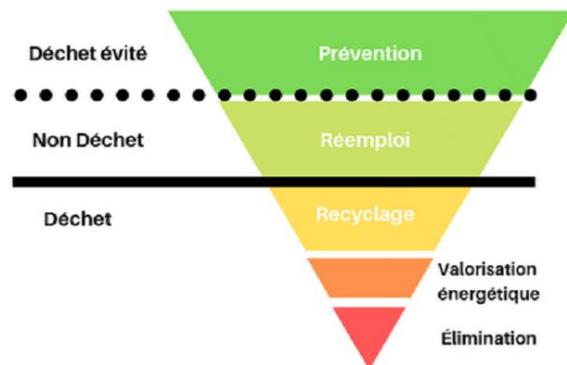
Toutes les abréviations utilisées dans ce document sont explicitées dans l'annexe [Glossaire](#).

## CONTEXTE GENERAL

Comme l'indique la Cours des Comptes dans son rapport public annuel de 2023 relatif à la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA), ceux-ci sont, pour l'essentiel, les déchets municipaux produits quotidiennement par les foyers (80 %) et les petits commerces et services (20 %). Ils sont principalement collectés en porte-à-porte.

Les DMA représentent 12 % du volume de l'ensemble des déchets produits en France (582 kg par habitant et par an dont la moitié non triée, soit 249 kilos d'ordures ménagères résiduelles – OMR), mais 61,5 % des dépenses publiques de collecte et de traitement (10,9 Md€).

Le cadre législatif et réglementaire français de gestion des DMA a été profondément révisé depuis 10 ans en vue d'instaurer une économie dite « circulaire », qui considère les déchets comme des **externalités évitables dès que possibles** et hiérarchise leurs modes de traitement dans l'ordre préférentiel suivant : prévention, réemploi, recyclage, valorisation énergétique, incinération sans valorisation énergétique et enfin, stockage en décharge.



Cette orientation est d'autant plus nécessaire que 75 % des ordures ménagères et assimilées pourraient être évitées grâce à des actions de prévention<sup>1</sup>. Tel est le cas en particulier pour les déchets organiques et ceux relevant d'une filière à responsabilité élargie des producteurs (REP), comme les emballages en plastique.

*« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ».*

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) précise que la prévention des déchets vise à :

- **Diminuer les quantités** de déchets produits par les ménages, les entreprises et les administrations publiques (prévention quantitative) ;
- Et à **diminuer la nocivité** des déchets lors de la conception des produits par les entreprises par l'utilisation de produits moins dangereux (prévention qualitative).

Si la **prévention des déchets** interroge notre rapport à la consommation et révèle l'apparition de gaspillages de ressources qui ont d'évidents impacts économiques, sociaux et environnementaux, elle ouvre aussi un champ large de possibles pour transformer nos habitudes de consommation. C'est également un champ d'innovations et de création de richesse sociale et économique.

<sup>1</sup> MODECOM 2017, Campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés (p5), ADEME, Mars 2021

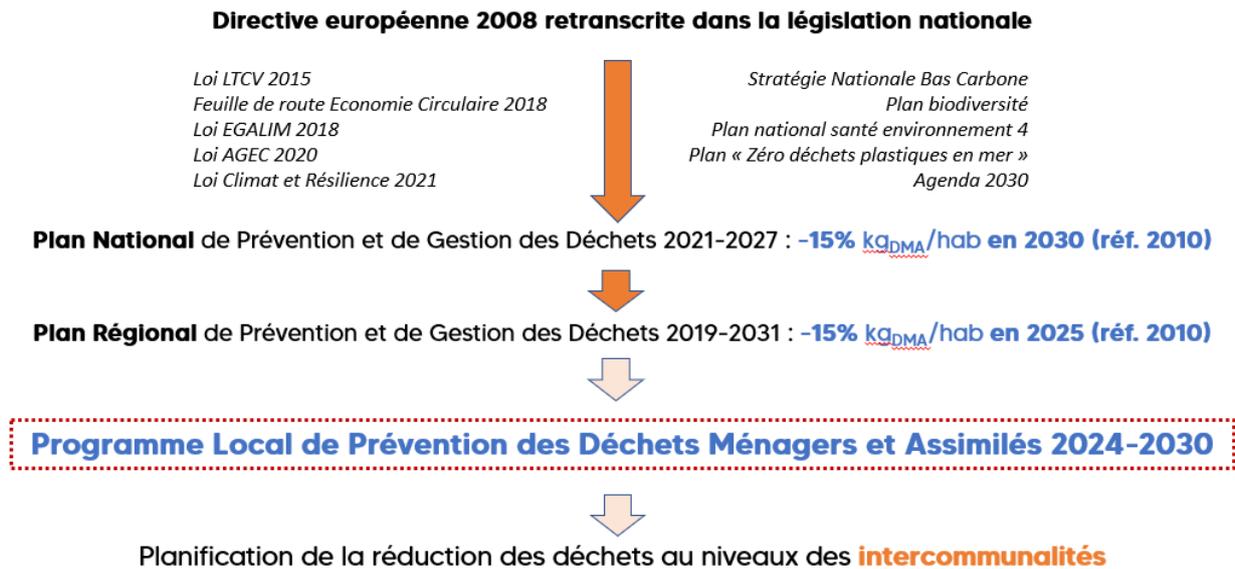


Figure 1 : Schéma de la déclinaison des objectifs de réduction aux différents échelons administratifs

La réduction des déchets est inscrite dans le **droit européen** depuis la Directive-cadre sur les déchets du 19 novembre 2008 qui pose les principes fondateurs suivants :

- Prioriser la prévention et la réduction des déchets ;
- Respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets ;
- Préserver l'environnement et la santé humaine ;
- Responsabiliser les producteurs de déchets ;
- Informer le public.

Ces principes ont été transposés au fur et à mesure en **droit français** et intégrés dans les grandes lois et textes qui touchent à l'environnement et à l'économie circulaire comme les Grenelles 1 (2009) et 2 (2010), la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (2015), la loi de lutte contre le gaspillage alimentaire (2016), la loi anti-gaspillage et économie circulaire (2020) ou encore les différentes loi de finance. La loi française a donc évolué et fixe aujourd'hui des **objectifs nationaux** tels que :

- **Réduire de 15% la quantité de DMA** produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 ;
- **Obligation pour les collectivités de proposer des solutions de tri à la source pour les biodéchets** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- **Réduire le 50% le gaspillage alimentaire** d'ici 2025 (par rapport à 2013) ;
- **La réduction de 50% des quantités de déchets non dangereux non inertes** admis en installation de stockage en 2025 (par rapport à 2010) ;
- **Progresser vers une tarification incitative**, avec un objectif national de 25 millions d'habitants couverts en 2025 ;
- **Augmenter de 10 % la part des emballages réemployés** mis en marché par rapport aux emballages à usage unique en 2027.

Ces objectifs nationaux sont ensuite **déclinés au niveau des régions** via le **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**, auquel est annexé pour chaque région, un Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). En Région Centre-Val de Loire, ce document fixe des objectifs encore plus ambitieux :

- **Réduire de 15% la quantité de DMA** produits par habitant en 2025 par rapport à 2010 ;
- **Réduire le 80% le gaspillage alimentaire** d'ici 2031 (par rapport à 2013) ;
- Mettre en œuvre un travail collectif pour engager une **réduction de la production des déchets verts** par rapport à 2015 ;
- **Atteindre une couverture par la tarification incitative de 38% en 2025** (soit l'équivalent de 1 020 069 habitants), et de tendre vers 68% de la population concernée en 2031 (soit l'équivalent de 1 866 600 habitants) ;
- Tendre vers une **réduction des quantités de déchets des activités économiques de 10%** entre 2010 et 2031 ;
- **Réduire les quantités de déchets du bâtiment et des travaux publics de 10%** entre 2010 et 2025 ;
- **Envoyer 100% des encombrants en centre de tri** ou sur-tri en 2025.

Les collectivités locales exerçant les compétences de « collecte » et « traitement des déchets » ont été incitées par les pouvoirs publics à développer des projets de territoire en faveur de la réduction des déchets. Ces projets ont été traduits dans des documents de planification appelés Programmes Locaux de Prévention des Déchets (PLPD) qui ont évolué en 2012 vers des **Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**. Ces documents ont pour vocation de **décliner de manière très locale les objectifs nationaux et régionaux** en termes de réduction des déchets.

## QU'EST-CE QU'UN PLPDMA ?

Depuis le 1er janvier 2012, **l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire**. Son contenu et ses modalités d'élaboration sont précisés dans le décret n°2015-662 du 14 juin 2015.

Il s'agit d'un **dispositif de planification local de la prévention des déchets**. Celui-ci doit être à minima compatible avec les dispositions nationales et régionales s'appliquant sur chacun des territoires.

Ce document doit rassembler différentes données :

- La **présentation du territoire** et de sa **démarche de co-construction** ;
- Le **diagnostic « déchet »** du département et ses **objectifs de réduction** ;
- La présentation de ses « **fiches action** » ;
- La **planification des actions** sur la période 2024-2030 ;
- Ses **modalités de suivi et d'évaluation**.

## 1. LA DYNAMIQUE LOCALE EN MATIERE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

### 1.1. Présentation du syndicat mixte Touraine Propre

Créé en 2002, Touraine Propre est d'abord un syndicat mixte d'études. A partir de 2005, il devient un syndicat mixte d'étude et de prévention des déchets. Touraine Propre a notamment la charge de **coordonner à l'échelle départementale les études en matière de valorisation des déchets et les politiques de réduction à la source**.

Au total, ce sont 247 communes qui sont incluses dans le périmètre de Touraine Propre, soit 594 612 habitants en 2023. Le syndicat se positionne en tant que **relai départemental des objectifs régionaux**, ainsi que de **coordinateur d'un réseau départemental de la prévention des déchets en Indre-et-Loire**.

Il a notamment pour missions :

- D'engager une politique de prévention de production des déchets et de promouvoir la réduction à la source ;
- De favoriser la concertation et les échanges d'expérience afin d'initier un vaste débat sur le traitement des déchets en Indre-et-Loire ;
- De porter des études en vue du traitement et de la valorisation des déchets sur son territoire ;
- De faire progresser la réflexion sur les techniques, les modes de traitement, les modalités de financement des projets et l'impact environnemental des installations ;
- D'élaborer et de mettre en œuvre une communication départementale liée à ces missions.

Le syndicat mixte Touraine Propre rassemble ainsi la majorité des EPCI du département :



- **CC Gâtine-Racan**
- **CC Loches Sud Touraine**
- **CC Touraine Vallée de l'Indre**
- **CC Touraine-Est Vallées**
- **SMICTOM d'Amboise** (composé des 3 CC du Castelrenaudais, du Val d'Amboise et de Bléré Val de Cher) ;
- **SMICTOM du Chinonais** (composé des 2 CC Chinon Vienne et Loire, Touraine Val de Vienne et d'une partie de la CC Touraine Vallée de l'Indre) ;
- **Tours Métropole Val de Loire**

Figure 2 : Carte des EPCI compétents en matière de déchets dans le département d'Indre-et-Loire

A noter que le SMICE (Syndicat de collecte et de traitement des Ordures Ménagères Val Touraine Anjou) est devenu la **CC Touraine Ouest Val de Loire** au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Celle-ci n'est pas adhérente à Touraine Propre, mais a souhaité rejoindre cette initiative collective d'élaboration d'un programme départemental de prévention des déchets ménagers et assimilés.

## 1.2. 2015-2017 : l'impact de la loi NOTRe, les périmètres de gestion des déchets s'agrandissent

Les différents EPCI du département ont engagé leur territoire sur des trajectoires de prévention et de réduction des déchets dès les années 2000, notamment avec un premier plan départemental

d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) en 1996. Porté par le conseil général il sera révisé et renommé en plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) en 2013.

En 2015, la loi NOTRe a encouragé les intercommunalités à s'organiser autour de bassins de vie. La gouvernance de la gestion des déchets a ainsi largement évolué en 2017 avec l'émergence de nouvelles intercommunalités, plus étendues, en charge de la gestion des déchets. Ces structures adhèrent au syndicat mixte d'études et de prévention Touraine Propre, soit directement, soit via leur regroupement en SMICTOM qui exercent leur compétence « collecte » et « traitement » des déchets.

Ces nouvelles structures ont dû anticiper et mettre en œuvre des évolutions importantes de la réglementation « déchets » au cours de ces dernières années, les plus emblématiques étant la mise en place de l'extension des consignes de tri pour les sacs jaunes au 1<sup>er</sup> janvier 2023, et la mise à disposition de solutions pour le tri à la source des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### 1.3.2022 : année de la relance du chantier de la planification à l'échelle départemental

Au regard des orientations européennes et françaises incitant à un respect plus strict de la **hiérarchisation des modes de traitement/valorisation des déchets** ménagers et assimilés, et à la suite de plusieurs ajournements de projet locaux d'unité de valorisation des déchets, Touraine Propre et ses collectivités adhérentes, avec la Région et la Préfecture, ont souhaité procéder en 2022 à un **diagnostic complet et partagé de la gestion des déchets résiduels sur son territoire**.

A la suite de cette assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) réalisée au cours de la fin d'année 2022, l'analyse des politiques de prévention a montré que ces dernières pouvaient être **accentuées par une coordination à un échelon départemental**. Les EPCI d'Indre-et-Loire ont alors unanimement décidé de se fédérer autour de l'élaboration d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) portant sur l'ensemble du territoire d'Indre-et-Loire. Celui-ci doit être mis en œuvre sur la période 2024-2030 et doit guider la planification des actions de prévention dans chacun de ces EPCI.

## 2. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE DEPARTEMENTAL : L'INDRE-ET-LOIRE

### 2.1. Données générales

Le département d'Indre-et-Loire (37) fait partie de la région Centre-Val de Loire qui regroupe également les départements d'Eure-et-Loir (28), de Loir-et-Cher (41), du Loiret (45), de l'Indre (36) et du Cher (18).

Le département a une superficie de 6 127 km<sup>2</sup> et comptait 611 183 habitants en 2021<sup>2</sup>. Avec plus de 350 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés produits en 2021, l'Indre-et-Loire était le **second plus gros producteur de la Région Centre-Val de Loire**, derrière le Loiret (440 000 t).

Il est limitrophe de la région **Pays de Loire** au Nord-Ouest par le Maine-et-Loire (49) et la Sarthe (72), et de la région **Nouvelle Aquitaine** au Sud-Ouest par la Vienne (86).

Tours Métropole Val de Loire, centre urbain et économique, représente **49% de la population** du département. Les autres intercommunalités présentent une typologie davantage rurale ou mixte.



Figure 3 : Carte de France, frontières départementales et régionales

Intercommunalités	Nombre de communes	Population (2023)	%	Typologie d'habitat	% Habitat collectif	% Résidence secondaire
CC Gâtine-Racan	19	21 834	4%	Rural dispersé	5%	6%
CC Loches Sud Touraine	67	51 165	8%	Rural dispersé	9%	11%
CC Touraine Ouest Val de Loire (ex-SMIPE Val Touraine Anjou)	28	25 800	5%	Rural dispersé	9%	7%
CC Touraine Vallée de l'Indre	8	35 492	6%	Mixte à dominante rurale	8%	4%
CC Touraine-Est Vallées	10	40 191	7%	Mixte à dominante urbaine	12%	2%
SMICTOM Amboise	45	65 972	11%	Rural avec ville centre	15%	6%
SMICTOM du Chinonais	73	74 119	11%	Rural avec ville centre	11%	8%
Tours Métropole Val de Loire	22	296 610	49%	Urbain	61%	3%
<b>Total :</b>	<b>272</b>	<b>611 183</b>		<b>Rural / Mixte</b>	<b>35%</b>	<b>5%</b>

Tableau 1 : Données démographiques du département par intercommunalité (Source : Rapport SAGE 2023)

<sup>2</sup> Chiffres fournis par les différentes intercommunalités du département.

### 2.1.1. Géographie

Le département d'Indre-et-Loire se situe à l'extrémité Sud du Bassin parisien. Il est traversé d'Est en Ouest par la Loire qui sépare le département en deux parties avec au Nord la Gâtine et au Sud la Champeigne. Le relief de l'Indre-et-Loire est marqué par la vallée de la Loire et de ses affluents, la Vienne et l'Indre. Le département est couvert par des plaines et des plateaux, avec des altitudes qui varient entre 30 et 165 mètres.

#### Apports pour le PLDPMA :

- Les nombreux cours d'eau qui traversent l'Indre-et-Loire sont particulièrement sensibles à la pollution engendrée par une mauvaise gestion de nos déchets. Les déchets sauvages sont ainsi susceptibles de rejoindre ces différents cours d'eau et nécessitent une prise en charge spécifique.

### 2.1.2. Climat

Le climat d'Indre-et-Loire est **tempéré de type océanique dégradé** avec une température moyenne d'environ 11 °C. Les étés sont, à ce jour, assez chauds (température maximale annuelle supérieure à 33 °C. À l'inverse, les températures très basses sont rares, dépassant rarement les -10 °C. La pluviométrie est assez faible (de 500 à 700 mm par an), ce qui peut engendrer des situations de sécheresse importantes comme en 1976, 2003, 2006 ou 2022. La neige est également rare (moins de 10 jours par an).

Selon les projections du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les changements climatiques devraient entraîner une augmentation des températures moyennes en France et donc dans le département d'Indre-et-Loire. Depuis 1959, les dix années les plus chaudes en région Centre-Val de Loire ont toutes eu lieu après 1990<sup>3</sup>. Le département d'Indre-et-Loire est affecté par les changements climatiques et le sera encore davantage dans les années à venir, avec des températures plus élevées, des précipitations différentes et des événements météorologiques plus extrêmes (canicules, tempêtes, inondations). Voici les perspectives climatiques envisagées pour notre région :

- **Poursuite du réchauffement** au cours du 21<sup>e</sup> siècle : sans politique climatique, + 4°C (+5°C en été) à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1976-2005 ;
- Peu d'évolution des précipitations annuelles au 21<sup>e</sup> siècle, mais des contrastes saisonniers et **renforcement du taux de précipitations extrêmes** entraînant des risques d'inondation exceptionnelle sur certains cours d'eau ;
- Poursuite de la **diminution du nombre de jours de gel** et de **l'augmentation du nombre de journées chaudes**, quel que soit le scénario ;
- **Assèchement des sols** de plus en plus marqué au cours du 21<sup>e</sup> siècle en toute saison et **baisse quasi générale des nappes d'eaux souterraines** ;
- Une extension des zones touchées par le retrait-gonflement des argiles, à cause des sécheresses, amenant des **dommages sur les habitations** ;

<sup>3</sup> Dossier Thématique Changement climatique. Les constats en Centre Val-de-Loire, DREAL Centre-Val de Loire, Janvier 2019

- Vers 2060, des indices de **risques de feu de forêt en été en Sologne** équivalents à ceux de la Provence ou de la Corse aujourd'hui.

Loin d'être un sujet accessoire, **la réduction des déchets prend son sens dans l'action face à l'urgence climatique**. En effet, les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) sont responsables de 21 % des émissions françaises de méthane, et de **83 % des émissions de gaz à effet de serre** du secteur du traitement des déchets en France<sup>4</sup>. La mise en décharge est donc responsable d'une part centrale de ces émissions, alors même que le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) insiste particulièrement sur l'urgence à réduire les émissions de méthane mondiales<sup>5</sup>.

**L'impact climatique des déchets ne se limite d'ailleurs pas à la seule étape de traitement**. Du début à leur fin de vie, les produits qui deviennent des déchets émettent une quantité massive et non négligeable de gaz à effet de serre. **Toutes ces étapes situées en amont du statut final de « déchet » sont responsables de 70% des émissions mondiales de gaz à effet de serre**<sup>6</sup>. Cela souligne l'intérêt et la nécessité de questionner nos modes de consommation, d'investir dans la prévention, de développer des logiques de réemploi et de réparation pour allonger la durée de vie de nos objets et de diminuer d'autant la pression climatique induite par leur fabrication.

Pour limiter le réchauffement largement sous 2°C voire proche de 1,5°C, **nous devons réduire de manière drastique, rapide et durable** nos émissions de gaz à effet de serre, notamment de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et de méthane (CH<sub>4</sub>) jusqu'à atteindre le zéro net<sup>7</sup>.

En 2018, le département d'Indre-et-Loire émettait **3,5 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>**<sup>8</sup>, soit 20% des émissions de gaz à effet de serre de la Région Centre-Val de Loire. Ses émissions étaient liées à 37% au transport routier, au résidentiel et à l'agriculture (18%), à l'industrie (16%), au tertiaire (8%) et enfin au **traitement des déchets (3%)**.

Secteurs d'activité	TMVL	CCGR	CCTEV	CCTVI	CCLST	CCTOVAL	SMICTOM CHINON	SMICTOM AMBOISE	INDRE-ET-LOIRE	%
<b>Transport Routier</b>	<b>471 849</b>	<b>66 550</b>	<b>84 427</b>	<b>142 132</b>	95 605	95 705	<b>164 846</b>	<b>190 919</b>	<b>1 312 032</b>	<b>37%</b>
<b>Résidentiel</b>	318 224	18 717	38 836	48 385	57 363	31 902	52 687	70 000	<b>636 114</b>	18%
<b>Tertiaire</b>	164 598	4 159	15 197	24 193	23 901	9 115	21 368	27 366	<b>289 897</b>	8%
<b>Industrie</b>	109 732	6 239	11 820	39 313	43 022	<b>264 328</b>	42 311	48 714	<b>565 479</b>	16%
<b>Agriculture</b>	21 946	56 151	15 197	45 361	<b>229 451</b>	50 131	125 042	88 215	<b>631 495</b>	18%
<b>Déchets</b>	10 973	56 151	1 689	3 024	28 681	2 279	2 807	4 282	<b>109 886</b>	3%
<b>Total :</b>	<b>1 097 323</b>	<b>207 968</b>	<b>168 853</b>	<b>302 409</b>	<b>478 023</b>	<b>455 738</b>	<b>409 062</b>	<b>429 495</b>	<b>3 548 871</b>	

Tableau 2 : Répartition des émissions de Gaz à Effet de Serre du département d'Indre-et-Loire par intercommunalité et par secteur d'activité en 2018 (en téqCO<sub>2</sub>)

Source : Atlas Transversal Climat-Air-Energie, LIG'AIR, 2021

<sup>4</sup> Rapport annuel 2021 du Haut Conseil pour le Climat – Juin 2021

<sup>5</sup> « Ce qu'il faut retenir du 6e rapport d'évaluation du GIEC », 20 mars 2023, Ministère de la Transition Ecologique

<sup>6</sup> D'après le rapport de Circle Economy, « *the Circularity Gap report 2024* », 70 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre proviennent de l'extraction, la transformation et de la fabrication des biens de consommation.

<sup>7</sup> [Accords de Paris](#), Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, COP 21, 2015

<sup>8</sup> Données LIG'AIR Atlas Transversal Climat-Air-Energie : Surveillance de la qualité de l'air en région Centre-Val de Loire pour chaque intercommunalité du département d'Indre-et-Loire pour l'année 2018, avril 2021.

Les émissions liées au traitement des déchets dépendent principalement des émissions de méthane issues des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND), ainsi que des émissions de CO<sub>2</sub> issues de l'incinération des déchets. Enfin, la collecte des déchets participe aux émissions liées aux transports.

**Apports pour le PLDPMA :**

- Un chiffrage de l'impact en termes de gaz à effet de serre (en t<sub>eq</sub>CO<sub>2</sub>) du programme d'action de ce PLPDMA serait un indicateur pertinent au regard des enjeux départementaux et de l'urgence climatique.

### 2.1.3. Population et ménages

En ce qui concerne la répartition de la population, la ville de Tours est la plus peuplée du département, avec environ 138 000 habitants en 2020, suivie par celle de Joué-lès-Tours (38 000 habitants). En termes de densité de population, l'Indre-et-Loire est un département à dominance rurale, présentant une densité de population de 100 habitants par km<sup>2</sup> en 2021. La densité est évidemment plus élevée dans la région de Tours et le long de la vallée de la Loire, où se concentrent les principales villes et les activités économiques.

Le département d'Indre-et-Loire présente une population en croissance constante (2,9% sur les dix dernières années) et une répartition relativement équilibrée entre les sexes (51% de femmes et 49% d'hommes). Les ménages présentent une taille moyenne de 2,3 personnes.

En 2024, la majorité de la population d'Indre-et-Loire (46%) a entre 20 et 60 ans, 24% a moins de 20 ans et 30% a plus de 60 ans<sup>9</sup>.

**Apports pour le PLDPMA :**

- La stratégie de déploiement des actions de communication et de réduction devra s'adapter à l'hétérogénéité du territoire.

---

<sup>9</sup> Pyramides des âges – projections de population par région et département, INSEE, 2018

#### 2.1.4. Habitat et urbanisation

Sur le territoire du département, la surface totale de logements est de près de 26 000 km<sup>2</sup>. La ville de Tours concentre 22% de la population d'Indre-et-Loire et représente son principal centre économique et urbain. Cette urbanisation se concentre principalement autour des axes de transport (autoroutes et voies ferrées). Le parc immobilier est relativement ancien, avec une proportion importante de logements construits avant 1970 (42%). A l'échelle départementale, la **part des ménages propriétaires est de 59%**, et **63% des habitants vivent en maison** contre 37% en appartement.

#### Apports pour le PLDPMA :

- Les partenariats avec des bailleurs sociaux semblent pertinents dans la mise en œuvre de stratégies de sensibilisation en centre urbain ;
- Un potentiel pour développer une économie de la fonctionnalité (recycleries/donneries, location/prêt, ...) en centre urbain ;
- Une typologie d'habitat à prendre en compte dans la distribution et la mise en place des composteurs individuels ou partagés.

#### 2.1.5. Economie

Le département d'Indre-et-Loire possède une économie diversifiée, avec une forte présence de secteurs comme : le tourisme (châteaux, vignobles, villes historiques et les paysages naturels de la Loire), l'agriculture (production de vin et de fromage), l'industrie (agroalimentaire, pharmaceutique, mécanique et automobile), ainsi que les services (forte présence de professionnels de la santé, de l'éducation, de l'administration publique et des services aux entreprises).

Le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration représentent près de **30% des établissements professionnels** répertoriés en Indre-et-Loire.

Secteurs d'activités	Nombre d'établissements
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	12 001
Activités spécialisées, scientifiques, techniques et activités de services administratifs	7 331
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	6 860
Construction	4 782
Autres activités de services	3 896
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	3 238
Activités immobilières	2 248
Activités financières et d'assurance	1 918
Information et communication	1 336
<b>Total :</b>	<b>43 610</b>

Tableau 3: Démographie des entreprises en 2020, Département d'Indre-et-Loire (37), INSEE

Mal connus, les **déchets produits par les entreprises** sont également pris en charge par des entreprises privées, **hors du service public de collecte et traitement des déchets**. Ces déchets ont toutefois fait l'objet d'études récentes de l'observatoire régional des déchets permettant de quantifier leurs gisements ainsi que leurs compositions. Ces études ont notamment permis de produire des ordres de grandeur, qui confirment que ces gisements, à l'échelle nationale comme à l'échelle régionale, sont très importants. Ainsi, les entreprises d'Indre-et-Loire produisaient **environ 160 000 tonnes de déchets d'activité**

**économique (DAE)** en 2019<sup>10</sup>. A l'échelle régionale, ces DAE étaient principalement composés de déchets en mélange (54%), le reste ayant fait l'objet d'un tri à la source : 11% de déchets organiques, 10% de papiers et cartons, 6% de déchets verts, 5% de bois, 4% de métaux. C'est seulement 27% de ces DAE qui étaient valorisés en 2019, 73% étaient ainsi dirigés vers l'enfouissement et l'incinération.

La production départementale de **déchets de construction et de démolition (BTP)** est quant à elle difficile à mesurer précisément, elle se situe entre **120 000<sup>11</sup>** et **1 720 000 tonnes par an<sup>12</sup>**. Comme à l'échelle nationale, c'est le flux de déchet le plus important. Ces déchets sont produits par tous les acteurs du territoire : particuliers, entreprises de toutes tailles (de l'artisan à la grande entreprise de BTP), collectivités et établissements publics et autres maîtres d'ouvrages (promoteurs, lotisseurs...). A titre indicatif, le taux de valorisation global des déchets inertes et non dangereux (hors réemploi) était estimé à 60% du tonnage produit en 2019. Ce sont les déchets inertes qui sont les mieux valorisés.

#### Apports pour le PLPDMA :

- Cibler les acteurs du secteur « commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration » afin de permettre un essaimage plus important des actions engagées ;
- Opportunité de travailler sur l'éco-exemplarité du service public avec 6 860 établissements dans l'administration publique, l'enseignement, santé, action sociale ;
- Malgré une gestion qui n'est pas assurée par le service public, prendre en compte les DAE et les déchets du BTP dans les actions du PLPDMA permettrait, au regard des gisements qu'ils représentent, des réductions significatives des déchets produits en Indre-et-Loire.

### 2.1.6. Emploi et catégories socioprofessionnelles

Le département d'Indre-et-Loire compte environ **300 000 actifs**, soit un taux d'activité de 72,5%, légèrement supérieur à la moyenne nationale.

La population de 15 ans ou plus met en évidence une **part importante de retraités (30%)**. Les employés sont la catégorie socio-professionnelle la plus représentée dans le département (16%), suivis des professions intermédiaires (15%) et des ouvriers. 15% de cette population était sans activité professionnelle en 2020.

Les secteurs qui emploient le plus de personnes sont les **services privés et publics**, la construction, l'industrie et l'agriculture.

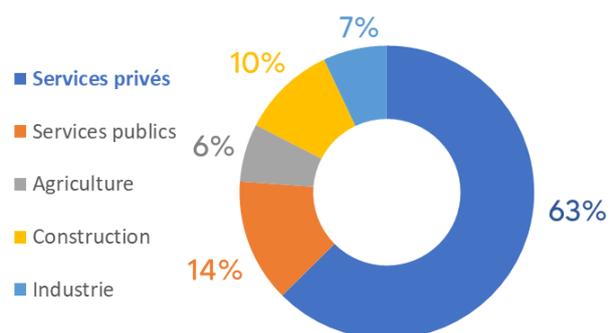


Figure 4 : Répartition des secteurs d'emplois (en %) dans le département, en 2020 - Source : INSEE

<sup>10</sup> Rapport d'observation des déchets d'activités économiques en région Centre-Val de Loire, Données 2019, Septembre 2023.

<sup>11</sup> Observation des déchets - économie circulaire en région Centre-Val de Loire, Stratégie régionale "installations de traitement des déchets", Données 2019, Mars 2023.

<sup>12</sup> Observation des déchets du bâtiment et des travaux publics en région Centre-Val de Loire, Données 2019, Janvier 2023.

Le taux de chômage dans le département est légèrement plus faible que la moyenne nationale (environ 6,4% en Indre-et-Loire contre 7,2% en France en 2022<sup>13</sup>), mais il peut varier selon les zones géographiques. De même, le **taux de pauvreté moyen départemental est de 12,4%**.

#### Apports pour le PLPDMA :

- Mobiliser les actifs (300 000) via des campagnes de sensibilisation et communication et des ateliers thématiques ;
- La proportion de retraités (30%) représente une opportunité pour développer notamment le bénévolat autour d'actions/événements liés à la prévention des déchets ;
- Possibilité d'engager des projets de réduction des déchets en se basant sur les notions de solidarité, de partage.

#### 2.1.7. Consommation

Le département dispose de **2 351 commerces**<sup>14</sup> répartis entre centres commerciaux, de grandes surfaces et de petits commerces de proximité, qui proposent une variété de produits et services à la population locale et aux touristes. Les principales villes du département, telles que Tours, Chinon et Loches, présentent des quartiers commerçants avec de nombreux magasins, restaurants et cafés. Les commerces alimentaires de proximité représentent d'ailleurs le type de commerce majoritaire en Indre-et-Loire (727), juste avant le domaine des loisirs et du soin (627 commerces).

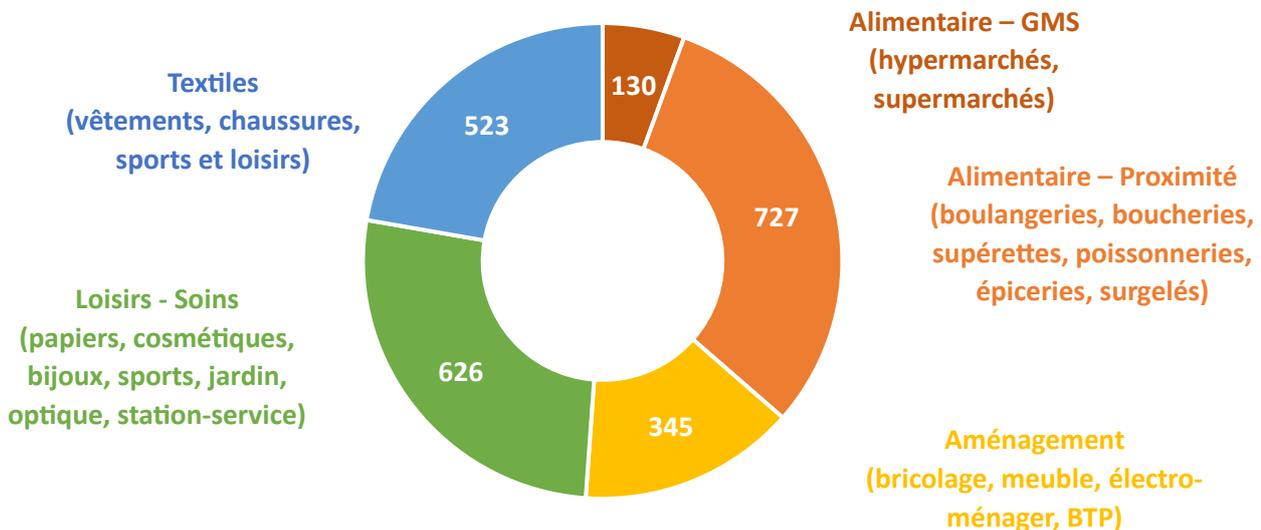


Figure 5 : Répartition des commerces en Indre-et-Loire en 2021 - Source : INSEE

Les établissements majoritaires présentent ainsi une dominance alimentaire qui peut générer une production significative de **biodéchets** sur notre territoire. Ces biodéchets sont associés au **gaspillage alimentaire**. Celui-ci, en France en 2023 (données à prendre avec précaution car basées sur les chiffres de 2021, impactés par le COVID), était principalement le fait des ménages (47%), puis de l'industrie

<sup>13</sup> INSEE - Tableau de bord de la conjoncture : Centre-Val de Loire paru le 31/03/2023

<sup>14</sup> INSEE - Dénombrement des équipements en 2021 (commerce, services, santé...)

alimentaire (20%), la production primaire (14%), la consommation hors domicile (12%) et enfin la distribution (7%)<sup>15</sup>.

#### Apports pour le PLPDMA :

- Les commerces de proximité semblent être des cibles pertinentes pour diffuser et partager les pratiques de consommation sobre, notamment l'achat en vrac ou les contenants réutilisables ;
- Les actions autour du réemploi des textiles semblent pertinentes au regard du nombre de commerces de vente recensés ;
- Cibler les habitudes de consommation pour éviter les achats en portions individualisées sources de plus grandes quantités d'emballages et de déchets.

#### 2.1.8. Vie associative et citoyenne

Le Répertoire National des Associations, permet d'estimer le nombre d'associations actives dans le département entre 13 000 et 14 000<sup>16</sup>. Le nombre de bénévoles est estimé entre 122 000 et 128 000, 16 105 personnes sont salariées dans une association. Sur les 1 445 associations employeuses, 761, soit 53 % (pour 49 % en moyenne nationale) ont moins de 3 salariés. À leurs côtés, 65 associations comptent plus de 50 salariés.

L'écosystème local de la réduction des déchets est en pleine évolution depuis une dizaine d'années. Les principaux acteurs associatifs du département d'Indre-et-Loire en faveur de la prévention des déchets sont listés en [Annexe](#).

Les acteurs qui portent des actions favorables à la réduction sont pour certains anciens (ex : Emmaüs, Envie dans le champ du réemploi, Zéro Déchet Touraine sur le mode de vie « zéro déchet »), certains émergents (ex : Vers de Tours sur la gestion de proximité des biodéchets ou Bout'à Bout' sur la consigne pour réemploi du verre). Ils sont issus de toutes les sphères d'activités mais les acteurs associatifs et relevant de l'économie sociale et solidaire sont les plus visibles. La sphère économique est également représentée mais porte des initiatives plus isolées ou plus ponctuelles.

Les thèmes traités sont variés et couvrent soit un champ large de la réduction des déchets (ex : le mode de vie zéro déchet) soit un aspect spécifique du sujet (ex : l'auto-réparation, l'économie du partage, les changes lavables)

Le travail de recensement des acteurs et des initiatives met en évidence :

- Une **mobilisation croissante** des acteurs du territoire sur des projets qui favorisent la réduction des déchets ;
- La **diversité des clés d'entrées** permettant d'accompagner les changements d'habitudes ;
- Un **certain cloisonnement des initiatives** qui rend d'autant plus pertinente la matérialisation d'un réseau des acteurs.

La visibilité de cette offre de services, de produits et d'information est un enjeu du nouveau PLPDMA.

<sup>15</sup> Données 2023 Eurostat, Webinaire ADEME « Le gaspillage en France en 2024 : où en est-on ? » du 29 février 2024.

<sup>16</sup> Secrétariat d'Etat chargé de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative : L'essentiel de la vie associative de l'Indre-et-Loire – Décembre 2022

**Apports pour le PLPDMA :**

- La diversité et le nombre d'associations locales œuvrant sur la thématique de la prévention des déchets permettent d'envisager des collaborations riches et des relais locaux pertinents de ces dernières.

**2.1.9. Education et public scolaire**

L'Indre-et-Loire dénombrait pour la rentrée 2022-2023, selon l'Académie d'Orléans-Tours<sup>17</sup>, **103 356 élèves** répartis dans **528 établissements** entre le public (86%) et le privé (14%), entre la maternelle et le lycée.

	Niveau	Elèves		Etablissements	
		Public	Privé	Public	Privé
<b>Premier degré</b>	Maternelles : pré-élémentaire	17 273	1 875	121	-
	Elémentaires (CP-CM2)	31 312	3 808	278	30
	Spécial	460	13	-	-
	<i>dont éducation prioritaire</i>	2 971	-	17	-
	<b>Total</b>	<b>49 045</b>	<b>5 696</b>	<b>399</b>	<b>30</b>
<b>Second degré</b>	Collèges : 1er cycle (6e-3e)	24 444	5 282	53	16
	Lycées : 2nd cycle pro	4 198	754	10	2
	Lycées : 2nd cycle général	11 331	2 606	10	8
	<b>Total</b>	<b>39 973</b>	<b>8 642</b>	<b>73</b>	<b>26</b>
<b>Total :</b>		<b>89 018</b>	<b>14 338</b>	<b>472</b>	<b>56</b>

Tableau 4 : Répartition des établissements scolaires du département à la rentrée 2022-2023

Il est à noter qu'en Région Centre-Val de Loire, le **phénomène d'illettrisme concerne 10% de la population adulte (de 18 à 65 ans)**. Plus de 50% des personnes en situation d'illettrisme vivent dans des communes de moins de 20 000 habitants qui très présentes en Indre-et-Loire.

De la même manière, **14% des habitants de 18 à 65 ans** en Région Centre-Val de Loire éprouvent des **difficultés à utiliser les outils numériques**. 20% des retraités sont en situation d'illectronisme, et près de la moitié des personnes en situation d'illectronisme résident dans une commune de moins de 2 000 habitants<sup>18</sup>.

**Apports pour le PLPDMA :**

- Engager des actions auprès des jeunes publics, directement au sein des établissements scolaires (animations sur la prévention ; visites des centres de valorisation organique, énergétique, tri ; actions de réduction du gaspillage dans les cantines, etc.), pour diffuser les pratiques dès le plus jeune âge ;
- Tenir compte de l'existence de ces situations dans les différents types de formats de communication et de sensibilisation déployés pour garantir la compréhension des messages par tout le monde.

<sup>17</sup> [Les grands chiffres académiques](#) – Rentrée 2022-2023

<sup>18</sup> Enquête sur l'illettrisme et l'illectronisme en région Centre-Val de Loire, Gip Alfa Centre-Val de Loire, Juin 2023

## 2.2. Le service public de prévention et gestion des déchets (SPPGD) en Indre-et-Loire

### 2.2.1. Principaux équipements disponibles sur le territoire :

En 2024, le département d'Indre-et-Loire est pourvu de :

- 48 déchetteries ;
- 10 plateformes de compostage ;
- 1 centre de tri ;
- 2 installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) ;
- 1 unité d'incinération des ordures ménagères (UIOM).

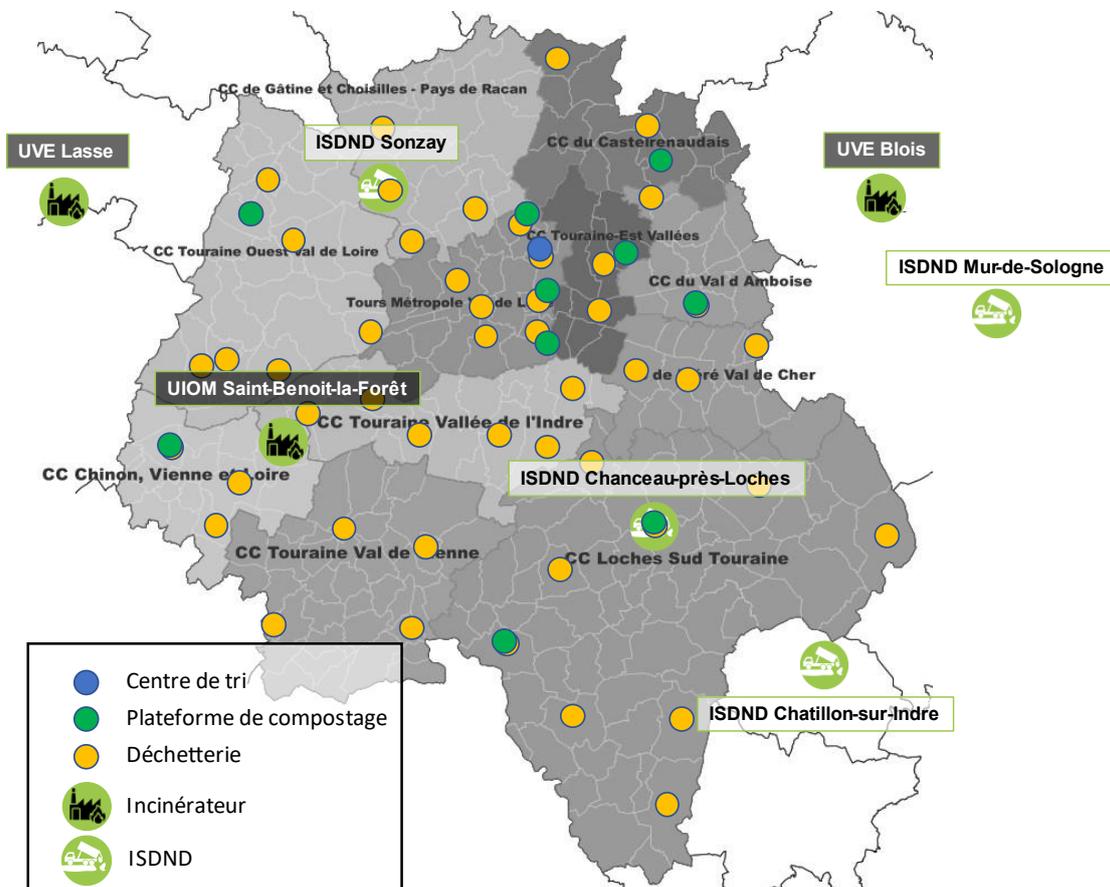


Figure 6 : Carte des équipements de gestion des déchets en Indre-et-Loire en 2023

L'enjeu est fort pour les solutions locales de traitement des déchets du territoire qui tendent toutes à disparaître avant la fin de cette décennie :

- Pour le **centre d'enfouissement de Chanceaux-près-Loches** (150 000 t/an), créée en 1990, la fermeture préfectorale est prévue pour le 31/12/2025 ;
- Pour le **centre d'enfouissement de Sonzay** (150 000 t/an), créée en 1985, la fermeture préfectorale prévue pour 2034 pourrait être anticipée par une saturation du site dès 2030 au vu des taux de remplissages annuels actuels.

- Pour l'**incinérateur de Saint-Benoit-la-Forêt** (23 000 t/an), créé en 1983, la fin de contrat avec l'exploitant est prévue pour le 31/05/2025. A ce jour, des travaux sont envisagés pour prolonger le fonctionnement de l'UIOM de 5 années supplémentaires.

En 2022, l'ensemble des ordures ménagères assimilées (122 000 t/an) et du tout-venant issu des déchetteries du département (37 000 t/an) était traité en centre d'enfouissement (ISDND) ou en incinération. Parmi ce tonnage de déchets à traiter, **32 000 tonnes (21%) étaient exportées** vers les incinérateurs (UVE) des départements limitrophes.

Face à cette **contraction importante des exutoires locaux**, les politiques publiques de réduction des déchets sont d'autant plus importantes et se doivent d'être ambitieuses. C'est dans ce sens que Touraine Propre porte et coordonne une stratégie de prévention et de traitement départementale. Pour prendre en charge les déchets restants qui n'auront pu être empêchés, réemployés ou valorisés, deux projets d'unité de valorisation énergétique (UVE) sont actuellement en cours d'étude sur le territoire. Ce PLPDMA et ces deux projets de traitement feront l'objet d'une concertation publique préalable en 2024.

### 2.2.2. Le fonctionnement du service public de prévention et gestion des déchets (SPPGD)

Les **communautés de communes et les SMICTOM** sont chargés d'assurer le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (SPPGD) sur leur territoire. Celui-ci est constitué d'une part de la **collecte des déchets**, et d'autre part du **tri** et du **traitement de ces déchets**.

Ses missions sont les suivantes :

- L'information et la communication sur la **prévention des déchets** ;
- La collecte des **déchets ménagers et assimilés** (ordures ménagères résiduelles, déchets recyclables et autres déchets occasionnels), ainsi que les **déchets des services techniques** des communes ;
- Le **tri et la valorisation** de ces déchets ;
- La **gestion des équipements** nécessaire à leur prise en charge : déchetteries, plateformes de compostage, centres de tri, quais de transfert, installations de traitement des ordures ménagères (centres d'enfouissement, incinérateurs, unités de valorisation énergétiques).

Les **déchetteries** permettent aux particuliers d'apporter leurs **déchets « dangereux » ou encombrants**. Pour les professionnels, l'accès aux déchetteries est possible mais limité (réglementations sur la taille des véhicules utilitaires autorisés et sur la fréquence d'accès aux déchetteries). Pour les volumes importants, il existe des centres de tri privés.

Le service public prend ainsi en charge les déchets ménagers et assimilés (DMA) :

- Les **déchets produits par les ménages** (ordures ménagères, emballages recyclables) qui ne sont pas des encombrants ou des déchets spéciaux (déchets dangereux, déchets verts, etc.) ;
- Les **déchets assimilés produits par les professionnels** : en dessous d'un certain seuil, les déchets non dangereux des professionnels sont assimilés aux déchets des ménages (au-dessus de ce seuil ou lorsqu'il s'agit de déchets dangereux, les professionnels doivent faire appel à un prestataire privé).

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) :

Ainsi les **déchets ménagers et assimilés** sont constitués de différentes catégories de déchets, dont sont exclus les déchets des collectivités :



Figure 7 : Détail de la composition des déchets ménagers et assimilés (DMA)

Selon la Cour des Comptes<sup>19</sup>, les DMA représentaient 12% de l'ensemble des déchets produits en France en 2021, mais mobilisaient 61,5% du total des dépenses correspondantes s'élevant à 15,9 Md€. Ces dépenses augmentent de manière continue (+4,3% par an au cours des 20 dernières années). Elles sont financées par la **fiscalité ou la tarification locale** (81,5%), par les **filiales à responsabilité élargie des producteurs (REP)** (10%) et, plus marginalement, par la **vente des produits du traitement** (matières recyclables et réemployables) et par des **subventions de l'État** (Ademe).

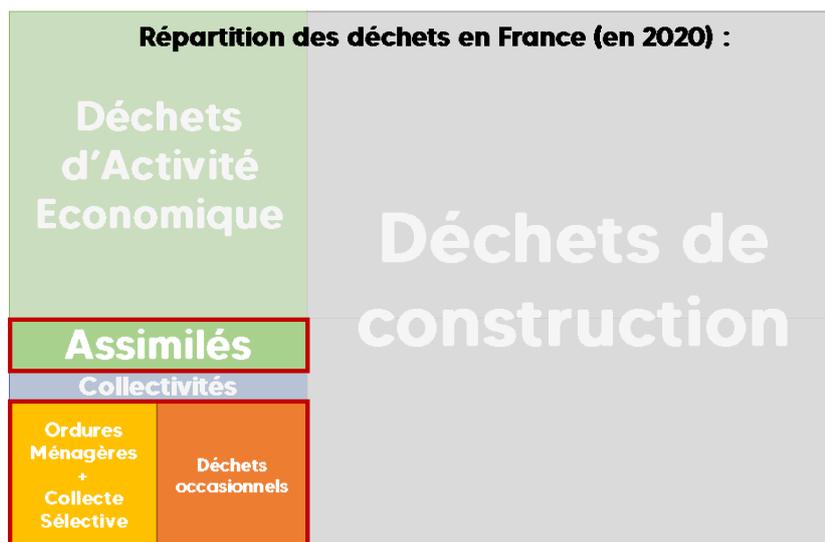


Figure 8 : Production de déchets en France en 2020 (en rouge la fraction des Déchets Ménagers et Assimilés)  
Source : Chiffres clés 2020, ADEME

<sup>19</sup> Rapport public thématique : Prévention, collecte et traitement des déchets ménagers, septembre 2022.

### 2.2.3. Le financement du service public de prévention et gestion des déchets (SPPGD)

Pour financer la collecte des déchets ménagers et assimilés, les collectivités peuvent choisir 3 modalités :

- Recourir exclusivement à leur **budget général** sans mettre en œuvre de financement spécifique ;
- Mettre en place la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**. C'est un prélèvement fiscal, visant à financer un service public indépendamment du service effectivement rendu aux usagers ;
- Mettre en place la **redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)**. C'est une redevance **pour service rendu** dont le montant est **calculé en fonction du coût réel** du service d'enlèvement des ordures et déchets assimilés.

A titre indicatif, la **TEOM est le mode de financement majoritaire en France** : elle représente 90% des montants collectés (environ 7 milliards d'euros chaque année). Elle est perçue par la majorité des EPCI et grandes communes, qui représentent 90% de la population française. Inversement, la REOM (environ 800 millions d'euros par an) est principalement perçue par de petites communes et certains EPCI ruraux.

La loi de transition énergétique de 2015 a fixé un objectif national de **25 millions d'habitants couverts par une tarification incitative en 2025**, c'est-à-dire calculée en fonction de la production réelle de déchets des usagers. La Région Centre-Val de Loire a quant à elle fixé un cap de **38% de sa population couverte par une tarification incitative en 2025 et 68% en 2031**. En 2022, cette couverture régionale était estimée à 10% (265 222 habitants)<sup>20</sup>.

En Indre-et-Loire, la majorité des collectivités fonctionnent avec une TEOM, mais 2 EPCI ont opté pour une **REOM incitative** : la CC Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher depuis 2005, et la CC du Castelrenaudais depuis 2008, ce qui représente environ 6% de la population du département.

### 2.2.4. Les actions de prévention déjà mises en place en Indre-et-Loire

Certains territoires du département s'appuient depuis plusieurs années sur des Plans Locaux de Prévention pour guider et planifier leurs actions en matière de réduction des déchets. C'est le cas de Tours Métropole Val de Loire, dont le dernier plan couvrait la période de 2012 jusqu'en 2017. La CC Loches Sud Touraine s'est également dotée d'un Plan local de prévention pour la période 2019-2022, tout comme la CC Touraine Est Vallée qui renouvelle son Plan local de prévention chaque année.

Les actions de préventions sont globalement déjà bien implantées dans le territoire et se déclinent en plusieurs thématiques dans chacune des collectivités du département :

<b>Exemplarité des collectivités :</b>	<p>Dématérialisation, politiques d'achats durables, formations et actions à destination du personnel, intégration de la problématique « déchets » lors des demandes de permis de construire → CCTEV, CCTVI, CCGR, CCLST, SMICTOM Amboise, TMVL</p> <p>Clauses environnementales et sociales dans les marchés publics → CCTEV, CCTVI, CCGR, SMICTOM Amboise, TMVL</p>
--	--

<sup>20</sup> ADEME Centre-Val de Loire, Juin 2022, Séminaire Prévention du 2 décembre 2022 organisé par Touraine Propre

<b>Sensibilisation :</b>	<p>Ambassadeur.ice.s de tri et de prévention : environ 22 ETP sur l'ensemble du département, soit environ 1 ETP pour 30 000 habitant.e.s, conformément aux préconisations de l'ADEME → tous les EPCI, Touraine Propre</p> <p>Ateliers compostage/anti-gaspillage/ « <i>do it yourself</i> » ; défi « famille Zéro Déchet » ; animation de stands en manifestation culturelle (festivals, etc) ; participation à des temps forts nationaux (fête de l'environnement, semaine européenne de la réduction des déchets, etc) ; journées portes ouvertes de site de gestion des déchets ; bornes Livr'Libre ; mise en place de composteurs partagés ; distribution de Stop Pub → tous les EPCI, Touraine Propre</p>
<b>Instruments économiques :</b>	<p>Appel à projets pour accompagner des initiatives locales en faveur de la réduction des déchets → CCTVI, CCGR, CCLST, CCTOVAL, TMVL, Touraine Propre</p> <p>Application de la Redevance Spéciale (RS) pour les déchets produits par les établissements administratifs et les gros producteurs. → CCTEV, CCTVI, CCGR, CCLST, CCTOVAL, TMVL</p> <p>Réalisation d'études sur l'évolution du mode de tarification vers la tarification incitative → CCTEV, CCTVI, CCGR, CCLST, SMICTOM Chinonais, TMVL</p> <p><i>A noter que les communautés de communes d'Autour de Chenonceaux – Bléré Val de Cher et du Castelrenaudais sont respectivement passées à la tarification incitative en 2005 et 2008. Il s'agit des seules en Indre-et-Loire.</i></p>
<b>Lutte contre le gaspillage alimentaire et réduction des déchets végétaux :</b>	<p>Animations « Gaspillage alimentaire » orientées vers le public scolaires (campagnes de pesées, mise en place de composteurs scolaires), distribution de composteurs individuels, mise en place de composteurs partagés → tous les EPCI, Touraine Propre</p> <p>Formation de référent.e.s/guides/maîtres composteurs → CCTEV, CCTVI, CCGR, TMVL</p> <p>Gestion différenciée des espaces verts des collectivités et animations autour du « Jardinage au naturel » → CCTVI, CCGR, CCLST, TMVL</p> <p>Mise à disposition de broyeurs collectifs pour les déchets verts pour les communes et les usagers → CCGR, TMVL</p> <p>Expérimentation de la collecte des biodéchets, mise en place de composteurs pour les végétaux dans les cimetières, promotion du « Gourmet-bag » auprès des commerces de bouches → CCTEV</p>
<b>Augmenter la durée de vie des produits</b>	<p>Favoriser l'implantation de ressourceries sur leur territoire → CCTVI, CCGR, CCLST, SMICTOM Amboise, SMICTOM Chinonais, TMVL</p> <p>Mise en place de Repair Café ou d'ateliers de réparation spécifiques → CCTEV, CCTVI, CCGR, SMICTOM Chinonais, TMVL</p> <p>Promotion du prêt et de la location pour promouvoir l'économie de la fonctionnalité → CCTVI, TMVL, Touraine Propre</p>
<b>Renforcer les actions</b>	<p>Mise en place d'une charte pour des manifestations responsables → CCTEV, CCLST</p>

<b>emblématiques en faveur de la consommation responsable</b>	Promotion des alternatives aux sacs jetables et de la vente en vrac dans le cadre des Programmes Alimentaires Territoriaux → CCTVI, CCGR, CCLST, TMVL  Collecte des textiles, linges, chaussures par des bornes dédiées → CCTEV, CCTVI
<b>Réduire les déchets des entreprises et du BTP</b>	Information des artisans/commerçants/entreprises sur les dispositifs et aides disponibles pour les aider à réduire leurs déchets → CCTEV, CCGR, TVML  Cérémonie des Trophées de Touraine Propre pour visibiliser les initiatives locales → Touraine Propre  Réutilisation des déchets du BTP issus des chantiers des collectivités → CCTEV, CCTVI, CCLST, TMVL

Les actions en faveur de la réduction et de la prévention des déchets sont globalement bien ancrées dans l'ensemble des EPCI du département. Les budgets prévention se concentrent principalement sur la **sensibilisation** (les animations en milieu scolaire et la participation à des manifestations culturelles locales) ainsi que sur la **gestion de proximité des biodéchets** (la distribution de composteurs individuels et la mise en place de composteurs partagés). Cependant, les résultats départementaux en termes de production des déchets plaident en faveur d'une stratégie plus ambitieuse permettant d'atteindre les objectifs régionaux fixés pour cette décennie.

#### Les programmes locaux de prévention : retours d'expériences

Nous disposons aujourd'hui d'un important nombre de programmes locaux de prévention déployés partout en France, l'analyse de ceux-ci permet d'élargir le spectre de la prévention des déchets et de favoriser l'émergence d'un « écosystème de la réduction » des déchets.

Comme indiqué par l'ADEME dès 2016, la **gestion à la source des biodéchets** fait partie des actions qui ont le plus d'impact en termes de réduction des déchets ménagers. Cette dynamique a accompagné les objectifs de la loi AGEC (2020) qui fixait un cap au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour le déploiement dans l'ensemble des collectivités françaises de solutions à disposition des habitant.e.s pour trier à la source leurs biodéchets, les isoler des ordures ménagères et ainsi pouvoir les valoriser.

La **gestion des biodéchets** arrive ainsi logiquement en tête des actions promues dans les plans locaux de prévention avec le compostage domestique et partagé, la promotion du paillage, des réflexions sur l'alimentation animale et le broyage des végétaux. Cette gestion spécifique des biodéchets va de pair avec la mise en place de dispositifs de formation et d'animation de réseaux de référents, guides et maîtres-composteurs qui assurent la formation et l'accompagnement des habitants en complément de la distribution de composteurs.

De manière générale, les programmes locaux de prévention insistent également sur :

- La sensibilisation des différents publics à la prévention des déchets par les actions de communication et, au plus près des habitants, par les ambassadeurs de prévention ;
- L'éco-exemplarité des collectivités ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Le recours aux couches lavables ;
- La réduction de l'utilisation des produits toxiques ;
- Une promotion de plus en plus variée autour du réemploi et de la réparation.

### 2.2.5. Projections des gisements et objectifs régionaux

La Région Centre-Val de Loire décline les objectifs nationaux dans un document de planification régionale, le **SRADDET**, auquel est annexé un document de planification dédié à la gestion des déchets, le PRPGD. Le plan national pour la prévention des déchets 2021-2027 (PNPD), qui s'appuie sur les objectifs fixés par loi AGEC en 2020, prévoit **une réduction de 15%** des déchets ménagers et assimilés produits par habitant **en 2030** par rapport à 2010. Les objectifs régionaux vont plus loin, fixés en 2019, ils visent cette **réduction de 15% dès 2025** par rapport à 2010.

Le ratio de production de DMA par habitant et par an du département d'Indre-et-Loire est très proche de celle de la Région Centre-Val de Loire avec une référence à **553 kg/hab en 2010** (contre 558 kg/hab pour la région Centre-Val de Loire). La trajectoire de réduction effective des DMA produits annuellement par habitant en Indre-et-Loire, comparée aux objectifs régionaux peut être représentée selon la figure suivante :

**Classement de 15 actions de prévention\* en fonction du gisement d'évitement (kg/hab. par an)**

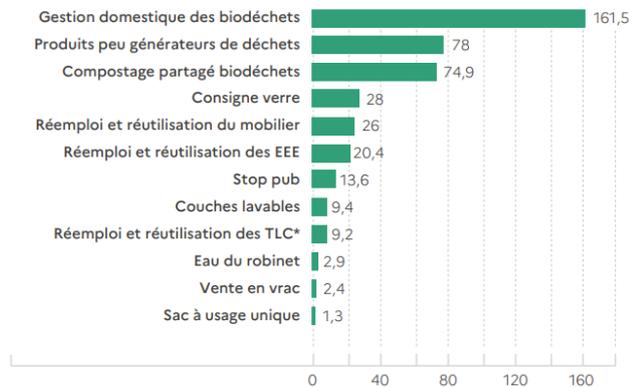


Figure 9 : Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités - Source : ADEME, 2016

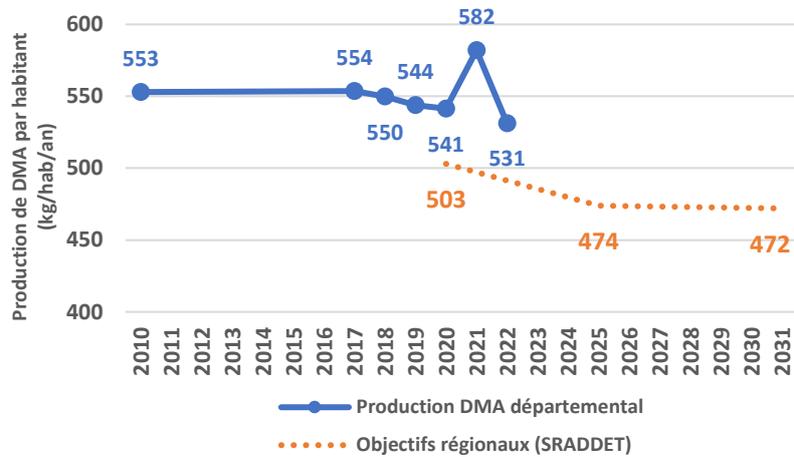


Figure 10 : Evolution de la production de DMA par habitant en Indre-et-Loire entre 2010 et 2023 comparée aux objectifs régionaux de réduction issus du SRADDET 2019-2032

Cette figure présente une **dynamique de réduction progressive** sur la dernière décennie en Indre-et-Loire, mais qui reste encore insuffisante pour atteindre les objectifs fixés par la Région Centre-Val de Loire. Le pic à 582 kg<sub>DMA</sub>/hab observé pour l’année 2021 correspond à la période particulière de la crise du COVID-19, cette augmentation s’est traduite par un recours plus important aux déchetteries et donc une augmentation des tonnages de déchets verts, encombrants et gravats.

**En suivant notre trajectoire actuelle, les objectifs régionaux fixés pour 2025 à 474 kg/hab/an ne seront atteints qu’à l’horizon 2032.**

En 2021, année impactée par le COVID, le gisement annuel de déchets ménagers assimilés était estimé à **350 000 tonnes** sur l’ensemble du département d’Indre-et-Loire. En 2022, celui-ci était estimé à **325 000 tonnes**, dont la répartition est présentée ci-dessous.

			Département d'Indre-et-Loire (Tonnages 2022)
<b>DECHETS MENAGERS ASSIMILES</b>	<b>ORDURES MÉNAGÈRES ASSIMILÉES (OMA) + COLLECTE SÉLECTIVE (CS)</b>	<b>Ordures Ménagères Résiduelles</b>	<b>122 000</b>
		Emballages et papiers	36 000
		<i>Dont Refus de tri</i>	10 000
		Verre	24 000
		<b>Collecte Sélective</b>	<b>60 000</b>
	<b>DECHETS OCCASIONNELS (DO)</b>	Déchets Verts	49 000
		Tout Venant	37 000
		Gravats	35 000
Autres (DEEE, Bois, Ferrailles, DDS, etc)		22 000	
		<b>Déchets Occasionnels*</b>	<b>143 000</b>
<b>Total DMA (en tonnes)</b>			<b>325 000</b>
<i>Ratio DMA (kg/hab)</i>			<b>531</b>

<b>DAE</b>	<b>Déchets d'Activités Economiques</b>	<b>160 000</b>
<b>BTP</b>	<b>Déchets de Bâtiments et Travaux Publics</b>	<b>1 720 000</b>
<b>TOTAL INDRE-ET-LOIRE :</b>		<b>2 205 000</b>

Tableau 5 : Tonnages 2022 par catégorie de déchets des DMA en Indre-et-Loire  
(\* collectés en déchetteries et en points d'apport volontaires)

### Les ordures ménagères résiduelles

Les **études de caractérisations** menées sur le territoire permettent d'identifier les différentes fractions de déchets qui constituent nos poubelles noires. Les dernières campagnes de caractérisation, menées en 2022 dans plusieurs collectivités permettent de produire une moyenne départementale qui met en évidence les résultats suivants :



Figure 11 : Caractérisation des ordures ménagères, moyenne départementale, 2022

La fraction majoritaire (26%) des ordures ménagères en 2022 était encore constituée de **biodéchets**, c'est-à-dire de restes alimentaires, épluchures, etc. Cela correspond à une production de **53 kg/hab/an**.

Les autres déchets les plus représentés sont les déchets **éligibles à la poubelle jaune** (plastiques, papiers et cartons) qui sont estimés à **environ 57 kg/hab/an**, ainsi que les textiles sanitaires (essuie-tout, serviettes hygiéniques, couches, etc) à hauteur de **37 kg/hab/an**.

Enfin, on retrouvait encore **12 kg/hab/an** de verre dans les ordures ménagères en 2022.

Il est important de rappeler que ces mesures ont été réalisées avant la mise en place de l'extension des consignes de tri de la poubelle jaune et du tri à la source des biodéchets qui vont nécessairement impacter les quantités retrouvées dans la poubelle noire.

### Les déchets d'activité économique et les déchets de bâtiments et travaux publics

Le périmètre de ce PLPDMA 2024-2030 se limite aux **déchets ménagers et assimilés (DMA)**, mais il est important de noter que les gisements de **déchets d'activités économiques (DAE)**<sup>21</sup> et des **activités de construction et démolition (BTP)**<sup>22</sup>, qui ne sont pas collectés dans le cadre du SPGD, constituent des tonnages bien supérieurs à celui des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Si les **déchets inertes issus du BTP** (qui constituent 93% de ce gisement) sont valorisés à hauteur de 83%, ce taux de valorisation tombe à 37% pour les **déchets non-inertes** à l'échelle régionale. De la même façon, les DAE ne sont valorisés qu'à hauteur de 33% à l'échelle régionale.

Il est à noter que les entreprises de terrassement, de construction routière et le Département d'Indre-et-Loire ont signé le 13 septembre 2023 un **Pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité d'Indre-et-Loire 2023-2028**. Celui-ci décline localement les engagements du pacte d'engagement national signé en 2021, et fixe notamment plusieurs objectifs en matière de gestion des matériaux de chantier. Un **comité de suivi** composé de représentants de chaque signataire établira, chaque année, un bilan visant à contrôler l'avancement des différentes démarches et à apporter d'éventuelles mesures d'ajustement<sup>23</sup>. Ces résultats seront intégrés dans le suivi des actions du PLPDMA en faveur de la réduction des déchets du BTP.

### Les objectifs régionaux

Au regard de ces différents éléments, les objectifs nationaux de réduction des déchets ont fait l'objet d'une déclinaison régionale ambitieuse inscrite dans le **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)**. Ce document fixe notamment les objectifs suivants pour la période 2019-2031 :

- **Réduire de 15% la production de DMA par habitant** en 2025 par rapport à 2010 ;
- **Réduire le 80% le gaspillage alimentaire** d'ici 2031 (par rapport à 2013) ;
- Atteindre une **couverture par la tarification incitative de 38%** en 2025 (soit l'équivalent de 1 020 069 habitants), et de tendre vers 68% de la population concernée en 2031 (soit l'équivalent de 1 866 600 habitants) ;
- Tendre vers une **réduction des quantités de déchets des activités économiques de 10%** entre 2010 et 2031 ;
- **Réduire les quantités de déchets du bâtiment et des travaux publics de 10%** entre 2010 et 2025
- Mettre en œuvre un travail collectif pour engager une **réduction de la production des déchets verts** par rapport à 2015 ;
- Envoyer **100% des encombrants en centre de tri** ou sur-tri en 2025.

### 2021 : une première appropriation départementale des enjeux

En Indre-et-Loire, les perspectives de saturation des exutoires locaux à court terme ont conduit les collectivités et l'Etat à entamer dès 2021 des discussions autour d'une stratégie départementale de gestion des déchets. Durant l'année 2022, Touraine Propre et ses adhérents ont fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée par le cabinet SAGE Engineering pour tracer les contours d'une

<sup>21</sup> *Observation des déchets d'activité économiques en Région Centre-Val de Loire*, Données 2019, Observatoire régional déchets et économie circulaire Centre-Val de Loire

<sup>22</sup> *Observation des déchets du bâtiment et des travaux publics en Région Centre-Val de Loire*, Données 2020, Observatoire régional déchets et économie circulaire Centre-Val de Loire

<sup>23</sup> Pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité d'Indre-et-Loire, 2023.

stratégie départementale de prévention et de traitement des déchets. Les objectifs de réduction des déchets retenus par cette AMO prévoyaient ainsi l'émergence de deux projets d'UVE dimensionnés sur la base d'une **diminution départementale de 16% des déchets ménagers et assimilés à traiter par enfouissement ou par incinération à l'horizon 2030 par rapport à 2021, et de 30% à l'horizon 2050<sup>24</sup>**.

**Cette trajectoire tenait compte de plusieurs hypothèses** formulées ci-dessous pour chacun des principaux gisements qui sont actuellement orientés vers l'enfouissement ou l'incinération :

- **Ordures Ménagères Résiduelles :**

**Entre 2021 et 2030 :** le gisement est réduit par une intensification de la Tarification Incitative avec une couverture de 32% population par la REOMi. L'ensemble des collectivités a mis en place l'extension des consignes de tri et le tri à source des biodéchets, a adapté ses fréquences de collecte et décline localement le PLPDMA départemental 2024-2030. La Métropole de Tours qui concentre l'activité économique du département intensifie son travail auprès des professionnels.

**Entre 2031 et 2050 :** des réductions supplémentaires sont obtenues par une intensification de la prévention et du geste de tri (collecte sélective et biodéchets), la Tarification Incitative est quant à elle déployée sur tout le département (61% de la population est en TEOMi et 39% en REOMi).

- **Les Refus de tri issus de la collecte sélective :**

**A partir de 2024 :** la construction d'un nouveau centre de tri (53 000 tonnes/an) dans la commune de Parçay-Meslay permet de meilleures performances de tri, le taux de refus théorique se situe autour de 20%. Son inauguration est prévue le 12 avril 2024. Seul le tonnage issu des collectivités d'Indre-et-Loire doit être traité sur le territoire.

- **Le Tout-Venant de déchetterie :**

**Entre 2021 et 2050 :** la mise en place et la montée en puissance progressive des nouvelles filières de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), notamment sur les Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB), a un impact important sur les apports des professionnels dans toutes les déchèteries publiques du territoire (exceptées celles de TMVL).

**Apport pour le PLPMDA :**

Cette étude confiée au cabinet SAGE Engineering, basée sur les données de l'année 2021 et réceptionnée début 2023, a posé les bases de l'élaboration de ce **PLPDMA 2024-2030** dont les actions reprennent et complètent ces premières intentions. Tout au long de l'élaboration de ce PLPDMA avec l'ensemble des parties prenantes, ces objectifs ont été **évalués et adaptés** pour tenir compte des dernières données disponibles.

<sup>24</sup> *Rapport d'étude : Présentation des gisements de déchets résiduels actuels et futurs et des scénarios de traitement, Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aide à la définition d'une stratégie de prévention et de gestion des déchets résiduels (ménagers ou non) sur le territoire du syndicat mixte Touraine Propre, SAGE Engineering, Avril 2023*

## 2.3. Forces et faiblesses du territoire vis-à-vis de la réduction des déchets

ATOUTS	FAIBLESSES
<p><b>GOVERNANCE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Dynamique départementale</b> : grâce à l'AMO de 2022, validation d'un PLPDMA à portée départementale, périmètre rare pour ce type de document</li> <li>- <b>Equipe projet mobilisée et formée</b> : bonne coopération des techniciens des EPCI adhérents et de Touraine Propre ; Recrutement d'1 ETP sur le PLPDMA à Touraine Propre ; Volonté politique forte de réduction des déchets de la part de la Présidence de Touraine Propre</li> <li>- <b>Légitimité de Touraine Propre</b> dans la réduction des déchets à la source depuis 2005 (situation centrale, réseau)</li> <li>- <b>Création d'un Comité Stratégique</b> rassemblant l'ensemble des présidents d'EPCI, d'abord pour les sujets "traitement" mais mobilisable pour les sujets "prévention".</li> <li>- <b>Ouverture de l'élaboration du PLPDMA</b> à l'ensemble des parties prenantes avec la commission d'élaboration du PLPDMA</li> <li>- <b>Coopération de Touraine Propre avec plusieurs associations</b> sur plusieurs actions (ZDT, SEPANT, ...)</li> </ul> <p><b>EPCI :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Exemplarité</b> : déjà des <b>démarches éco-exemplaires</b> vis-vis de la prévention et de la gestion des déchets bien engagées.</li> <li>- <b>Sensibilisation</b> : des moyens humains déployés sur le sujet tri/prévention de l'ordre de <b>1 ETP/30 000 hab</b> (conforme à la préconisation ADEME)</li> <li>- <b>Outils économiques</b> : Instauration de la <b>Redevance Spéciale</b> pour quasi tous les territoires.</li> <li>- <b>Gaspillage alimentaire</b> : des <b>actions en milieu scolaire dans tous les EPCI</b> et Touraine Propre.</li> <li>- <b>Consommation responsable</b> : Touraine Propre anime des <b>stands de sensibilisation</b> lors de manifestations/événements et accompagne certains organisateurs dans la réduction de leurs déchets. Bonne prise en compte de la prévention par l'ensemble des EPCI lors de l'organisation d'évènements.</li> <li>- <b>Biodéchets</b> : depuis fin 2022, Touraine Propre a engagé une <b>expérimentation d'installation de 60 sites de compostage partagé</b> sur l'ensemble de son territoire. Toutes les collectivités (hors CCTOVAL ex-SMIPE) participent à cette expérimentation et vont ou ont installé ces sites de compostage.</li> </ul>	<p><b>GOVERNANCE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Moyens limités</b> (ETP, budget) pour la prévention sur l'ensemble des EPCI adhérents, et <b>doutes légitimes sur les possibilités de portage du PLPDMA</b> par Touraine Propre au vu de son organisation actuelle et du montant des cotisations de ses adhérents.</li> <li>- <b>Faible leadership politique de Touraine Propre</b> sur le sujet de la prévention. Peu d'ambition au sein de Touraine Propre et de certains EPCI.</li> <li>- Difficultés à intégrer le PLPDMA dans une <b>vision politique globale</b> du territoire et à mettre en évidence des bénéfices croisés.</li> <li>- <b>Réputation limitée</b> de l'efficacité de l'action de Touraine Propre auprès des parties prenantes. Historique de défiance de certaines collectivités (élus, techniciens) et avec plusieurs associations.</li> <li>- <b>Manque de visibilité</b> de Touraine Propre auprès des <b>habitants, des bailleurs, et des entreprises du département</b></li> <li>- Le périmètre départemental implique une <b>variété importante des contextes socio-économiques</b> et urbanistiques.</li> </ul> <p><b>EPCI :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Exemplarité</b> : <b>pas de planification locale</b> sur la prévention au-delà de 2022 dans les EPCI. L'adoption d'un PLPDMA permettrait de prévoir un budget et des moyens humains.</li> <li>- <b>Outils économiques</b> : <b>Très faible part de la population en TEOMi ou REOMi</b> alors que le profil rural-mixte de certains EPCI s'y prêterait.</li> <li>- <b>Sensibilisation</b> : Difficulté d'<b>évaluation et de suivi des mesures de prévention</b> en terme de contenu et de part de la population sensibilisée.</li> <li>- <b>Gaspillage alimentaire</b> : Besoins identifiés en terme de <b>quantification et de planifications des interventions en milieu scolaire</b>. Absence de mesure systématique de l'impact de la sensibilisation. Des opérations nouvelles à <b>destination du grand public</b> à promouvoir.</li> <li>- <b>Déchets verts</b> : Marge d'amélioration pour certains territoires afin d'éviter la <b>production de déchets végétaux</b>.</li> <li>- <b>Augmentation de la durée de vie des produits</b> : des dispositifs à créer de sorte à <b>intensifier les services de prêts, dons, locations, réparations</b></li> <li>- <b>Consommation responsable</b> : un seul EPCI a mis en place une <b>charte pour les manifestations éco-responsables</b>. Pas de contact avec les grandes et moyennes surfaces pour adapter l'offre de vente.</li> <li>- <b>Déchets d'entreprise et du BTP</b> : <b>peu d'actions</b> en partenariat avec les commerçants, artisans, entreprises du territoire.</li> <li>- <b>Textiles sanitaires</b> : <b>Aucune action</b> actuelle ou projetée comme alternatives à l'utilisation de textiles sanitaires</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Prise de conscience progressive</b> de la population sur la gestion des déchets.</li> <li>- La prévention est un <b>sujet transpartisan</b> et bénéficie d'une continuité politique d'action à travers les remaniements locaux.</li> <li>- Possibilité de créer une <b>dynamique multi-acteurs</b> au niveau départemental grâce au PLPDMA.</li> <li>- Opportunités de mutualisation et d'<b>économies d'échelle</b>.</li> <li>- <b>Intégrer les objectifs de prévention</b> au dimensionnement des projets d'infrastructures de traitement</li> <li>- <b>Région CVL ambitieuse et dynamique</b> : SRADDET présente des objectifs forts, animation du réseau, création d'un observatoire régional des déchets.</li> <li>- <b>Nombreuses associations actives</b> dans le développement durable et la prévention des déchets sur le territoire</li> <li>- <b>Echéances et objectifs réglementaires</b> sur plusieurs gisements des DMA (SRADDET, tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023, tri hors foyer en 2024, nouvelles filières REP, etc)</li> <li>- Bénéfice de <b>nombreux retours d'expériences</b> d'autres territoires sur la mise en place d'un PLPDMA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Augmentation des coûts de traitement</b> liée à l'augmentation de la TGAP.</li> <li>- <b>Instabilité politique forte</b> dans le département entraînant des délais liés à la mise à jour de gouvernance et à la formation des nouvelles équipes.</li> <li>- <b>Priorité donnée aux thématiques "traitement"</b> plutôt que "prévention" par les élus de plusieurs EPCI.</li> <li>- Les <b>changements climatiques</b> vont avoir des impacts à court terme, des politiques d'adaptations et compensation sont à prévoir, elles auront un impact négatif sur l'arbitrage des budgets en faveur de la prévention.</li> <li>- Le <b>contexte d'inflation</b> rend difficile l'allocation de budget à la prévention et le recours à des outils fiscaux incitatifs (TEOMi, REOMi).</li> <li>- Les discussions en cours pour la <b>localisation de nouvelles installations de traitement</b> dans le département peuvent parasiter les débats autour de la prévention.</li> <li>- <b>Articulation des politiques de prévention parfois difficile</b> entre tous les échelons administratifs (Touraine Propre/SMICTOM/CC/Communes). Difficultés opérationnelles fortes de certains EPCI.</li> <li>- <b>Non-respect des objectifs réglementaires</b> nationaux et régionaux jusqu'à aujourd'hui.</li> </ul>

Ce diagnostic permet d'envisager plusieurs pistes de travail pour compenser les faiblesses et les menaces liées à l'élaboration et au portage de ce PLPDMA. La première est que, malgré une Région Centre-Val de Loire ambitieuse et dynamique, le **département d'Indre-et-Loire et les EPCI ne respectent toujours pas les objectifs nationaux et régionaux** de réduction des déchets. Cependant, ce retard permet de bénéficier de nombreux retours d'expériences d'autres collectivités, qui permettent une meilleure définition des axes de travail du PLPDMA ainsi qu'une meilleure prise en compte des spécificités des territoires. Qui plus est, les récentes échéances réglementaires en faveur du tri à la source des biodéchets ont permis des avancées rapides des EPCI sur une partie du sujet de la prévention.

La question du **financement des actions de prévention du PLPDMA 2024-2030** est également centrale, en effet l'augmentation des coûts de traitement, le contexte d'inflation qui touchent actuellement la population ainsi que l'impact des changements climatiques risquent de **fragiliser les budgets alloués à la prévention**, déjà actuellement limités. Or une dynamique départementale présente nécessairement des perspectives d'économies d'échelles et des opportunités de mutualisation qui répond en partie aux contractions potentielles des budgets dédiés aux actions de prévention. Cette dynamique départementale favorise ainsi **l'intégration de la prévention dans une vision politique plus globale**, et permet de visibiliser l'importance et l'impact économique de la prévention, et donc plaide en faveur d'une sécurisation de son financement.

La volonté politique de Touraine Propre et des EPCI adhérents d'ouvrir l'élaboration du PLPDMA à l'ensemble des parties prenantes a été rendue possible grâce à la **présence de nombreuses associations actives sur ce sujet dans le département**, soutenue par une prise de conscience progressive de la part de l'ensemble de la population. Le travail de coopération déjà entrepris par Touraine Propre et les EPCI avec tous ces acteurs locaux représente **un terrain favorable à la mise en œuvre, et à l'intensification, des actions de prévention** qui seront portées dans le cadre de ce PLPDMA.

La **constitution d'un réseau départemental de la prévention coordonné par Touraine Propre** permet de rendre compte des spécificités locales de l'ensemble du département, d'assurer le développement du leadership politique de Touraine Propre sur ces questions, et de faciliter les relations entre les acteurs locaux. La structuration de Touraine Propre pour faire face à ces nouveaux enjeux, ainsi que sa légitimité historique, depuis 2005, sur la réduction des déchets à la source, pose des bases solides pour le portage et le suivi du PLPDMA. Enfin, la **création d'une commission d'élaboration et de suivi du PLPDMA multi-acteurs** permettra également de **développer une certaine résilience et une continuité de l'action de prévention** face à l'instabilité politique qui touche les différents échelons locaux du département.

#### 2.4. Une intégration nécessaire aux autres politiques publiques

Au regard de la diversité des thématiques abordées dans le cadre de la prévention des déchets, un PLPDMA à portée départementale ne peut trouver sa place dans l'écosystème de politiques publiques locales qu'en prenant en compte les dynamiques déjà existantes sur notre territoire. Outre la prise en compte des documents de planification dédiés à la gestion des déchets précédemment évoqués (PNPGD, SRADDET, PRPGD), le PLPDMA devra également s'articuler avec différentes feuilles de route déjà portées par une multitude d'acteurs locaux :

### Les projets alimentaires territoriaux (PAT) :

Ce type de projet fédère les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire. Portés le plus souvent par les collectivités territoriales, ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles. Ils peuvent jouer un rôle capital pour accélérer la transition agricole et alimentaire dans les territoires, en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et permettre notamment de développer des relations entre territoires urbains et ruraux. Depuis 2019, la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire travaille sur le maillage agroalimentaire et logistique du département et a initié un réseau d'acteurs locaux. Son Projet Alimentaire Départemental (PAD) 2021-2024 accompagne notamment ces réflexions par des comités techniques thématiques (logistique, restauration collective, accessibilité sociale de l'alimentation).

### L'Agenda 21 :

C'est un programme d'action pour le développement durable adopté lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992. Il est composé de 27 principes, parmi lesquels on retrouve le développement durable, le lien entre droit au développement et protection de l'environnement, les besoins particuliers des pays en développement, la nécessaire participation des citoyens ou encore le rôle des femmes.

L'Agenda 21 accorde une place particulière aux territoires, avec l'objectif est de décliner les principes du développement durable au niveau des collectivités locales (régions, départements, communes, communautés de communes, communautés d'agglomération...) via des **agendas 21 locaux**. Les collectivités locales peuvent ainsi lancer de nouveaux plans d'urbanisme, réfléchir à leur gestion des déchets, leurs politiques touristiques ou des mobilités, en portant collectivement des actions concrètes adaptées aux priorités et aux moyens des localités.

### Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) :

C'est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une **planification stratégique intercommunale**, à long terme (environ 20 ans) à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine. Le SCoT est piloté par un syndicat mixte, un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), un pôle métropolitain, un parc naturel régional, ou un EPCI. Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat. Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique.

### Le pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité d'Indre-et-Loire :

L'engagement politique national initié par l'Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité (IDRRIM) en janvier 2021 réunissait l'ensemble des acteurs des infrastructures de mobilité autour d'un ensemble d'objectifs opérationnels en faveur du développement durable. Sa déclinaison départementale a été signée le 13 septembre 2023 pour une durée de 5 ans par le Département d'Indre-et-Loire, la Fédération des travaux publics d'Indre-et-Loire et Routes de France. Ce **pacte d'engagement départemental** prévoit plusieurs objectifs en faveur de la réduction des déchets, de la valorisation et du recyclage des matériaux de chantier. Ceux-ci s'inscrivent directement ou indirectement dans le PLPDMA et nécessiteront d'être suivis et intégrés à ses actions :

- Valoriser 100 % des matériaux excavés sur les chantiers, recyclés et revalorisés
- Intégrer des matériaux externes issus du BTP
- Systématiser le recyclage des routes en enrobés bitumineux

- Préserver la biodiversité et les milieux naturels
- Participer au développement de la recherche et à la diffusion de l'innovation

### Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) :

Le PCAET est un outil de planification stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la **problématique air-énergie-climat** sur leur territoire. Obligatoire pour certaines métropoles et intercommunalités, ce document définit sur leurs territoires :

- les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité en vue d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter ;
- le programme d'actions à réaliser afin d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, d'anticiper les impacts du changement climatique...

Suivant les compétences de la collectivité qui l'élabore et le contexte local, le programme d'action du PCAET peut aussi, selon les cas : concerner la prévention et la réduction des émissions de polluants atmosphériques, un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses ; comporter un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses.

## 2.5. Synthèse du diagnostic

Le périmètre du PLPDMA 2024-2030 porte sur les **déchets ménagers et assimilés**. Les gisements qui les composent présentent des disparités importantes en termes de quantité et de traitement :

- Les **ordures ménagères résiduelles** constituent la catégorie de déchets la plus importante des DMA avec **122 000 tonnes** produites en Indre-et-Loire en 2022, soit **200 kg/hab/an**.
  - Ce gisement est essentiellement constitué de **biodéchets**, en moyenne à hauteur de 30%, ce qui représentent un gisement d'environ **37 000 t/an**, soit **60 kg/hab/an**.
  - Parmi ces biodéchets, les déchets issus du **gaspillage alimentaire** identifiés sont estimés à 33%, soit environ **12 000 t/an**, c'est-à-dire **20 kg/hab/an**.
  - En 2022, la totalité des poubelles noires du département était enfouie (64%) ou incinérée (36%).
- Enfin, parmi la **collecte sélective**, les **emballages et papiers** représentent **36 000 t/an**, soit **59 kg/hab/an**, tandis que **24 000 t/an** de **verre** était collectées en 2022, soit **39 kg/hab/an**.
  - En 2022, la totalité des **poubelles jaunes** sont dirigées vers des centres de tri, les matières valorisables sont prises en charge par les filières de recyclage, et les **refus de cette étape de tri (10 000 t/an)** sont enfouis ou incinérés.
  - On retrouvait encore **12 kg/hab/an de verre** dans les poubelles noires en 2022.
  - Le **verre** est rassemblé au niveau de quais de transfert pour être dirigé vers sa filière de recyclage.
- Les **déchets occasionnels** regroupent les déchets qui sont collectés en déchetterie et points d'apports volontaires (**143 000 t/an, 234 kg/hab**), parmi ceux-ci **3 catégories de déchets constituent la majorité (84%) de ce gisement** :

- Les **Déchets Verts** représentent la plus grande part avec **49 000 t/an**, soit **80 kg/hab/an**. En 2022, les déchets verts collectés étaient orientés vers des plateformes de compostage afin d'être valorisés.
- Le **Tout Venant** (**37 000 t/an**, soit **60 kg/hab/an**) était principalement orienté vers l'enfouissement.
- Les **Gravats** (**35 000 t/an**, soit **57 kg/hab/an**) sont majoritairement valorisés dans le centre d'enfouissement (remblais, pistes, couvertures).
- Les autres déchets occasionnels (**22 000 t/an**, **36 kg/hab/an**) sont orientés vers les différentes filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour être valorisés.
  - Les **Déchets électriques et électroniques (DEEE)** représentent en moyenne en France **13 kg/hab/an** collectés pour 31 kg/hab/an mis sur le marché.
  - La filière **Textile, Linge, Chaussure (TLC)** est collectée à hauteur de **3,8 kg/hab/an** en Région Centre-Val de Loire, pour 11 kg/hab/an mis sur le marché au niveau national.

### 3. OBJECTIFS DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2024-2030

#### 3.1. La démarche de co-construction du PLPDMA départemental 2024-2030

##### 3.1.1. Les origines du PLPDMA

Fin 2021, la Préfecture d'Indre-et-Loire nomme une experte dédiée à la mise en place d'une dynamique départementale sur la thématique des déchets. Une phase d'étude et de partage permet à Touraine Propre et à ses adhérents d'aboutir au lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en septembre 2022. Sa mission est de définir une stratégie départementale de prévention et de traitement à l'horizon 2030-2050. Après un appel d'offres, cette mission est confiée au cabinet SAGE Engineering qui va dresser un diagnostic départemental des différentes pratiques de prévention, les quantités de déchets produits et traités, ainsi que les capacités des exutoires locaux et extra-départementaux mobilisés par les collectivités. Dans le même temps, Touraine Propre entreprend une première phase de consultation des parties prenantes, notamment auprès des associations locales avec la mise en place de comités de concertation.

Ce diagnostic départemental va aboutir, en novembre 2022, à une décision collégiale de s'engager dans l'élaboration d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) à portée départementale, adossé à une trajectoire de réduction des déchets fixée à l'horizon 2030. Ce périmètre départemental – habituellement mis en œuvre à l'échelle des intercommunalités – est rare pour ce type de document et témoigne d'une volonté d'harmonisation et de coordination de l'ensemble des parties prenantes sur le sujet de la prévention. Le SMIPE, qui n'est pas adhérent à Touraine Propre, va d'ailleurs rejoindre en 2023 ce projet pour garantir son périmètre départemental. Ainsi, le syndicat mixte Touraine Propre est chargé de piloter la démarche d'élaboration de ce PLPDMA au cours de l'année 2023, en collaboration avec l'ensemble des acteurs du département.

Plus qu'une simple réponse à une contrainte réglementaire, ce PLPDMA départemental souhaite alors fédérer les énergies. En s'appuyant sur les travaux de l'ADEME, le recours à une démarche ambitieuse de co-construction apparaît rapidement comme une évidence. Celle-ci poursuivait plusieurs objectifs :

- Le **partage du diagnostic et des objectifs** pour l'ensemble du département, socle commun de réflexion ;
- Une **prise de hauteur et de recul collective** sur les problématiques d'ensemble, le partage d'une vision transversale et systémique ;
- Une **meilleure compréhension des enjeux** et des contraintes de chacun ;
- La **concrétisation d'une réflexion commune** par des actions concrètes, co-construite et portée par tous.

L'enjeu principal de ce document programmatique est la **réduction des quantités de déchets produits sur notre territoire**. Formaliser son diagnostic et dessiner collectivement une trajectoire départementale permet aux différents acteurs de s'approprier ces enjeux en créant une communauté en mesure d'accompagner la mise en œuvre de ce PLPDMA durant les 6 années de son déploiement. Ce collectif, à la fois ambassadeur et acteur, aura également la charge d'évaluer la mise en œuvre de ce programme et pourra, au besoin, l'étoffer.

### 3.1.2. Les différentes instances d'élaboration et de décisions

#### Le Comité technique (COTECH)

Dès le mois de février 2023, un **Comité technique** (COTECH), rassemblant les représentants de l'ensemble des services techniques en charge des déchets des collectivités du département, est constitué et Touraine Propre recrute un chargé de mission dédié à son animation en avril 2023. Ce comité technique se réunit tous les mois et devient un lieu d'échange central pour :

- Recenser et partager les bonnes pratiques ;
- Définir les contours de ce PLPDMA, ses contraintes techniques et ses enjeux politiques ;
- Proposer des pistes de travail collectives et de valider techniquement des actions proposées.

Durant l'été 2023, ce comité technique a également consulté les **acteurs locaux privés** afin de recueillir leurs actions et besoins sur la thématique de la prévention des déchets. Enfin, il a pris une part active dans les débats menés dans le cadre de la Commission d'élaboration et de suivi (CES) jusqu'à la rédaction de cette première version du document.

#### La Commission d'élaboration et de suivi (CES)



Conformément à la volonté de co-construction du Président de Touraine Propre Martin Cohen, le comité technique initie en juin 2023 une instance de concertation inédite dans le département : la **Commission d'élaboration et de suivi (CES)** du PLPDMA. Cette commission sera constituée des élus et des techniciens de l'ensemble des collectivités du département, des représentants des institutions locales et régionales, ainsi que des acteurs associatifs locaux pour favoriser l'adhésion et la mise en œuvre de ce programme de prévention des déchets. Habituellement, cette commission se contente d'accompagner l'élaboration des PLPDMA avec un rôle uniquement consultatif. Au sein de cette démarche de co-construction, cette instance est intégrée dans une démarche participative de concertation, lui conférant ainsi un rôle central dans le processus d'élaboration.

Après un travail de recensement des parties prenantes réalisé par le comité technique, cette commission sera constituée de **3 collèges pour un total de 68 membres** invités, dans une optique de représentation de l'ensemble des territoires et des acteurs du département :

- **Institutions (6)** : ADEME, Région Centre-Val de Loire, Département, Chambres consulaires ;
- **Collectivités (36)** : dont 25 élus et 11 techniciens de chaque collectivité ;
- **Citoyens (26)** : associations locales issues tous les territoires du département sur les thématiques de la consommation, de la protection de l'environnement, du réemploi, de l'économie sociale et solidaire, et de l'insertion sociale.

Pour préserver l'équité des débats et garantir de bonnes conditions logistiques de travail, le choix a été fait de limiter le nombre de représentants à une seule personne par structure. La composition de cette commission est détaillée en [Annexe](#).

#### Le Comité stratégique

Coordonné par Touraine Propre, cette instance rassemble les Présidents des EPCI du département ainsi que leurs vice-présidents en charge de la gestion des déchets. Ce **Comité stratégique** a rythmé l'élaboration du PLPDMA et s'est réuni à 3 reprises :

- en novembre 2022, pour acter l'élaboration d'un PLPDMA à portée départementale ;
- en juin 2023, pour acter l'accompagnement de la CNDP dans l'organisation de la concertation entourant l'adoption du PLPDMA ;

- en janvier 2024, pour valider le plan d'action du programme de prévention et décider des moyens financiers adaptés à chaque collectivité, afin de le mettre en œuvre.

### 3.1.3. Le déroulement de la co-construction

#### La consultation des acteurs privés

Pour débiter cette démarche de co-construction, le comité technique a choisi de consulter les acteurs locaux privés liés à la gestion des déchets du département. Cette phase d'entretiens individuels a été menée tout au long de l'été 2023. Il s'agissait d'intégrer leurs constats « de terrain » pour nourrir le diagnostic du PLPDMA, de faire l'inventaire de leurs actions de prévention, ainsi que d'échanger sur leurs besoins et recommandations pour le PLPDMA.

Deux types des structures ont été consultés, et voici celles qui ont accepté de nous répondre :

- Les **opérateurs privés** : SUEZ Montlouis et PAPREC Touraine ;
- Les **éco-organismes** : CITEO (emballages et papiers, verre), ALCOME (mégots de cigarettes, ECOLOGIC et ECOSYSTEM (déchets d'équipement électrique et électronique) et ReFASHION (Textiles, Linges et Chaussures).

Ce travail a permis de mettre en évidence des pistes de travail destinées à renforcer le lien entre les collectivités locales et ces acteurs privés comme **le développement d'objectifs de performances dans les marchés publics**, ou encore l'intensification de la **sensibilisation des usagers** sur les modalités de gestion des déchets à domicile comme en déchetterie.

#### Les réunions de travail de la CES : 3 ateliers pour formuler des idées et enrichir celles des autres

Le Comité technique, en lien avec la prestataire chargé de la facilitation (Karine Orance, Atelier K), a opté pour un format de concertation en **cycle de 3 réunions rapprochées**. Son objectif était d'initier un travail collectif durable, et de créer un temps d'échange inédit entre des acteurs divers qui se croisent rarement. Basés sur une méthode « agile », ces 3 temps de concertation se sont déroulés entre septembre et octobre 2023.

Cette méthode prévoit d'avancer par une succession de « sous-projets », qui une fois réalisés, permettent d'adapter les contenus et les réalisations des suivants, et ce, jusqu'à l'accomplissement du projet global. Cette approche est flexible et laisse la place aux imprévus, elle **s'adapte au contexte et aux groupes de travail**. Ce type de démarche nécessite ainsi un ajustement constant, d'un temps de réunion à l'autre, afin d'orienter la poursuite des travaux collectifs en fonction des productions et restitutions des groupes. Il est donc essentiel d'être

#### La méthode « agile »

Cette méthode s'est élaborée à partir du constat suivant : planifier la totalité d'un projet dans le détail avant de le développer est contre-productif.

Lorsqu'on envisage un travail de co-construction avec un nombre de participants important, donc avec un **facteur humain élevé**, il est plus efficace de mener plusieurs sous-projets successifs qu'un seul grand projet global. Une démarche agile implique donc :

- Une **valorisation des interactions** des individus plutôt que des processus et des outils ;
- Une **réflexion opérationnelle et concrète**, en logique collaborative avec les participants ;
- Une **acceptation du changement** et l'adaptation des phases suivantes en fonction des résultats obtenus sur la phase précédente.

accompagné par un prestataire disposant des méthodes adaptées pour tracer un chemin riche et cohérent au fur et à mesure des ateliers.

Pour préparer ce temps de concertation et s'adapter aux attentes des participants, un questionnaire a été transmis aux membres de la CES en amont de la première réunion. Celui-ci avait 3 objectifs :

- Poser les premières pierres d'une **dynamique collective** et communiquer sur le contexte et les enjeux de ce cycle de réunion ;
- Permettre une **acculturation des membres** de la CES au sujet de la prévention des déchets et du travail collectif pour lequel ils étaient sollicités ;
- **Recueillir leurs attentes et points de vigilance** afin d'adapter le contenu de la première réunion à leur niveau de connaissance et aux enjeux identifiés sur leur territoire.



Figure 12 : Principales attentes des membres de la CES à propos du cycle d'atelier de co-construction du PLPDMA (sondage réalisé en août 2023)

Avec 36 réponses, ce sondage a ainsi permis de sélectionner **5 axes prioritaires de travail collectif, représentatifs des enjeux locaux**, parmi les 10 axes recommandés par l'ADEME pour l'élaboration d'un PLPDMA. Ce sont ces 5 axes qui ont guidé la préparation de ce cycle de 3 réunions.

A. Exemplarité	33%
<b>B. Sensibilisation</b>	<b>72% (26 votes)</b>
<b>C. Instruments économiques</b>	<b>53% (19 votes)</b>
D. Gaspillage alimentaire	44%
E. Déchets verts et compostage	47%
<b>F. Consommation responsable</b>	<b>69% (25 votes)</b>
<b>G. Déchets des entreprises</b>	<b>53% (19 votes)</b>
H. Déchets aquatiques	22%
<b>I. Durée de vie des objets</b>	<b>53% (19 votes)</b>
J. Déchets du BTP	28%

Figure 13 : Sélection par vote des 5 axes prioritaires à travailler collectivement (sondage réalisé en août 2023 auprès de la CES)

- **CES #1 – 12 septembre 2023, à Rouziers-de-Touraine (durée 3h, 56 participants)**

### Méthodes utilisées : *idéation / hiérarchisation et priorisation / vote*

Les participants avaient préalablement pu échanger au sein de leurs structures respectives autour des **10 axes de travail proposés par l'ADEME**.

Le cadre de réflexion a été posé par Touraine Propre avec une présentation des objectifs de ce cycle et du **diagnostic départemental** réalisés par son équipe, sur la base des chiffres collectés en 2021 pour la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) auprès des différentes collectivités d'Indre-et-Loire.



Figure 14 : Atelier participatif multi-acteurs lors de la CES #1

Les participants ont ensuite pu travailler en 5 groupes, préalablement constitués de façon à garantir une bonne représentativité des différents types de structures (élus, techniciens de collectivités, associations locales, institutions, ...) dans les échanges. Après un temps de réflexion individuel, **chaque groupe a partagé ses idées d'action sur 1 des 5 axes prioritaires** ayant émergé dans le sondage antérieur, favorisant ainsi les échanges et la compréhension des points de vue de chacun. Enfin, chaque participant a pu voter pour les **actions à travailler de manière plus approfondie** au cours de la réunion suivante.

AXES	ACTIONS PROPOSEES PAR LA CES
<b>Sensibilisation</b>	1. La création et le déploiement d'une <b>stratégie de communication à l'échelle départementale</b> 2. Intensifier la <b>sensibilisation sur le terrain</b> (à domicile et au travail), grâce à un <b>réseau d'ambassadeur.ice.s</b> afin de former la population aux bonnes pratiques en mettant l'accent sur la réduction des déchets
<b>Instruments économiques</b>	3. Mettre en place un <b>système de gratification des apports qualitatifs</b> dans un <b>réseau de structures dédiées au réemploi</b> (acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire)
<b>Consommation Responsable</b>	4. Développer l' <b>attractivité et l'accessibilité</b> des ressourceries (hors/en déchetterie) 5. Mise en place de <b>points de collecte pour le réemploi du verre</b> dans les territoires, chez les distributeurs et les producteurs
<b>Déchets des entreprises</b>	6. Cibler les <b>métiers de bouche / restauration</b> pour les <b>biodéchets</b> 7. Accompagner les entreprises dans la <b>mise en place de bonnes pratiques</b> (caractérisations/audits des déchets, mutualisation des ressources)
<b>Durée de vie des objets</b>	8. Lancer une <b>pépinière</b> des réparateur.ice.s et couturier.ère.s par EPCI 9. Créer des <b>plateformes d'échanges</b> pour favoriser le <b>prêt et la mutualisation</b> de matériels : matériel de manifestation, équipement sportif, bricolage, outillage, jardinage, matériaux

Ce premier temps de travail a également permis de faire remonter d'autres propositions. Cependant, le cadre temporel retenu pour cette phase de concertation ne permettant pas d'aborder l'ensemble des propositions en séance, seules les propositions les plus fécondes ont été retenues pour un approfondissement collectif lors de la seconde réunion. Les propositions plus techniques ont quant à elle été orientées vers le comité technique en charge de l'élaboration du PLPDMA. Nous pouvons citer entre autres :

- Démultiplier les animations en milieu scolaire (écoles, collèges, lycées, centre de loisirs) ;
- Intégrer plus de critères de réparabilité et de réemploi dans les marchés publics ;
- Mettre en place une Redevance Incitative pour la poubelle grise à la levée.

**BILAN** : Ce temps de travail a permis **l'émergence de 9 idées d'actions** réparties sur chacun des 5 axes de travail.

○ **CES #2 – 26 septembre 2023, à Tours (durée 3h, 52 participants)**

**Méthodes utilisées : idéation / World Café en temps restreint / évaluation en fin de session**

Après une rapide synthèse des travaux réalisés lors de la première rencontre pour intégrer quelques nouveaux participants, cette seconde réunion a été dédiée à **l'approfondissement des 9 actions** identifiées lors du premier atelier, dans l'objectif d'élaborer collectivement une fiche action opérationnelle pour chacune des actions à mettre en place.

Pour faciliter l'étude et la déclinaison opérationnelle de l'action 3, celle-ci a été partagée en 2 pistes d'actions complémentaires. La CES a donc pu travailler sur 10 actions distinctes lors de cette séance.

La méthode employée, dite « **World Café** », a permis à **chacun des membres de participer à l'élaboration de 3 fiches actions**. Adaptée à nos 10 groupes de travail regroupant des profils divers se connaissant peu au début de cette concertation, cette méthode a permis de créer une **dynamique créative** et de faire travailler un grand nombre de participants sur un même projet, en un temps restreint.

Cette méthode **facilite le dialogue constructif, le partage des idées et des connaissances**. Elle crée naturellement un **réseau d'échanges** et favorise la **collaboration interacteurs**.



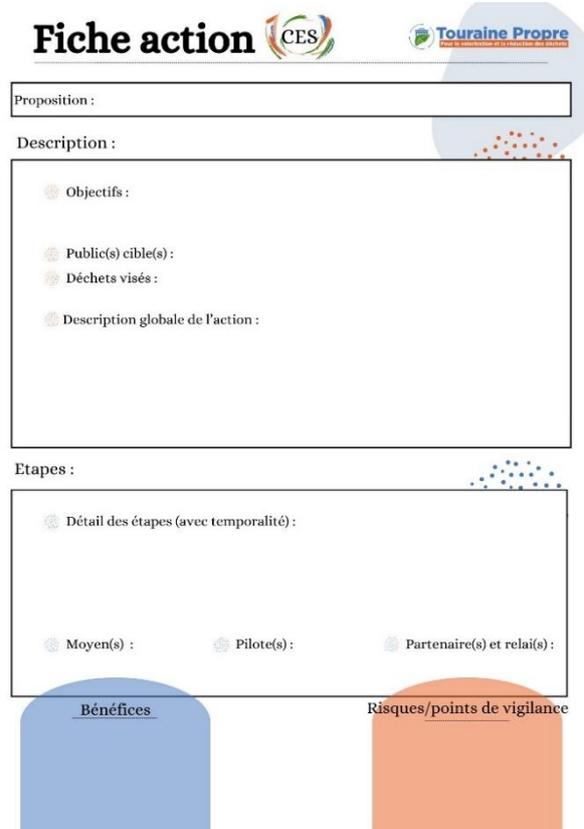
Figure 15 : Atelier participatif lors de la CES #2

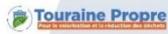
**Atouts de la méthode « World Café » :**

- Faire travailler des **grands groupes** en favorisant le dialogue et des débats entre des personnes qui se connaissent peu ;
- **Générer des idées**, partager des connaissances, impliquer dans les sujets rapidement ;
- Stimuler une réflexion neuve, **créer une vision commune** et partagée ;
- Créer un temps d'analyse des **enjeux et défis**, mais aussi des **actions concrètes** tenant compte des réalités de chacun ;
- **Approfondir les relations** et l'appropriation mutuelle des actions co-construites au sein du groupe.

En pratique, chacun des 10 groupes a pu rédiger tour à tour une des trois sections (Description, Etapes, Bénéfices/Risques) de trois **fiches action**. Ainsi, **chacune des fiches actions a été enrichie par une quinzaine de participants**. Le groupe ayant proposé une idée lors de la première rencontre a pu démarrer la réflexion de sa fiche action, puis 2 groupes lui ont succédé pour détailler concrètement ses objectifs, ses cibles, les déchets évités, les moyens et les outils nécessaires à sa mise en œuvre, et l'identification des structures pilotes ou partenaires. Enfin, le dernier groupe prenait également un temps de recul pour analyser les bénéfices et les points de vigilance de la fiche action élaborée.

Touraine Propre avait pour l'occasion convié **2 expertes du réemploi spécialisées dans les recycleries** qui sont intervenues dans les groupes dédiés en tant que consultantes, leur partage d'expérience et les échanges avec les participants ont permis d'enrichir leurs réflexions. Ce sont ainsi **10 fiches actions** qui ont pu émerger de cette seconde réunion.



**Fiche action**  

Proposition :

Description :

- Objectifs :
- Public(s) cible(s) :
- Déchets visés :
- Description globale de l'action :

Etapes :

- Détail des étapes (avec temporalité) :
- Moyen(s) :
- Pilote(s) :
- Partenaire(s) et relai(s) :

**Bénéfices** **Risques/points de vigilance**

Figure 16 : Modèle de fiche action utilisée

Se pratiquant sur un temps restreint, cet atelier est très exigeant pour l'équipe d'animation qui doit assurer la continuité entre chaque groupe successif et faciliter les échanges entre leurs membres, a été très apprécié. Cependant, cette méthode a favorisé un **large partage des idées** et des possibilités concrètes de leurs mises en œuvre.

**BILAN** : son **parti pris dynamique** a beaucoup plu, malgré la frustration de certains participants qui auraient souhaité pouvoir approfondir davantage chacun des sujets et contribuer à davantage de fiches action. Ce temps de travail a permis **l'émergence de 10 fiches actions**.

- **CES #3 – 17 octobre 2023, à Tauxigny (durée 3h, 38 participants)**

**Méthodes utilisées : idéation / fiche action en groupe en temps restreint / évaluation en fin de session**

L'évaluation proposée à la fin de la seconde réunion révélait une **envie forte de poursuivre la co-construction d'actions collectives, et de passer plus de temps sur chaque idée afin de l'approfondir**. Pour donner suite à cette volonté des participants, Touraine Propre a proposé aux membres de la CES de travailler en petits groupes sur **10 nouvelles actions, issues des 5 autres axes** qui n'avaient pas été traités en travail collectif, afin d'élaborer ensemble leur déclinaison en **fiche action**.



Figure 17 : Photo de groupe lors de la CES #3

La réunion s'est ouverte avec une intervention sur les **actions de prévention inspirantes mises en place dans la Région Centre-Val de Loire par un technicien de cette collectivité**, donnant à voir des exemples très concrets ainsi que les contraintes à leur mise en œuvre, qui ont pu alimenter les réflexions des participants.

Chacune des 10 propositions identifiées par Touraine Propre a été **attribuée par tirage au sort à un groupe**, qui a travaillé pendant une heure sur les 3 sections de sa fiche action afin de convertir cette idée en projet opérationnel. Un temps de contextualisation réalisé par l'équipe d'animation permettait au groupe de définir le cadre de son action et présentait les enjeux clés liés au sujet. **Deux experts ont rejoint les groupes travaillant sur les déchets du bâtiment (BTP) et des entreprises (DAE)**, afin d'éclairer les échanges par leur partage d'expérience.

AXES	ACTIONS PROPOSEES PAR LA CES
Exemplarité des services publics	1. Création d'un <b>réseau départemental de la prévention</b> multi-acteurs
Lutte contre le gaspillage alimentaire	2. Favoriser la mise en <b>réseau des acteurs concernés</b> par le gaspillage alimentaire 3. Organiser des <b>opérations nouvelles de sensibilisation</b> anti-gaspillage à destination du grand public
Réduction des déchets verts et promotion du compostage	4. Promouvoir le <b>jardinage au naturel chez les particuliers</b> 5. Promouvoir le <b>jardinage au naturel auprès des collectivités et des entreprises</b> 6. <b>Former les acteurs à la gestion de proximité</b> des biodéchets
Réduction des déchets sauvages	7. Développer des actions de <b>réduction des déchets sauvages</b> 8. <b>Recueillir des données</b> sur les dépôts sauvages.
Réduction des déchets du BTP	9. <b>Sensibiliser les maîtres d'ouvrages et les acteurs du BTP</b> à la prévention des déchets du BTP 10. <b>Favoriser le réemploi des matériaux</b> du secteur du BTP

Après ce temps de travail collectif, l'équipe de Touraine Propre a présenté à l'ensemble des membres les premiers éléments chiffrés de ce Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés :

- Les objectifs de réductions pour la période 2024-2030 ;
- Le nombre d'actions envisagées dans ce programme ;
- Le rôle de la commission d'élaboration et de suivi ;
- Les prochaines étapes de l'élaboration du PLPDMA.

**BILAN :** Ce temps de travail a permis **l'émergence de 10 nouvelles fiches actions.**

### La synthèse de cette phase de concertation

Ces rencontres ont permis **d'identifier les besoins et attentes des différents acteurs** intervenant sur notre territoire. Elles ont permis à chacun des membres de la CES de s'impliquer personnellement dans la construction d'au moins 4 actions différentes du plan de prévention. Ces différents ateliers ont par ailleurs permis de faire évoluer les participants dans leurs rapports aux autres : des élus à l'écoute, des techniciens observateurs et des représentants d'association ouverts sur les tous les leviers d'action.

Ce besoin d'échange s'est d'ailleurs traduit très rapidement, dès la première rencontre de la commission, par l'émergence de l'idée de créer un **réseau départemental** pour faciliter les échanges et les actions de tous les acteurs de la prévention du département. C'est toute l'ambition de ce PLPDMA et de la constitution de sa commission d'élaboration et de suivi.

Des partages d'expériences et de réalités de terrain grâce à l'éclairage apporté par des représentants de certains domaines (ressourceries, BTP, plateforme d'échange inter-entreprise), et des inspirations sur les actions entreprises dans la région Centre-Val de Loire ont nourri ces réflexions et ont été soulignés comme des apports utiles et instructifs. Ces 3 rencontres ont permis de faire émerger **20 fiches actions issues de leurs ateliers de co-création.**

Ces **20 fiches action** ont ensuite fait l'objet d'un **long travail de synthèse** par l'équipe de Touraine Propre et des services techniques des collectivités du département, afin de consolider chacune des actions, au besoin fusionner ou compléter certaines d'entre elles, et en proposer de nouvelles complémentaires. Une **programmation de la réalisation** de ces actions sur l'ensemble de la période concernée par le

PLPDMA a pu être affinée, et les **moyens humains et financiers nécessaires** à leur réalisation ont été précisés. Enfin, les différents **partenaires identifiés ont été contactés** par Touraine Propre afin de garantir leur implication dans le portage, le partenariat ou le relai des différentes actions du PLPDMA.

Tout ce travail a permis d'aboutir à une première version consolidée du PLPDMA 2024-2030, **présentée le 12 mars 2024 lors d'un webinaire organisé par Touraine Propre**, à l'ensemble des membres de la CES qui pourront faire part de leurs questions et remarques. Environ 70 contributions ont ainsi été réceptionnées et été analysées par le COTECH afin d'étudier les modalités de leur intégration au document. Au total, ce sont **49 des 71 contributions qui ont enrichi la première version** de ce document. Enfin, une fois révisé, ce document sera **soumis à une période de concertation publique** durant laquelle l'ensemble des parties prenantes et du grand public pourra s'exprimer sur son contenu et proposer des améliorations.

Ce document fera l'objet d'une dernière révision technique et politique à l'issue de cette période de concertation, avant d'être **validé et adopté**. **Sa mise en œuvre pourra ainsi débuter dès le courant de l'année 2024, pour une durée de 6 ans, donc jusque courant 2030.**

## 3.2. Objectifs quantitatifs et moyens associés

### 3.2.1. Objectifs quantitatifs

Dans le cadre des objectifs nationaux et régionaux de réduction des déchets, les élus du département d'Indre-et-Loire se sont engagés, en 2021, à diminuer de 16% le tonnage de déchets ménagers et assimilés à traiter à l'horizon 2030 par rapport à 2021, et de 30% à l'horizon 2050<sup>25</sup>. Dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA, ces objectifs départementaux de réduction ont été réévalués au regard de l'évolution des gisements depuis 2021, des nombreux échanges avec les parties prenantes ainsi que des objectifs régionaux de réduction fixés à **470 kg/hab/an dès 2025**.

#### Un objectif départemental :

Ce PLPDMA 2024-2030 souhaite ainsi se conformer rapidement aux objectifs régionaux en atteignant **dès que possible** le ratio de déchets ménagers et assimilés produits par habitant fixé par la Région Centre-Val de Loire à **470 kg/hab/an**.

À la suite des échanges avec la Commission d'élaboration et de suivi, des objectifs ont également été définis plus précisément pour le gisement de **Tout Venant**. L'étude réalisée par le cabinet SAGE en 2022 se basait sur les données départementales de 2021, année fortement impactée par le COVID, et prévoyait alors une baisse de 12% du gisement, visant 37 000 tonnes en 2030. Cependant, dès 2022, ce gisement de Tout Venant était mesuré à 37 000 tonnes. Les objectifs de réduction de ce PLPDMA reprennent ainsi **l'objectif de -12% pour le gisement du Tout Venant** issu de l'étude SAGE, mais en prenant 2022 comme année de référence. Cela correspond ainsi à un objectif de 32 000 tonnes de Tout Venant, à l'échelle du département, en 2030, soit **51 kg/hab/an** de Tout Venant en 2030 contre les 60

---

<sup>25</sup> Rapport d'étude : Présentation des gisements de déchets résiduels actuels et futurs et des scénarios de traitement, Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aide à la définition d'une stratégie de prévention et de gestion des déchets résiduels (ménagers ou non) sur le territoire du syndicat mixte Touraine Propre, SAGE Engineering, Avril 2023

kg/hab/an mesurés en 2022. Ces objectifs pourront évidemment être discutés et réévalués chaque année en CES en fonction des résultats obtenus.

❖ **Situation en 2022** : Ratio « DMA » moyenne en Indre-et-Loire : **531 kg/hab/an**

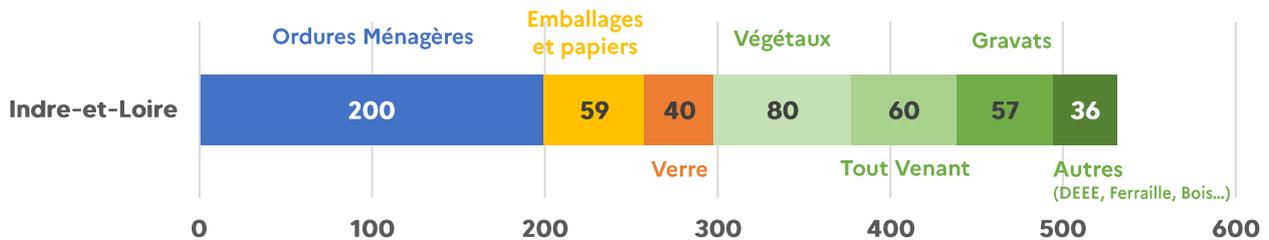


Figure 18 : Quantité annuelle de DMA produits par habitant en 2022 (en kg/hab)

❖ **Objectif minimum 2024-2030** : Ratio « DMA » moyenne en Indre-et-Loire : **470 kg/hab/an**, soit **- 62 kg/hab** par rapport à 2022

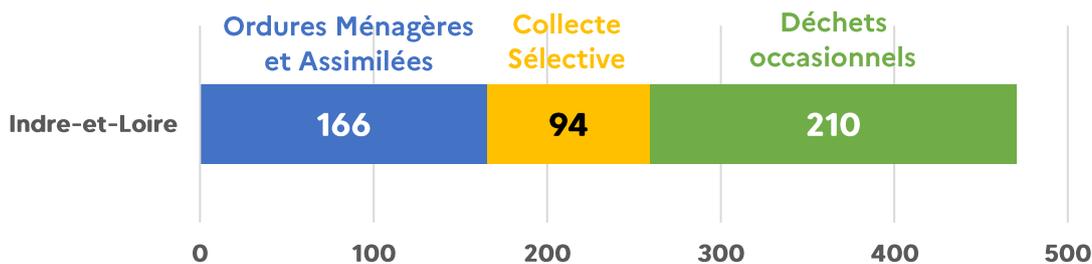


Figure 19 : Objectifs 2030 de quantité annuelle de DMA produits par habitants (en kg/hab)

Pour chacun de ces 3 grands gisements, ces objectifs de réduction par rapport à 2022 se traduisent de la manière suivante :

- Ordures ménagères : - **34 kg/hab**
- Collecte sélective : - **5 kg/hab**
- Déchets occasionnels : - **24 kg/hab** (dont Tout Venant : - **9 kg/hab**)

#### Une déclinaison locale de ces objectifs dans chaque EPCI :

Ce PLPDMA 2024-2030 doit également être décliné localement, dans chacun des EPCI signataire. Ceux-ci se sont ainsi engagés à réduire, chacun, leur ratio de DMA produit par habitant de **16% en 2030 par rapport à 2022**. Il s'agit ainsi de démontrer l'ambition de ce PLPDMA qui souhaite aller au-delà d'un simple objectif de conformité réglementaire.

	Tonnages 2022	Ratio DMA/hab 2022	Objectifs 2030	Tonnages 2030	Ratio DMA/hab 2030
Gâtine-Racan	14 000	663		12 000	557
Loches Sud Touraine	27 000	531		23 000	446
Touraine Est-Vallées	23 000	605		20 000	508
SMICTOM Chinonais	45 000	595		38 000	499
Tours Métropole Val de Loire	141 000	467	-16%	118 000	392
SMICTOM Amboise	39 000	583		33 000	490
Touraine Vallée de l'Indre	22 000	623		19 000	524
Touraine Ouest Val de Loire	13 000	510		11 000	429
	<b>325 000</b>	<b>531</b>	<b>-85</b>	<b>273 000</b>	<b>446</b>

Tableau 6 : Trajectoire de réduction 2024-2030 par EPCI

Cumulé à l'échelle départementale, l'ensemble de ces efforts permettrait de réduire le ratio de DMA départemental de **85 kg/hab/an**, et donc d'atteindre **446 kg/hab/an en 2030**.

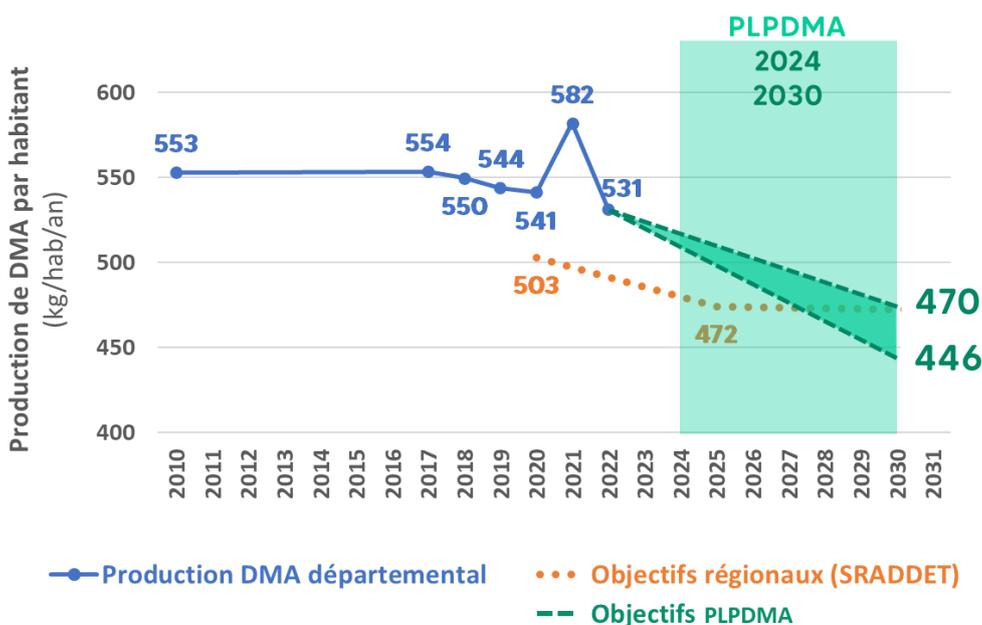


Figure 20 : Trajectoire de réduction du PLPDMA 2024-2030

Lors de la rédaction de ce document, les derniers chiffres disponibles consolidés à l'échelle du département sont ceux de l'année 2022. Evidemment, la mise en place récente et progressive, depuis 2022, de **l'extension des consignes de tri** dans l'ensemble du département, ainsi que l'obligation pour les collectivités de proposer une solution de **tri à la source des biodéchets** à leurs administrés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 représentent des facteurs importants de réduction potentielle. Il est ainsi prévu que ces objectifs, initialement élaborés sur la base des observations des années 2021, puis 2022, puissent servir de **premier cap minimum pour ce PLPDMA 2024-2030**, mais qu'ils devront faire l'objet d'une **réévaluation annuelle sur toute la période de mise en œuvre du PLPDMA**.

### 3.2.2. Moyens humains et financiers mobilisés

Pour atteindre cet objectif les collectivités d’Indre-et-Loire<sup>26</sup> se sont engagées à soutenir financièrement la montée en puissance de Touraine Propre, en charge de coordonner le déploiement du PLPDMA 2024-2030 à l’échelle départementale. Un accroissement progressif de la cotisation a ainsi été décidé. Elle sera de 1€/hab/an en 2024, de 1,50€/hab/an en 2025 puis de 2€/hab/an à partir de 2026. Comptant 4,2 équivalents temps plein (ETP) en 2023 dédiés à la prévention des déchets, ce renforcement se traduit par la **création de 7 ETP supplémentaires** pour garantir la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du programme d’actions sur toute la durée du PLPDMA (mi-2024 à mi-2030). Un recours accru aux partenariats et prestations est également prévu, notamment auprès des acteurs locaux associés à l’élaboration de ce PLPDMA.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
<b>Touraine Propre (ETP)</b>	6	9	11	11	11	11	11	-
<b>EPCI (ETP)</b>	<b>A définir localement</b>							
<b>Budget estimé (€ TTC)</b>	230 000 €	680 000 €	762 000 €	760 000 €	813 000 €	835 000 €	440 000 €	<b>4 520 000 €</b>

Tableau 7 : Planification des moyens humains et du budget pour la mise en œuvre du PLPDMA 2024-2030

Les collectivités ont également validé une trajectoire d’augmentation de leur **budget prévention** visant à atteindre **3€/hab/an** dans l’ensemble du département en 2030. A cette somme s’ajoute la cotisation versée par les collectivités à Touraine Propre à partir de 2026 (**2€/hab/an**), conformément à la recommandation de l’ADEME qui consiste à investir **5€/hab/an** en faveur de la prévention des déchets.

La **compatibilité analytique** de chaque collectivité exerçant la compétence « déchets », s’appuyant sur l’outil « Matrice ComptaCout » de l’ADEME, permettra de suivre les moyens financiers consacrés à chaque axe de cette compétence (prévention, collecte, traitement). Ces données sont produites chaque année dans les rapports d’activités de chaque EPCI. Dans le cadre du PLPDMA, celle-ci doit être renforcée et harmonisée à l’échelle départementale afin de pouvoir suivre plus précisément les investissements et les dépenses de fonctionnement liés à la prévention des déchets.

En complément, Touraine Propre et ses adhérents souhaitent mettre en évidence d’autres impacts que les **tonnages de déchets évitables** avec le PLPDMA, notamment en termes **d’économie de gaz à effet de serre** (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>) et de **création de valeur** (ex : création d’emplois).

### 3.3. Objectifs qualitatifs

Les objectifs qualitatifs du nouveau PLPDMA sont quant à eux de :

- **Diriger les actions prioritaires sur les gisements les plus lourds.** Les biodéchets de cuisine et de jardin sont particulièrement visés ;

<sup>26</sup> à l’exception de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire qui n’est pas adhérent au syndicat mixte Touraine Propre.

- **Intégrer pleinement les collectivités et les acteurs locaux** dans le dispositif, en s'appuyant davantage sur de nouveaux relais et partenaires ;
- **Aller vers plus de sobriété** et intégrer la notion de *low tech*<sup>27</sup> (= basses technologies) dans les réflexions destinées à répondre aux contextes budgétaires contraints ;
- Aller vers **plus de mesures incitatives et coercitives** ;
- **S'adresser à tous les producteurs de DMA** afin de jouer à la fois sur le bénéfice du geste individuel et la mobilisation collective ;
- **Faire preuve de pédagogie** sur les bénéfices du changement et utiliser les expérimentations pour démontrer la faisabilité de nouveaux dispositifs ;
- **Développer la résilience de ce projet de territoire** face aux enjeux économiques, sanitaires et climatiques de notre époque.

#### 4. LE PLAN D' ACTIONS 2024-2030

Le diagnostic de notre territoire évoqué en [Partie 2](#) met en évidence différents enjeux locaux qui nécessitent d'activer de nombreux leviers visant à modifier nos habitudes de consommation et les comportements tant individuels que collectifs. C'est dans ce cadre qu'ont été travaillées et planifiées un ensemble de **34 actions regroupées en 9 fiches actions se rattachant à 6 axes de travail** :

1. Des actions transversales
2. Lutter contre le gaspillage alimentaire
3. Réduire nos biodéchets
4. Réduire les déchets sauvages
5. Donner une seconde vie aux objets
6. Montrer l'exemple

Ces 34 actions se répartissent sur 2 échelles opérationnelles : un **socle commun d'actions portées par Touraine Propre pour l'ensemble du département** d'Indre-et-Loire<sup>28</sup> et une **déclinaison locale portée par chaque EPCI**, le pilotage de chacune des actions par **Touraine Propre (●)** ou les **EPCI (●)** est précisé dans le tableau ci-dessous.

<sup>27</sup> La *low-tech* désigne tout type de produits, de services, de procédés ou autres systèmes permettant, via une transformation technique, organisationnelle et culturelle, le développement de nouveaux modèles de société intégrant, dans leurs principes fondamentaux, les exigences de durabilité forte et de résilience collective. La démarche *low-tech* vise à initier un mouvement global dont l'objectif est de baisser le plus rapidement possible notre empreinte écologique et anticiper la descente énergétique et matérielle des années et des décennies à venir.

<sup>28</sup> à l'exception de la CC Touraine Ouest Val de Loire qui n'a pas souhaité être associé au portage de ce PLPDMA départemental.



Ce logo indique les actions issues du travail de la commission d'élaboration et de suivi (CES) lors du cycle d'atelier de co-construction réalisé à l'automne 2023. Ce sont **18 des 34 actions** du PLPDMA qui sont directement inspirées des travaux de la CES.

AXE 1 : ACTIONS TRANSVERSALES	Calendrier						
Fiche 1 - Communiquer et sensibiliser	24	25	26	27	28	29	30
1. Réaliser des campagnes de communication départementales 2. Sensibiliser le grand public grâce à un réseau d'ambassadeur.ice.s  3. Renforcer au niveau départemental les animations scolaires  4. Participer à des événements locaux et nationaux  5. Organiser des visites de sites/initiatives locales		•	•	•	•	•	•
	•	•	•	•	•	•	•
<b>Fiche 2 - Former les acteurs relais</b> 6. Former les élus et les dirigeants 7. Sensibiliser les entreprises (audits déchets, référents déchets,...)  8. Sensibiliser les acteurs du BTP 	•	•	•	•	•	•	•
	•	•	•	•	•	•	•
<b>Fiche 3 - Innover et expérimenter</b> 9. Créer une pépinière de réparateur.ice.s  10. Collecter le verre pour réemploi (consigne du verre)  11. Centralisation des caractérisations 12. Réseau de fontaines à eau publiques 13. Centraliser le Stop Pub et expérimenter le "Oui Pub" 14. Veille "recherche de financements" mutualisée			•	•	•	•	•
		•	•	•	•	•	•
<b>AXE 2 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE</b> <b>Fiche 4 - Mettre en place un réseau REGAL multi-acteurs</b> 1. Cartographier les acteurs locaux de l'alimentation  2. Créer un réseau REGAL départemental  3. Mettre en œuvre les projets et diffuser les bonnes pratiques 	•	•					
	•	•	•				
<b>AXE 3 : REDUIRE LES BIODECHETS</b> <b>Fiche 5 - Gérer ses biodéchets chez soi</b> 1. Intensifier la distribution de composteurs individuels 2. Intensifier la mise en place de composteurs partagés 3. Rejoindre le réseau national de collectivités "CompostPlus" ou "Réseau Compost Citoyen"	•	•	•	•	•	•	•
	•	•	•	•	•	•	•
<b>Fiche 6 - Jardiner au naturel</b> 4. Promouvoir le jardinage naturel auprès des particuliers  5. Promouvoir le jardinage naturel auprès des collectivités et entreprises 	•	•	•	•	•	•	•
	•	•	•	•	•	•	•
<b>AXE 4 : REDUIRE LES DECHETS SAUVAGES ET AQUATIQUES</b> <b>Fiche 7 - Mettre en place un réseau multi-acteurs</b> 1. Cartographier et diagnostiquer les déchets sauvages  2. Créer et animer un réseau départemental 	•	•	•				
	•	•	•	•	•	•	•

3. Mettre en œuvre les actions et diffuser les bonnes pratiques  • • • • •

**AXE 5 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX OBJETS**

**Fiche 8 - Mettre en place un réseau multiacteurs du réemploi**

- 1. Créer et animer un réseau départemental 
  - 2. Mettre en place des zones de réemploi en déchetterie 
  - 3. Renforcer les appels à projets en faveur de la réduction des déchets
  - 4. Promouvoir le réemploi des textiles, linges, chaussures
  - 5. Mettre en avant des biens du réemploi via une plateforme 
- • • • •  
• • • • •  
• • • • •  
• • • • •  
• • • • •

**AXE 6 : MONTRER L'EXEMPLE**

**Fiche 9 - Favoriser l'exemplarité des collectivités**

- 1. Mettre en place des indicateurs « Prévention »
  - 2. Rédiger et diffuser une charte politique d'achats durables
  - 3. Déployer la Redevance Spéciale dans les administrations
  - 4. Promouvoir les contrats globaux de performance
  - 5. Rédiger et diffuser une charte « manifestation durable »
  - 6. Etudier l'émergence d'une filière « vaisselle réutilisable »
- •  
• •  
• • • • • • •  
• • • • • • •  
• •  
• • • •

## 5. LES ACTIONS DU PLPDMA 2024-2030

### 5.1. Les 9 fiches actions

THEME	AXE 1 : ACTIONS TRANSVERSALES	
ACTION	Fiche 1 – Communiquer et sensibiliser	
GISEMENT IMPACTE	Déchets ménagers et assimilés (DMA)	
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Habitant.e.s, scolaires, acteurs locaux, communes	
CONTEXTE/CADRE REGLEMENTAIRE	<p>Afin de favoriser l'<b>appropriation des enjeux liés à la réduction des déchets</b>, nous souhaitons accompagner l'ensemble des acteur.ice.s à la découverte et à la compréhension :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des aspects très concrets du <b>poinds de notre production</b> de déchets,</li> <li>- de leur <b>traitement</b> (valorisation énergétique, recyclage, réemploi, enfouissement),</li> <li>- des <b>enjeux environnementaux</b> liés à la production de déchets,</li> <li>- de l'<b>intérêt de la réduction</b> de ces déchets pour limiter l'impact sur l'environnement et pour maîtriser les coûts de leur gestion assumés par les collectivités,</li> <li>- de l'<b>impact des actions</b> mises en œuvre pour les réduire.</li> </ul> <p>Il s'agit ainsi d'accompagner l'évolution des comportements des habitant.e.s en matière de consommation et de diffuser la culture de la prévention en communiquant régulièrement, en participant à des événements nationaux et en proposant des ateliers de formation favorisant le passage à l'acte.</p> <p><b>Objectifs réglementaires :</b> Engager les acteurs dans la dynamique de l'Economie Circulaire : les collectivités, les entreprises, les citoyens.</p>	
DESCRIPTIF	<p><b>1- Réaliser des campagnes de communication départementales</b> variées (vidéos, tutoriels en ligne, webinaires, presse, affichage, ...) et ciblées (thématiques, publics), notamment au moment du lancement du PLPDMA. La sensibilisation du public devra être orientée vers la réduction à la source des déchets, en accordant une importance particulière aux meilleures techniques disponibles et en s'appuyant sur l'état actuel de la recherche scientifique disponible (données ouvertes, études comportementales, partenariats universitaires, etc), et en veillant à sa cohérence avec les messages nationaux. Certains supports de communication pourront être déclinés en plusieurs langues selon les populations ciblées (locale, touristique), ou même en symboles et pictogrammes (illettrisme).</p> <p> <b>2- Sensibiliser le grand public grâce à un réseau d'ambassadeur.ice.s de la prévention.</b> Identifier les ambassadeur.ice.s déjà en place sur le territoire et en former de nouveaux au sein d'un réseau multi-acteurs (EPCI, associations, entreprises), grâce à la mise en place de temps d'échanges réguliers, la mutualisation d'outils pédagogiques et en favorisant la sensibilisation individualisée de terrain (porte-à-porte, ...)</p> <p> <b>3- Renforcer les animations « prévention » à destination du public scolaire.</b> Quantifier les animations à l'échelle départementale. Systématiser la mesure d'impact de ces interventions. Etudier la mise en place d'un parcours scolaire (1 à 3 participations à une animation tout au long de la scolarité) aboutissant à une attestation de suivi. Les thématiques de ces animations, portées par Touraine Propre interviendront en complément du programme d'animations scolaires des collectivités, seront décidées en CES chaque année.</p> <p> <b>4- Participer à des événements locaux et nationaux :</b> participation en partenariat avec les EPCI et communication départementale pour visibiliser les temps forts (semaine européenne de la réduction des déchets au mois de novembre, journée internationale de sensibilisation aux gaspillages alimentaires les 29 septembre, stands divers...).</p>	<p>TYPE DE DECHETS: DMA</p> <p>GISEMENT 2022: 531 kg/hab/an</p> <p>POTENTIEL DE REDUCTION: -</p> <p>POTENTIEL D'ADOPTION: -</p> <p>OBJECTIF DE REDUCTION: -</p>

	<p>5- <b>Organiser des visites</b> des outils industriels de valorisation et traitement des déchets et des initiatives locales en faveur de la réduction des déchets (ESS, associations, ...) pour expliquer le devenir des déchets, réalisation de supports de communication « prévention déchets » pour les circuits de visite.</p>				
<b>OBJECTIFS QUANTITATIFS</b>	<p>5- Réaliser <b>au moins 1 campagne</b> de communication d’envergure départementale par an                  2- Couverture départementale : <b>1 ambassadeur.ice pour 15 000 habitant.e.s</b> (1/30 000 en 2022)                  3- <b>1 000</b> animations scolaires par an organisées (403 établissements scolaires, 103 000 élèves) par Touraine Propre et l’ensemble des EPCI, <b>100%</b> des établissements scolaires accueillent au moins 1 animation en 2030.                  4- Participer à au moins <b>1 événement national</b>/an par EPCI                  5- <b>5 000 visiteurs/an</b> pour les visites d’outils industriels à l’échelle départementale</p>				
<b>RÔLES</b>	<p><b>Touraine Propre</b> : pilote la communication départementale, organise la planification des visites d’initiatives locales en faveur de la réduction des déchets, coordonne les animations scolaires départementales.  <b>EPCI</b> : animent et coordonnent le réseau départemental d’ambassadeur.ice.s multi-acteurs, organisent leur participation à des événements nationaux, la planification des visites des outils industriels, mesurent l’impact de la sensibilisation, quantifient et planifient les interventions en milieu scolaire.</p>				
<b>PARTENAIRES/RELAIS</b>	<p><b>EPCI</b> : recensement et coordination des ambassadeur.ice.s EPCI sur leur territoire  <b>Associations/ESS/CCI/CMA</b> : recensement et coordination des ambassadeur.ice.s associatifs sur leur territoire (Réseau des PAT, Porte-Voix...)  <b>DSDEN 37</b> : est associée à la mise en place d’animations « Prévention » en milieu scolaire</p>				
<b>MOYENS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>Sous-actions</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Budget</b>	<b>ETP (TP)</b>	<b>ETP (EPCI) :</b>
	1- Réaliser des campagnes de communication	2025-2030	420 k€	1 <sub>2025-30</sub>	A préciser
	2- Réseau d’ambassadeur.ice.s de la prévention	2024-2030	80 k€	0,2 <sub>2024-30</sub>	A préciser
	3- Renforcer les animations en milieu scolaire	2024-2030	700 k€	1 <sub>2024-30</sub> 3 <sub>2026-27</sub> 4 <sub>2028-30</sub>	A préciser
	4- Participer à des évènements nationaux	2024-2030	100 k€	0,1 <sub>2024-30</sub> 0,3 <sub>2025-30</sub>	A préciser
	5- Visite de sites	2024-2030	75 k€	0,2 <sub>2024-30</sub>	A préciser
<b>INDICATEURS</b>	<p>1- Nombre de campagnes de communication menées                  2- Nombre d’ateliers réalisés ; Nombre d’ambassadeur.ice.s référencé.e.s dans le département ; Nombre de consultation des outils pédagogiques en ligne                  3- Nombre de participation à des événements nationaux ; Nombre de personnes sensibilisées                  4- Nombre de visites organisées (outils industriels, initiatives locales)</p>				

THEME	<b>AXE 1 : ACTIONS TRANSVERSALES</b>											
ACTION	<b>Fiche 2 – Former les acteurs relais pour les déchets professionnels</b>											
GISEMENT IMPACTE	DMA, DAE et Déchets du BTP											
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Collectivités, entreprises, particuliers											
<b>CONTEXTE/CADRE REGLEMENTAIRE</b>	<p>Mal connus, les déchets produits par les entreprises sont également pris en charge par des entreprises privées, hors du service public de collecte et traitement des déchets. Ces déchets ont toutefois fait l'objet d'études récentes de l'observatoire régional des déchets permettant de quantifier leurs gisements ainsi que leurs compositions. Ces études ont notamment permis de produire des ordres de grandeur, qui confirment que ces gisements, à l'échelle nationale comme à l'échelle régionale, sont très importants. Ainsi, <b>les entreprises d'Indre-et-Loire produisaient environ 170 000 tonnes de déchets d'activité économique (DAE) en 2019</b>. A l'échelle régionale, ces DAE étaient principalement composés de déchets en mélange (54%), le reste ayant fait l'objet d'un tri à la source : 11% de déchets organiques, 10% de papiers et cartons, 6% de déchets verts, 5% de bois, 4% de métaux. C'est seulement 27% de ces DAE qui étaient valorisés en 2019, 73% étaient ainsi dirigés vers l'enfouissement et l'incinération.</p> <p>Dans le secteur du BTP, la production départementale de déchets de construction et de démolition est estimée à <b>175 000 t/an minimums</b>, certaines estimations indiquent même prêt de 1 720 000 t/an. Comme à l'échelle nationale, c'est le flux de déchet le plus important. Ces déchets sont produits par tous les acteurs du territoire : particuliers, entreprises de toutes tailles (de l'artisan à la grande entreprise de BTP), collectivités et établissements publics et autres maîtres d'ouvrages (promoteurs, lotisseurs...). A titre indicatif, le taux de valorisation global des déchets inertes et non dangereux (hors réemploi) était estimé à 60% du tonnage produit en 2020. Ce sont d'ailleurs les déchets inertes qui sont les mieux valorisés.</p> <p><b>Objectifs réglementaires :</b>                      Réduire les quantités de DAE de 10 % en 2031 : 170 000 t en 2019                      Valorisation matière ou organique de 76 % des DAE en 2031 : 78% en 2009                      Réduire les quantités de déchets du BTP de 10 % en 2025 : 175 000 t en 2019                      Valoriser au moins 76 % des déchets du BTP en 2020 : 39% en 2019                      Orienter 70 % des déchets de BTP publics vers la valorisation matière en 2020 : 72% en 2020</p>											
<b>DESCRIPTIF</b>	<p><b>6- Former les élus et les dirigeants d'entreprises</b> locales à la prévention des déchets. Touraine Propre porte une dynamique d'acculturation des parties prenantes à la thématique de prévention des déchets et des impacts environnementaux, sanitaires et économique des déchets. Il s'agit d'une première étape essentielle à la mise en œuvre d'action concrète de réduction des déchets. Un programme de formations annuel sera ainsi élaboré en concertation avec les parties prenantes. Ces formations pourront être complétées par les visites de sites évoquées en <a href="#">Fiche 1.5</a>.</p> <p><b>7- Accompagner les entreprises dans la mise en place de bonnes pratiques.</b> Identifier les entreprises productrices de gros volumes et/ou utilisant le SPGD pour leur fraction « assimilée », réaliser des audits déchets pour identifier les synergies locales possibles, informer sur les obligations légales (ex : dispositif de tri des déchets d'emballages en sortie de caisse dans les GMS) et le « coût complet » des déchets, former les acteurs à la prévention, encourager la nomination d'un « référent déchets », partager et valoriser les bonnes pratiques. Etudier les possibilités de mise en place d'un label pour les entreprises engagées, visibiliser la cérémonie des Trophées de Touraine Propre.</p> <p><b>8- Sensibiliser les acteurs du BTP.</b> Evaluer les gisements départementaux, soutenir les associations qui organisent de nouvelles filières à partir du réemploi des matériaux et matériels de chantier (« vide-chantier », matériauthèque) par des appels à projets (cf. <a href="#">Fiche 8.3</a>), visites de chantiers pour évaluation et sensibilisation à destination des associations et des collectivités, rédaction d'un guide départemental de sensibilisation, intégrer progressivement des clauses de réemploi dans les appels d'offres des collectivités.</p>	<table border="1"> <tr> <td><b>TYPE DE DECHETS :</b></td> <td>DMA, DAE, BTP</td> </tr> <tr> <td><b>GISEMENT 2022 :</b></td> <td>531 kg/hab/an</td> </tr> <tr> <td><b>POTENTIEL DE REDUCTION :</b></td> <td>-</td> </tr> <tr> <td><b>POTENTIEL D'ADOPTION :</b></td> <td>-</td> </tr> <tr> <td><b>OBJECTIF DE REDUCTION :</b></td> <td>-</td> </tr> </table>	<b>TYPE DE DECHETS :</b>	DMA, DAE, BTP	<b>GISEMENT 2022 :</b>	531 kg/hab/an	<b>POTENTIEL DE REDUCTION :</b>	-	<b>POTENTIEL D'ADOPTION :</b>	-	<b>OBJECTIF DE REDUCTION :</b>	-
<b>TYPE DE DECHETS :</b>	DMA, DAE, BTP											
<b>GISEMENT 2022 :</b>	531 kg/hab/an											
<b>POTENTIEL DE REDUCTION :</b>	-											
<b>POTENTIEL D'ADOPTION :</b>	-											
<b>OBJECTIF DE REDUCTION :</b>	-											

<b>OBJECTIFS QUANTITATIFS</b>	6- Organiser au moins <b>2 sessions de formation/an</b> 7- Réduction de la quantité de DAE de <b>10% en 2030</b> , valorisation matière ou organique de 76% en 2030 8- Réduction de la quantité de déchets du BTP de <b>10% en 2030</b> , valorisation d'au moins 76% en 2030				
<b>RÔLES</b>	<b>Touraine Propre</b> : forme les élus et dirigeants, pilote la communication départementale, organise les appels à projets, rédige un guide départemental de sensibilisation et organise la cérémonie des Trophées <b>CCI/CMA</b> : animent, forment et coordonnent le réseau local de « référents déchets » en entreprise <b>Associations / CCI / CMA</b> : réalisation d'audits déchets en entreprises <b>Région CVL</b> : recensement des gisements de DAE et BTP à l'échelle départementale via l'observatoire régional <b>Département 37</b> : participe au comité de suivi de la mise en œuvre du pacte d'engagement départemental et fait le lien avec Touraine Propre pour les indicateurs relatifs aux actions du PLPDMA en faveur de la réduction des déchets du BTP.				
<b>PARTENAIRES/RELAIS</b>	<b>EPCI</b> : informent les entreprises du BTP sur leurs obligations légales, et intègrent des clauses de réemploi dans leurs appels d'offres. <b>Entreprises</b> : désignation de référents « déchets », demandes d'audits déchets				
<b>MOYENS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>Sous-actions</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Budget</b>	<b>ETP (TP)</b>	<b>ETP (EPCI) :</b>
	6- Former les élus et les dirigeants	2024-2030	75 k€	0,2 <sub>2024-30</sub>	A définir
	7- Sensibiliser les entreprises	2024-2030	60 k€	0,2 <sub>2024-30</sub>	A définir
	8- Sensibiliser les acteurs du BTP	2025-2030	55 k€	0,2 <sub>2025-30</sub>	A définir
<b>INDICATEURS</b>	6- Nombre de formations réalisées (élus, dirigeants d'entreprise, référents déchets) ; Nombre de personnes sensibilisées 7- Nombre de campagnes de communication menées ; Nombre d'entreprises contactées ; Nombre de « référents déchets » en entreprise par EPCI ; Nombre de personnes sensibilisées ; Nombre d'audits réalisés 8- Nombre d'entreprises contactées ; Nombre de personnes sensibilisées				

THEME	AXE 1 : ACTIONS TRANSVERSALES											
ACTION	Fiche 3 – Innover et expérimenter											
GISEMENT IMPACTE PUBLIC(S) CIBLE(S)	DMA, Verre Communes, acteurs du territoires : associations, TPE/PME											
CONTEXTE/CADRE REGLEMENTAIRE	<p>Le département d'Indre-et-Loire est en retard par rapport à d'autres territoires sur le portage institutionnel de la prévention et la réduction des déchets. Pourtant, beaucoup d'initiatives se structurent dans la société civile autour de ces sujets. Celles-ci peuvent être confrontées à des difficultés logistiques et administratives pour pouvoir émerger.</p> <p>Le verre représentait en 2021 près de 25 000 tonnes collectées par le SPGPD. Ce gisement représente également une source de recette pour les EPCI grâce au soutien de l'éco-organisme CITEO.</p> <p><b>Objectifs réglementaires :</b>  Réduire les quantités de DAE de 10 % en 2031 : 173 000 t en 2019  Augmenter la part des emballages réemployés mis en marché de 10 % en 2027  Réduire de 50 % le nombre de bouteilles en plastique à usage unique d'ici à 2030</p>											
DESCRIPTIF	<table border="1"> <tbody> <tr> <td> <b>9- Expérimenter la création d'une pépinière de réparateur.ices dans le département.</b> Inscrire le projet dans les politiques publiques, recenser les acteurs déjà existants et collecter leurs retours d'expérience. Définir la gouvernance de la structure. Lancer un <b>appel à projets</b> « pépinière » pour son animation. Lancer un <b>appel à candidatures</b> pour constituer la première promotion. Etudier la possibilité d'essaimer ce type de structure dans les différents EPCI du département en fonction des résultats de l'expérimentation. Faire le lien avec le Label Répar'Acteurs porté par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. </td> <td> TYPE DE DECHETS: DO (Tout Venant)  GISEMENT 2022: 60 kg/hab/an  POTENTIEL DE REDUCTION: 1/4  POTENTIEL D'ADOPTION: 1/4  OBJECTIF DE REDUCTION: 4 kg/hab/an </td> </tr> <tr> <td> <b>10- Mettre en place des points de collecte préservante pour le réemploi du verre dans les territoires.</b> Création d'un groupe de travail chargé d'étudier les modalités de déploiement et de collecte du verre pour réemploi sur le territoire (cf. étude ADEME/CITEO). Faire connaître le logo « réemploi » et promouvoir le recours au réemploi par une campagne de sensibilisation départementale. Concevoir/étudier du mobilier urbain adapté à la collecte préservante. Mettre en place des points de collecte dédiés au réemploi. Etudier la mise en œuvre de la consigne monétaire par les collectivités du département. </td> <td> TYPE DE DECHETS: CS (Verre)  GISEMENT 2022: 39 kg/hab/an (CS) + 12 kg/hab/an (OMR)  POTENTIEL DE REDUCTION: 2/4  POTENTIEL D'ADOPTION: 2/4  OBJECTIF DE REDUCTION: 13 kg/hab/an </td> </tr> <tr> <td> <b>11- Centraliser à l'échelle du département les campagnes de caractérisation</b> des gisements collectés dans le SPGD. Communiquer sur les résultats à l'ensemble des acteurs. </td> <td> TYPE DE DECHETS: OMR, CS  GISEMENT 2022: 531 kg/hab/an  POTENTIEL DE REDUCTION: -  POTENTIEL D'ADOPTION: -  OBJECTIF DE REDUCTION: - </td> </tr> <tr> <td> <b>12- Couvrir le territoire d'un réseau de fontaines à eau</b> permettant à la fois de boire et de remplir son contenant, dans les espaces publics et les établissements recevant du public afin de réduire l'utilisation de bouteilles en plastique et encourager l'utilisation de contenants réutilisables. </td> <td> TYPE DE DECHETS: CS (Plastique)  GISEMENT 2022: 4 kg/hab/an  POTENTIEL DE REDUCTION: 2/4  POTENTIEL D'ADOPTION: 3/4  OBJECTIF DE REDUCTION: 1 kg/hab/an </td> </tr> <tr> <td> <b>13- Se porter candidat pour une expérimentation du « OUI PUB »</b> de l'ADEME. En attendant, centraliser et harmoniser la distribution de Stop Pub par Touraine Propre pour l'ensemble du territoire. </td> <td> TYPE DE DECHETS: Papier (CS)  GISEMENT 2022: 12 kg/hab/an  POTENTIEL DE REDUCTION: 1/4  POTENTIEL D'ADOPTION: 4/4  OBJECTIF DE REDUCTION: 3 kg/hab/an </td> </tr> </tbody> </table>		<b>9- Expérimenter la création d'une pépinière de réparateur.ices dans le département.</b> Inscrire le projet dans les politiques publiques, recenser les acteurs déjà existants et collecter leurs retours d'expérience. Définir la gouvernance de la structure. Lancer un <b>appel à projets</b> « pépinière » pour son animation. Lancer un <b>appel à candidatures</b> pour constituer la première promotion. Etudier la possibilité d'essaimer ce type de structure dans les différents EPCI du département en fonction des résultats de l'expérimentation. Faire le lien avec le Label Répar'Acteurs porté par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.	TYPE DE DECHETS: DO (Tout Venant) GISEMENT 2022: 60 kg/hab/an POTENTIEL DE REDUCTION: 1/4 POTENTIEL D'ADOPTION: 1/4 OBJECTIF DE REDUCTION: 4 kg/hab/an	<b>10- Mettre en place des points de collecte préservante pour le réemploi du verre dans les territoires.</b> Création d'un groupe de travail chargé d'étudier les modalités de déploiement et de collecte du verre pour réemploi sur le territoire (cf. étude ADEME/CITEO). Faire connaître le logo « réemploi » et promouvoir le recours au réemploi par une campagne de sensibilisation départementale. Concevoir/étudier du mobilier urbain adapté à la collecte préservante. Mettre en place des points de collecte dédiés au réemploi. Etudier la mise en œuvre de la consigne monétaire par les collectivités du département.	TYPE DE DECHETS: CS (Verre) GISEMENT 2022: 39 kg/hab/an (CS) + 12 kg/hab/an (OMR) POTENTIEL DE REDUCTION: 2/4 POTENTIEL D'ADOPTION: 2/4 OBJECTIF DE REDUCTION: 13 kg/hab/an	<b>11- Centraliser à l'échelle du département les campagnes de caractérisation</b> des gisements collectés dans le SPGD. Communiquer sur les résultats à l'ensemble des acteurs.	TYPE DE DECHETS: OMR, CS GISEMENT 2022: 531 kg/hab/an POTENTIEL DE REDUCTION: - POTENTIEL D'ADOPTION: - OBJECTIF DE REDUCTION: -	<b>12- Couvrir le territoire d'un réseau de fontaines à eau</b> permettant à la fois de boire et de remplir son contenant, dans les espaces publics et les établissements recevant du public afin de réduire l'utilisation de bouteilles en plastique et encourager l'utilisation de contenants réutilisables.	TYPE DE DECHETS: CS (Plastique) GISEMENT 2022: 4 kg/hab/an POTENTIEL DE REDUCTION: 2/4 POTENTIEL D'ADOPTION: 3/4 OBJECTIF DE REDUCTION: 1 kg/hab/an	<b>13- Se porter candidat pour une expérimentation du « OUI PUB »</b> de l'ADEME. En attendant, centraliser et harmoniser la distribution de Stop Pub par Touraine Propre pour l'ensemble du territoire.	TYPE DE DECHETS: Papier (CS) GISEMENT 2022: 12 kg/hab/an POTENTIEL DE REDUCTION: 1/4 POTENTIEL D'ADOPTION: 4/4 OBJECTIF DE REDUCTION: 3 kg/hab/an
<b>9- Expérimenter la création d'une pépinière de réparateur.ices dans le département.</b> Inscrire le projet dans les politiques publiques, recenser les acteurs déjà existants et collecter leurs retours d'expérience. Définir la gouvernance de la structure. Lancer un <b>appel à projets</b> « pépinière » pour son animation. Lancer un <b>appel à candidatures</b> pour constituer la première promotion. Etudier la possibilité d'essaimer ce type de structure dans les différents EPCI du département en fonction des résultats de l'expérimentation. Faire le lien avec le Label Répar'Acteurs porté par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.	TYPE DE DECHETS: DO (Tout Venant) GISEMENT 2022: 60 kg/hab/an POTENTIEL DE REDUCTION: 1/4 POTENTIEL D'ADOPTION: 1/4 OBJECTIF DE REDUCTION: 4 kg/hab/an											
<b>10- Mettre en place des points de collecte préservante pour le réemploi du verre dans les territoires.</b> Création d'un groupe de travail chargé d'étudier les modalités de déploiement et de collecte du verre pour réemploi sur le territoire (cf. étude ADEME/CITEO). Faire connaître le logo « réemploi » et promouvoir le recours au réemploi par une campagne de sensibilisation départementale. Concevoir/étudier du mobilier urbain adapté à la collecte préservante. Mettre en place des points de collecte dédiés au réemploi. Etudier la mise en œuvre de la consigne monétaire par les collectivités du département.	TYPE DE DECHETS: CS (Verre) GISEMENT 2022: 39 kg/hab/an (CS) + 12 kg/hab/an (OMR) POTENTIEL DE REDUCTION: 2/4 POTENTIEL D'ADOPTION: 2/4 OBJECTIF DE REDUCTION: 13 kg/hab/an											
<b>11- Centraliser à l'échelle du département les campagnes de caractérisation</b> des gisements collectés dans le SPGD. Communiquer sur les résultats à l'ensemble des acteurs.	TYPE DE DECHETS: OMR, CS GISEMENT 2022: 531 kg/hab/an POTENTIEL DE REDUCTION: - POTENTIEL D'ADOPTION: - OBJECTIF DE REDUCTION: -											
<b>12- Couvrir le territoire d'un réseau de fontaines à eau</b> permettant à la fois de boire et de remplir son contenant, dans les espaces publics et les établissements recevant du public afin de réduire l'utilisation de bouteilles en plastique et encourager l'utilisation de contenants réutilisables.	TYPE DE DECHETS: CS (Plastique) GISEMENT 2022: 4 kg/hab/an POTENTIEL DE REDUCTION: 2/4 POTENTIEL D'ADOPTION: 3/4 OBJECTIF DE REDUCTION: 1 kg/hab/an											
<b>13- Se porter candidat pour une expérimentation du « OUI PUB »</b> de l'ADEME. En attendant, centraliser et harmoniser la distribution de Stop Pub par Touraine Propre pour l'ensemble du territoire.	TYPE DE DECHETS: Papier (CS) GISEMENT 2022: 12 kg/hab/an POTENTIEL DE REDUCTION: 1/4 POTENTIEL D'ADOPTION: 4/4 OBJECTIF DE REDUCTION: 3 kg/hab/an											

	<p>14- <b>Mise en place d'une veille mutualisée pour la recherche de financements</b> en faveur de la prévention (ADEME, Région, FEDER,...). Centraliser la recherche de financements et accompagner les collectivités dans le montage financier de leurs projets afin financer davantage d'actions en faveur de la prévention.</p>	<p>TYPE DE DECHETS: DMA</p> <p>GISEMENT 2022: 531 kg/hab/an</p> <p>POTENTIEL DE REDUCTION: -</p> <p>POTENTIEL D'ADOPTION: -</p> <p>OBJECTIF DE REDUCTION: -</p>																																			
<b>OBJECTIFS QUANTITATIFS</b>	<p>9- Emergence d'<b>une pépinière</b> dans le département avant 2030</p> <p>10- Collecter <b>10 kg/hab</b> de verre préservé en 2030 (périmètre de l'expérimentation : environ 100 000 habitants)</p> <p>11- Réaliser au moins <b>1 campagne départementale de caractérisation</b> tous les 2 ans</p> <p>12- Mise en place de <b>100 fontaines à eau</b> en 2030 en Indre-et-Loire</p> <p>13- Candidature retenue pour <b>une expérimentation du « Oui Pub »</b></p> <p>14- Au moins <b>un dossier par EPCI financé</b> grâce à ce dispositif en 2030</p>																																				
<b>ROLES</b>	<p><b>Touraine Propre</b> : pilote la création des groupes de travail qui définiront la gouvernance et les modalités des expérimentations. Pilote la campagne de communication départementale « réemploi ». Centralise les campagnes de caractérisation et diffuse les résultats. Porte l'expérimentation des fontaines à eau en collaboration avec l'EPCI retenu. Centralise la distribution de « Stop Pub ». Centralise la veille pour la recherche de financement.</p> <p><b>EPCI</b> : se positionnent pour faire émerger une pépinière sur leur territoire, facilitent l'accès au foncier pour les 2 expérimentations, s'engagent à étudier la mise en place de mobilier urbain adapté à la collecte préservante du verre. Font connaître leurs besoins de financements à Touraine Propre.</p> <p><b>CCI/Associations/ESS</b> : prennent part aux discussions techniques des expérimentations</p>																																				
<b>PARTENAIRES/RELAIS</b>	<p><b>ADEME/Région CVL/REPAIR CAFE</b> : partage les retours d'expériences sur ces expérimentations et accompagnement juridique et financier.</p> <p><b>CMA CVL</b> : mise en avant des acteurs de la réparation via son label Répar'Acteurs</p> <p><b>CITEO</b> : participe au financement (10 et 11)</p> <p><b>ADEME</b> : lance un appel à candidature pour le « OUI PUB », participe au financement (11)</p>																																				
<b>MOYENS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Sous-actions</th> <th>Calendrier</th> <th>Budget</th> <th>ETP (TP)</th> <th>ETP (EPCI)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>9- Créer une pépinière de réparateur.ice.s</td> <td>2026-2030</td> <td>115 k€</td> <td>0,5<sub>2026-27</sub> 0,3<sub>2028-30</sub></td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>10- Collecter le verre pour réemploi</td> <td>2025-2030</td> <td>210 k€</td> <td>0,3<sub>2025</sub> 0,5<sub>2026-27</sub> 0,3<sub>2028-30</sub></td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>11- Centralisation des caractérisations</td> <td>2024-2030</td> <td>190 k€</td> <td>0,3<sub>2024-30</sub></td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>12- Mettre en place un réseau de fontaines à eau</td> <td>2025-2030</td> <td>270 k€</td> <td>0,3<sub>2026-30</sub></td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>13- Expérimentation « Oui Pub »</td> <td>2027-2030</td> <td>60 k€</td> <td>0,5<sub>2027</sub> 0,3<sub>2028-29</sub></td> <td>A définir</td> </tr> <tr> <td>14- Veille « financements » mutualisée</td> <td>2024-2030</td> <td>100 k€</td> <td>0,1<sub>2024</sub> 0,3<sub>2025-30</sub></td> <td>A définir</td> </tr> </tbody> </table>	Sous-actions	Calendrier	Budget	ETP (TP)	ETP (EPCI)	9- Créer une pépinière de réparateur.ice.s	2026-2030	115 k€	0,5 <sub>2026-27</sub> 0,3 <sub>2028-30</sub>	A définir	10- Collecter le verre pour réemploi	2025-2030	210 k€	0,3 <sub>2025</sub> 0,5 <sub>2026-27</sub> 0,3 <sub>2028-30</sub>	A définir	11- Centralisation des caractérisations	2024-2030	190 k€	0,3 <sub>2024-30</sub>	A définir	12- Mettre en place un réseau de fontaines à eau	2025-2030	270 k€	0,3 <sub>2026-30</sub>	A définir	13- Expérimentation « Oui Pub »	2027-2030	60 k€	0,5 <sub>2027</sub> 0,3 <sub>2028-29</sub>	A définir	14- Veille « financements » mutualisée	2024-2030	100 k€	0,1 <sub>2024</sub> 0,3 <sub>2025-30</sub>	A définir	
	Sous-actions	Calendrier	Budget	ETP (TP)	ETP (EPCI)																																
	9- Créer une pépinière de réparateur.ice.s	2026-2030	115 k€	0,5 <sub>2026-27</sub> 0,3 <sub>2028-30</sub>	A définir																																
	10- Collecter le verre pour réemploi	2025-2030	210 k€	0,3 <sub>2025</sub> 0,5 <sub>2026-27</sub> 0,3 <sub>2028-30</sub>	A définir																																
	11- Centralisation des caractérisations	2024-2030	190 k€	0,3 <sub>2024-30</sub>	A définir																																
	12- Mettre en place un réseau de fontaines à eau	2025-2030	270 k€	0,3 <sub>2026-30</sub>	A définir																																
13- Expérimentation « Oui Pub »	2027-2030	60 k€	0,5 <sub>2027</sub> 0,3 <sub>2028-29</sub>	A définir																																	
14- Veille « financements » mutualisée	2024-2030	100 k€	0,1 <sub>2024</sub> 0,3 <sub>2025-30</sub>	A définir																																	
<b>INDICATEURS</b>	<p>9- Quantité de tout venant en déchetterie – taux d'évolution annuel % ; Nombre de réparations réalisées (par type de matériel) ; Nombre de candidats recrutés dans la pépinière ; Nombre de personnes sensibilisées par la campagne de sensibilisation « réemploi »</p> <p>10- Quantité de verre collecté pour réemploi – taux d'évolution annuel % ; Nombre de personnes sensibilisées par la campagne de sensibilisation « réemploi »</p> <p>11- Nombre de caractérisations centralisées réalisées</p> <p>12- Nombre de fontaines à eau installées</p> <p>13- Nombre de « Stop Pub » ou « mention équivalente » puis « Oui Pub » présents sur les boîtes aux lettres</p> <p>14- Nombre de projets accompagnés et financés par EPCI</p>																																				

THEME	<b>AXE 2 : LUTTER CONTRE GASPILLAGE ALIMENTAIRE</b>											
ACTION	<b>Fiche 4 – Mettre en place un réseau des acteurs locaux de l'alimentation (Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire)</b>											
GISEMENT IMPACTE	OMR – Biodéchets alimentaires											
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Acteurs locaux de l'alimentation (de la fourche à la fourchette)											
CONTEXTE/CADRE REGLEMENTAIRE	<p>Dans le département d'Indre-et-Loire, la lutte contre le gaspillage alimentaire focalise principalement ses efforts sur la restauration collective scolaire et la sensibilisation tous publics, sous la forme d'ateliers ou d'animations scolaires. Néanmoins, la quantité de biodéchets alimentaires « consommables mais non consommés » constatée dans les ordures ménagères (en moyenne 10%, soit environ <b>13 000 t/an</b>) indique des possibilités d'actions supplémentaires. Tous les acteurs de la chaîne alimentaire ont un rôle à jouer dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Leurs pratiques et leurs comportements sont interdépendants et ont des effets d'engrenage. Mais ils communiquent peu, ce qui conduit à une méconnaissance des enjeux et des réalités des uns et des autres. Or, la mobilisation de tous ces acteurs et la mise en cohérence de leurs actions est indispensable pour rendre efficace la lutte contre le gaspillage alimentaire.</p> <p><b>Objectifs réglementaires :</b>  Réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025  Généraliser le tri à la source des biodéchets ménagers en 2024  Réduire de 50 % les biodéchets dans les OMR dès 2025, et de 100 % en 2031</p>											
DESCRIPTIF	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- <b>Cartographier les différents acteurs</b> et mettre en place un groupe de travail les rassemblant. Recenser les gisements gaspillés pour les mettre en relation avec les bénéficiaires potentiels.</li> <li>2- <b>Créer un Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL)</b> départemental.</li> <li>3- <b>Mettre en place une plateforme de travail collaborative</b> pour partager les retours d'expériences et les outils mutualisés. Etudier la possibilité d'expérimenter la mise en place d'une plateforme logistique pour transformer les produits alimentaires récupérés (cuisine collective, ateliers antigaspillage, ...).</li> </ol> <p>Les membres du réseau se réuniront une à plusieurs fois par an afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des espaces de rencontres et de débats,</li> <li>- Favoriser l'observation et la mutualisation de données, d'indicateurs et de moyens d'actions,</li> <li>- Collaborer à l'organisation ou à la promotion d'événementiels favorisant le « gaspiller moins » et le « manger mieux »,</li> <li>- Participer à la stratégie de communication départementale et à la diffusion des supports produits,</li> <li>- Étudier la faisabilité, accompagner et valoriser la mise en œuvre de projets innovants adaptés aux enjeux du territoire.</li> </ul> <p><b>Développer des messages accessibles et la mise en avant d'initiatives locales</b> concrètes en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Promotion du label national antigaspillage alimentaire auprès de la restauration collective et de la grande distribution. Les premiers acteurs concernés par le label sont les grandes et moyennes surfaces, les grossistes et les métiers de bouche (bouchers, charcutiers, boulangers, fromagers, primeurs etc...).</p> <p><b>Diagnostic du gisement « biodéchets professionnels ».</b> Le groupe de travail caractérise les gisements et les typologies d'acteurs/de producteurs de biodéchets, et recense les débouchés disponibles. Quantifie les volumes existants et évitables, cible les producteurs et les regrouper par typologie de déchets</p> <p><b>Sensibiliser les acteurs</b>, promotion d'outils opérationnels pour les professionnels au sein du groupe de travail pour réduire le gaspillage alimentaire (ex : valorisation des biodéchets avec l'installation de composteurs, lutte contre le gaspillage alimentaire avec des frigos solidaires et le « doggy-bag », communication sur les solutions de dons ou de revente des invendus, solutions de réduction des cartons et des plastiques par l'apport de contenants réutilisables, la mise en relation avec des prestataires locaux, la mise en place de composts partagés mutualisés avec d'autres établissements)</p>	<table border="1"> <tr> <td>TYPE DE DECHETS:</td> <td>OMR (Biodéchets)</td> </tr> <tr> <td>GISEMENT 2022:</td> <td>21 kg/hab/an</td> </tr> <tr> <td>POTENTIEL DE REDUCTION:</td> <td>2/2</td> </tr> <tr> <td>POTENTIEL D'ADOPTION:</td> <td>2/2</td> </tr> <tr> <td>OBJECTIF DE REDUCTION:</td> <td>5 kg/hab/an</td> </tr> </table>	TYPE DE DECHETS:	OMR (Biodéchets)	GISEMENT 2022:	21 kg/hab/an	POTENTIEL DE REDUCTION:	2/2	POTENTIEL D'ADOPTION:	2/2	OBJECTIF DE REDUCTION:	5 kg/hab/an
TYPE DE DECHETS:	OMR (Biodéchets)											
GISEMENT 2022:	21 kg/hab/an											
POTENTIEL DE REDUCTION:	2/2											
POTENTIEL D'ADOPTION:	2/2											
OBJECTIF DE REDUCTION:	5 kg/hab/an											
OBJECTIFS QUANTITATIFS	1, 2 et 3 - Réduire de <b>50%</b> le gaspillage alimentaire d'ici 2025 Les objectifs qualitatifs seront fixés courant 2024, à la suite du diagnostic territorial du gaspillage alimentaire et de l'étude d'opportunité relative à la mise en place d'un REGAL. Ils concerneront : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le taux de réduction du gaspillage alimentaire visé,</li> <li>- Le nombre de partenaires du réseau et leur répartition par secteur d'activité (production, distribution, restauration...),</li> </ul>											

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre annuel de rencontres du réseau et les thématiques en lien avec le gaspillage alimentaire qui devront y être traitées,</li> <li>- Le nombre annuel de projets à accompagner,</li> <li>- Le type et le nombre de supports de communication à produire dans le cadre du réseau,</li> <li>- Le nombre et le type d'événements à promouvoir et/ou à accompagner sur le territoire.</li> </ul>				
<b>ROLES</b>	<p><b>Touraine Propre</b> : pilote la communication départementale, réalise la cartographie des acteurs et anime le groupe de travail pour créer le réseau REGAL</p> <p><b>ADEME/Région CVL</b> : accompagne la création du REGAL et finance une partie de son animation</p> <p><b>EPCI</b> : recense les données de leur territoire pour la réalisation de la cartographie des acteurs</p>				
<b>PARTENAIRES/RELAIS</b>	<p><b>Associations locales et acteurs de l'alimentation</b> : participent aux discussions liées à la création du REGAL puis à sa mise en œuvre</p> <p><b>Observatoire des inégalités</b> : diagnostic local pour éclairer les débats et guider le ciblage des actions</p>				
<b>MOYENS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>Sous-actions</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Budget</b>	<b>ETP (TP)</b>	<b>ETP (EPCI)</b>
	1- Cartographie territoriale du gaspillage alimentaire et étude d'opportunité REGAL	2024-2025	40 k€	0,5 <sub>2024-25</sub>	A définir
	2- Création et développement du réseau REGAL	2024-2030	100 k€	0,75 <sub>2024-25</sub> 0,25 <sub>2026-30</sub>	A définir
	3- Mettre en œuvre les projets et les bonnes pratiques	2025-2030	165 k€	0,5 <sub>2025-30</sub>	A définir
<b>INDICATEURS</b>	<p>1- Nombre d'initiatives recensées sur la cartographie des acteurs</p> <p>2- Nombre de rencontres du REGAL départemental ; Nombre d'acteurs intégrant le réseau ; Nombres d'événements organisés sur le territoire / Fréquentation, nombre et types d'acteurs présents ; % de gaspillage alimentaire dans les caractérisations d'OMR</p> <p>3- Nombre et nature des actions initiées par le réseau</p>				

THEME	<b>AXE 3 : REDUIRE LES BIODECHETS</b>											
ACTION	<b>Fiche 5 – Gérer ses biodéchets chez soi</b>											
<b>GISEMENT IMPACTE</b>	OMR – Biodéchets alimentaires											
<b>PUBLIC(S) CIBLE(S)</b>	Collectivités, particuliers, bailleurs, entreprises											
<b>CONTEXTE/CADRE REGLEMENTAIRE</b>	<p>En Indre-et-Loire, la part de biodéchets dans les ordures ménagères est d'environ 26%, soit près de <b>33 000 t/an</b>, ce qui représentait <b>environ 53 kg/hab/an en 2022</b>. La collecte et le traitement des biodéchets engendrent des impacts environnementaux négatifs importants, alors que ces impacts sont fortement réduits si les biodéchets sont évités ou réorientés vers le sol sous forme d'engrais ou d'amendement. Le développement d'une gestion de proximité des biodéchets efficace repose largement sur la qualité de l'information donnée aux foyers et établissements et à l'accessibilité à des solutions de traitement.</p> <p>La diffusion d'information, l'appui technique et l'animation d'une telle démarche reposent sur différents acteurs : les animateurs du PLPDMA, les agents de la collectivité (maîtres composteurs), les relais ambassadeurs auprès des ménages d'une partie du territoire (guides composteurs), les personnes ressources pour les participants à un site (référénts de site). Chacun de ces acteurs doit disposer des connaissances et des méthodes correspondant à son rôle, qui doit également être clairement défini. La communication autour de ces sujets doit prendre en compte les difficultés sociales et les conditions d'habitat (collectif, vertical, individuel,...).</p> <p><b>Objectifs réglementaires :</b>                      Réduire les DMA de 15 % en 2025                      Généraliser le tri à la source des biodéchets ménagers en 2024                      Réduire de 50 % les biodéchets dans les OMR dès 2025, et de 100 % en 2031</p>											
<b>DESCRIPTIF</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- <b>Intensifier la distribution de composteurs individuels</b>, couplée avec un temps de formation/sensibilisation. Etudier les possibilités pour les EPCI de mettre en place une collecte en porte-à-porte, par exemple pour les gros producteurs de biodéchets (hôpitaux, écoles, EPHAD, marchés, ...). Information qualitative des foyers par des ateliers. Dans les zones urbaines denses, axer la communication sur l'habitat collectif en variant les vecteurs et en prenant en compte les difficultés sociales ainsi que les conditions d'habitat.</li> <li>2- <b>Intensifier la mise en place du compostage partagé et le compostage autonome</b> en établissement : composteurs partagés, foyers et hors-foyers (cimetières, ...). Proposer des formations aux différents acteurs locaux pour devenir référents, guides et maîtres composteurs, créer un réseau de « ménages composteurs » afin de pouvoir s'appuyer localement sur eux et rendre les sites existants autonomes. Développer les inaugurations des sites de compostage partagé (regroupement écoles, quartiers, collectifs, ...) pour impliquer l'ensemble des riverains. Etudier les possibilités pour les EPCI de prévoir une part minimale d'espace vert (respectivement 2m<sup>2</sup> et 5m<sup>2</sup>) dans le plan local d'urbanisme et/ou dans les règlements de lotissement pour faciliter l'implantation de composteurs individuels et partagés dans les constructions neuves. Accompagner l'émergence d'une filière de broyat de branches/de matières sèches pérenne et adaptée à l'essor du compostage partagé. Etudier la mise en place d'une filière locale de production de composteur pour s'affranchir des risques liés à l'approvisionnement.</li> <li>3- <b>Rejoindre le « Réseau Compost Citoyen »</b> qui recense les organismes de formation homologués, les sites de compostage partagés et les acteurs professionnels des biodéchets pour permettre de l'état des lieux de la pratique du compostage de proximité. Rejoindre également <b>le réseau national de collectivités "CompostPlus"</b> dédié à la collecte et à la valorisation des biodéchets. Réaliser et mettre à jour une cartographie des PAV et des composteurs partagés sur l'ensemble du département (suivi du taux de couverture).</li> </ol>	<table border="0"> <tr> <td>TYPE DE DECHETS :</td> <td>OMR (Biodéchets)</td> </tr> <tr> <td>GISEMENT 2022 :</td> <td>53 kg/hab/an</td> </tr> <tr> <td>POTENTIEL DE REDUCTION :</td> <td>3/4</td> </tr> <tr> <td>POTENTIEL D'ADOPTION :</td> <td>3/4</td> </tr> <tr> <td>OBJECTIF DE REDUCTION :</td> <td>30 kg/hab/an</td> </tr> </table>	TYPE DE DECHETS :	OMR (Biodéchets)	GISEMENT 2022 :	53 kg/hab/an	POTENTIEL DE REDUCTION :	3/4	POTENTIEL D'ADOPTION :	3/4	OBJECTIF DE REDUCTION :	30 kg/hab/an
TYPE DE DECHETS :	OMR (Biodéchets)											
GISEMENT 2022 :	53 kg/hab/an											
POTENTIEL DE REDUCTION :	3/4											
POTENTIEL D'ADOPTION :	3/4											
OBJECTIF DE REDUCTION :	30 kg/hab/an											
<b>OBJECTIFS QUANTITATIFS</b>	1 et 2- Réduire de <b>50%, soit environ 30 kg/hab/an</b> , la part de biodéchets dans les OMR dès 2025. 3- Les 11 EPCI du département sont membres du Réseau Compost Citoyen et/ou du réseau CompostPlus en 2030											

<b>ROLES</b>	<p><b>EPCI</b> : pilotent les ateliers de sensibilisation, forment/recrutent des référents/guides/maîtres composteurs, mettent en place des solutions de tri à la source adaptées à leur territoire, rejoignent le réseau national CompostPlus, étudient les possibilités d'aménagement des PLU/règlements de lotissement.</p> <p><b>Touraine Propre</b> : collecte les données de déploiement de chaque EPCI, accompagne l'émergence d'une filière « broyat ».</p> <p><b>Référents, guides et maîtres composteurs du territoire</b> : réalisent les ateliers de sensibilisation</p>				
<b>PARTENAIRES/RELAIS</b>	<p><b>Associations</b> : réalisent les ateliers de sensibilisation grand public, accompagnent les collectivités, installent et gèrent des points de compostage</p> <p><b>CCI/CMA</b> : forment et déploient des ambassadeurs parmi leurs membres</p> <p><b>Bailleurs sociaux</b> : forment et sensibiliser leur personnel</p>				
<b>MOYENS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>Sous-actions</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Budget</b>	<b>ETP (TP)</b>	<b>ETP (EPCI)</b>
	1- Intensifier le compostage individuel	2024-2026	A définir	-	A définir
	2- Intensifier le compostage collectif	2024-2026	80 k€	0,2 <sub>2024-30</sub>	A définir
3- Rejoindre les réseaux nationaux	2024	A définir	-	A définir	
<b>INDICATEURS</b>	<p>1- Nombre de guides diffusés</p> <p>2 et 3- Nombre d'acteurs formés ; Couverture départementale et par EPCI en composteurs individuels et collectifs suivis et contrôlés ; Quantité d'OMR collectée et traitée par an ; Part de biodéchets dans les OMR (caractérisations régulières).</p> <p>4- Nombre de collectivités adhérentes au réseau CompostPlus</p>				

THEME	AXE 3 : REDUIRE LES BIODECHETS																									
ACTION	Fiche 6 – Jardiner au naturel																									
GISEMENT IMPACTE	Déchets verts																									
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Collectivités, particuliers, entreprises																									
CONTEXTE/CADRE REGLEMENTAIRE	<p>La collecte et le traitement des biodéchets engendrent des impacts environnementaux négatifs importants. Ceux-ci sont fortement réduits si les biodéchets sont évités ou réorientés vers le sol sous forme d’engrais ou d’amendement. Les produits phytosanitaires utilisés pour l’entretien des espaces verts et jardins génèrent des déchets (emballages, restes de produits non utilisés...) dangereux pour l’homme et les écosystèmes. En Indre-et-Loire, la part de déchets verts collectés en déchetterie et en porte-à-porte représente en moyenne près de <b>80 kg/hab/an</b>, c’est la plus grosse part des déchets occasionnels, pour un total d’environ <b>50 000 t/an</b>. La gestion des espaces verts est souvent partagée entre les communautés de communes et les communes.</p> <p><b>Objectifs réglementaires :</b>                      Réduire les DMA de 15 % en 2025                      Généraliser le tri à la source des biodéchets ménagers en 2024                      Réduire de 50 % les biodéchets dans les OMR dès 2025, et de 100 % en 2029                      Interdiction des produits phytosanitaires depuis 2022</p>																									
DESRIPTIF	<p>En partenariat avec les collectivités, Touraine Propre souhaite accompagner les habitants du département vers une gestion plus responsable de leurs déchets verts de jardin afin que ceux-ci soient considérés comme des ressources. Notamment, le broyage des végétaux permet une réduction importante du volume de déchets verts produits (entre 5 et 7 fois par rapport aux déchets verts « bruts »), de réduire les coûts de gestion en déchetterie, de réduire les impacts environnementaux liés au transport et favorise un retour au sol local d’une matière organique de qualité.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%; text-align: center;"></td> <td style="width: 55%;"> <b>4- Promouvoir le jardinage naturel auprès des particuliers.</b> Editer un guide pratique départemental associé à une campagne de communication départementale relayée localement. Diffusion des bonnes pratiques par des ateliers (écoles, quartiers).                 </td> <td style="width: 15%;">TYPE DE DECHETS :</td> <td style="width: 15%;">DO (Déchets Verts)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"></td> <td> <b>5- Promouvoir le jardinage naturel auprès des collectivités et des entreprises.</b> Former les acteurs à la gestion différenciée des espaces verts (distinguer et entretenir les espaces verts suivant leurs caractéristiques et leurs fonctions). Promouvoir les aménagements végétaux avec des espèces moins productrices de biomasse, à croissance lente. Edition d’un guide pratique à destination des agents. Etudier le déploiement de broyeurs collectifs dans les déchetteries du département et de prestations de broyage à domicile selon les contextes. Modalités d’accompagnement à définir (soutien financier, sensibilisation, prestation) pour l’arrachage de haies persistantes (thuyas, lauriers) pour replanter des espèces à croissances lentes locales, adaptées au changement climatique et favorables à la biodiversité (charme, houx, chèvrefeuille, noisetier, ajonc d’Europe, cornouiller, aubépine, prunellier...).                 </td> <td>GISEMENT 2022 :</td> <td>80 kg/hab/an</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>POTENTIEL DE REDUCTION :</td> <td>2/4</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>POTENTIEL D'ADOPTION :</td> <td>2/4</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>OBJECTIF DE REDUCTION :</td> <td>20 kg/hab/an</td> </tr> </table>							<b>4- Promouvoir le jardinage naturel auprès des particuliers.</b> Editer un guide pratique départemental associé à une campagne de communication départementale relayée localement. Diffusion des bonnes pratiques par des ateliers (écoles, quartiers).	TYPE DE DECHETS :	DO (Déchets Verts)		<b>5- Promouvoir le jardinage naturel auprès des collectivités et des entreprises.</b> Former les acteurs à la gestion différenciée des espaces verts (distinguer et entretenir les espaces verts suivant leurs caractéristiques et leurs fonctions). Promouvoir les aménagements végétaux avec des espèces moins productrices de biomasse, à croissance lente. Edition d’un guide pratique à destination des agents. Etudier le déploiement de broyeurs collectifs dans les déchetteries du département et de prestations de broyage à domicile selon les contextes. Modalités d’accompagnement à définir (soutien financier, sensibilisation, prestation) pour l’arrachage de haies persistantes (thuyas, lauriers) pour replanter des espèces à croissances lentes locales, adaptées au changement climatique et favorables à la biodiversité (charme, houx, chèvrefeuille, noisetier, ajonc d’Europe, cornouiller, aubépine, prunellier...).	GISEMENT 2022 :	80 kg/hab/an			POTENTIEL DE REDUCTION :	2/4			POTENTIEL D'ADOPTION :	2/4			OBJECTIF DE REDUCTION :	20 kg/hab/an
	<b>4- Promouvoir le jardinage naturel auprès des particuliers.</b> Editer un guide pratique départemental associé à une campagne de communication départementale relayée localement. Diffusion des bonnes pratiques par des ateliers (écoles, quartiers).	TYPE DE DECHETS :	DO (Déchets Verts)																							
	<b>5- Promouvoir le jardinage naturel auprès des collectivités et des entreprises.</b> Former les acteurs à la gestion différenciée des espaces verts (distinguer et entretenir les espaces verts suivant leurs caractéristiques et leurs fonctions). Promouvoir les aménagements végétaux avec des espèces moins productrices de biomasse, à croissance lente. Edition d’un guide pratique à destination des agents. Etudier le déploiement de broyeurs collectifs dans les déchetteries du département et de prestations de broyage à domicile selon les contextes. Modalités d’accompagnement à définir (soutien financier, sensibilisation, prestation) pour l’arrachage de haies persistantes (thuyas, lauriers) pour replanter des espèces à croissances lentes locales, adaptées au changement climatique et favorables à la biodiversité (charme, houx, chèvrefeuille, noisetier, ajonc d’Europe, cornouiller, aubépine, prunellier...).	GISEMENT 2022 :	80 kg/hab/an																							
		POTENTIEL DE REDUCTION :	2/4																							
		POTENTIEL D'ADOPTION :	2/4																							
		OBJECTIF DE REDUCTION :	20 kg/hab/an																							
OBJECTIFS QUANTITATIFS	4 et 5 - Diminution de <b>20 kg/hab</b> l’apport de déchets verts en déchetterie en 2030. Respect de la réglementation Zéro Phyto.																									
ROLES	<b>Touraine Propre</b> : pilote la communication départementale et l’édition du guide pratique <b>EPCI</b> : relaient la campagne départementale de communication, pilotent les ateliers de sensibilisation, étudient les possibilités d’achat de broyeurs mutualisés, de broyage à domicile et d’accompagnement à l’arrachage de haies persistantes																									
PARTENAIRES/RELAIS	<b>Associations</b> : réalisent les ateliers de sensibilisation grand public <b>CCI/CMA/Fédération des paysagistes (FFP, UNEP)</b> : forment et déploient des ambassadeurs du jardinage naturel parmi leurs membres																									
MOYENS DE MISE EN CEUVRE	<b>Sous-actions</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Budget</b>	<b>ETP (TP)</b>	<b>ETP (EPCI)</b>																					
	4- Promotion auprès des particuliers	2024-2030	190 k€	0,5 <sub>2024-30</sub>	A définir																					
	5- Promotion auprès des collectivités et des entreprises	2024-2030	150 k€	0,25 <sub>2024-30</sub>	A définir																					
INDICATEURS	Quantité de déchets verts collectés en déchetterie en kg/an/hab. ou broyés par la collectivité (ses prestataires, ses partenaires) - taux d’évolution de cette quantité en %. 4- Nombre de personnes déclarant pratiquer au moins une technique de jardinage au naturel (enquête) – taux d’évolution de ce nombre en %																									

	5- Nombre d'utilisateurs uniques des broyeurs – taux d'évolution de ce nombre en % ; Nombre de broyeurs et nombre d'heures d'utilisation ; Nombre d'agents formés et d'entreprises sensibilisées ; Nombre d'accompagnement à l'arrachage de haies persistantes
--	--

<b>THEME</b>	<b>AXE 4 : REDUIRE LES DECHETS SAUVAGES ET AQUATIQUES</b>											
<b>ACTION</b>	<b>Fiche 7 – Créer un réseau multi-acteurs pour mettre en place des actions de réduction</b>											
<b>GISEMENT IMPACTE PUBLIC(S) CIBLE(S)</b>	DMA (notamment plastiques, emballages), DAE/BTP											
<b>GISEMENT IMPACTE PUBLIC(S) CIBLE(S)</b>	Particuliers, collectivités, entreprises											
<b>CONTEXTE/CADRE REGLEMENTAIRE</b>	<p>Les Français connaissent partiellement les gestes permettant d'éviter les déchets aquatiques, et ne font pas nécessairement le lien entre les déchets produits à l'intérieur des terres (les déchets sauvages), et ceux qui se retrouvent dans les cours d'eau. Il s'agit majoritairement de sacs plastiques, vaisselle en plastique jetable, cotons-tiges à bâtonnet plastique, microbilles de plastique (cosmétiques, produits d'hygiène, détergents), granulés plastiques industriels, mégots de cigarettes.</p> <p>Les déchets marins d'origine terrestre ont échappé aux collectes et sont dus : aux dépôts de déchets domestiques par abandon volontaire ou négligence ; aux rejets dans un lieu inapproprié ; aux déchets issus des activités professionnelles (industrie, agriculture, transport...), par accident ou comportements illégaux.</p> <p>En Indre-et-Loire, le portage politique de la lutte contre les déchets sauvages demeure faible par rapport à d'autres départements. Il s'agit cependant d'une demande forte qui a émergé lors des ateliers de co-construction de la commission d'élaboration et de suivi du PLPDMA. Celle-ci a bien identifié la diversité des leviers de réduction de ces déchets à disposition des collectivités territoriales, qui peuvent être regroupés en quatre grands types d'actions : sensibilisation/communication à la problématique ; prévention et bonne gestion des déchets en général ; propreté urbaine et sanction des incivilités.</p> <p><b>Objectifs réglementaires :</b> Réduire les DMA de 15 % en 2025 Capter 100 % des déchets diffus en 2025 : lutter contre les dépôts sauvages « volontaires » et réduire les fuites « involontaires ».</p>											
<b>DESCRIPTIF</b>	<p><b>1- Cartographier et diagnostiquer les déchets sauvages.</b> Créer un groupe de travail pour identifier les outils existants et les compétences dans les territoires ainsi que les moyens de financement mobilisables. Mise en place d'une plateforme départementale de cartographie et de signalement des dépôts sauvages. Compilation et communication autour des données dans un diagnostic départemental. Visibiliser la localisation des anciennes décharges du département sur la base des <a href="#">travaux de Hugo Meslard-Hayot (2021)</a>.</p> <p><b>2- Créer un réseau départemental multi-acteurs</b> pour mettre en œuvre des actions de réduction des déchets sauvages alliant prévention et sanction. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographier les zones d'accumulation des déchets dans les cours d'eau ;</li> <li>- Prévenir et traiter les déchets sauvages avant le broyage des bords de routes ;</li> <li>- Rejoindre le groupe de travail du bassin Loire Bretagne piloté par le Cedre sur la réduction de la pollution plastique dans les cours d'eau ;</li> <li>- Organiser la dépollution des espaces publics et espaces naturels ;</li> <li>- Expérimentation de dispositifs d'interception des macrodéchets plastiques dans les réseaux EP/EU (filets, paniers dans les avaloirs, grilles, etc) et recherche de financements ;</li> <li>- Développer des actions grand public d'identification des milieux et des activités humaines concernées, et des actions d'évaluation des quantités de micro-plastiques produites ;</li> <li>- Mettre en place un suivi quantitatif de la production de micro-plastiques lors de l'incinération des déchets (parallèlement aux contrôles déjà réalisés pour différentes molécules polluantes) ;</li> <li>- Mener des études sur le profilage psychologique et anthropologique des joncheurs.</li> </ul> <p><b>3- Mettre en œuvre et diffuser les bonnes pratiques.</b> Réaliser des campagnes départementales de sensibilisation s'appuyant sur le diagnostic départemental. Documentation et diffusion des actions de</p>	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;">TYPE DE DECHETS :</td> <td style="text-align: right;">DMA</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">GISEMENT 2022 :</td> <td style="text-align: right;">531 kg/hab/an</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">POTENTIEL DE REDUCTION :</td> <td style="text-align: right;">-/4</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">POTENTIEL D'ADOPTION :</td> <td style="text-align: right;">-/4</td> </tr> <tr> <td style="vertical-align: top;">OBJECTIF DE REDUCTION :</td> <td style="text-align: right;">-</td> </tr> </table>	TYPE DE DECHETS :	DMA	GISEMENT 2022 :	531 kg/hab/an	POTENTIEL DE REDUCTION :	-/4	POTENTIEL D'ADOPTION :	-/4	OBJECTIF DE REDUCTION :	-
TYPE DE DECHETS :	DMA											
GISEMENT 2022 :	531 kg/hab/an											
POTENTIEL DE REDUCTION :	-/4											
POTENTIEL D'ADOPTION :	-/4											
OBJECTIF DE REDUCTION :	-											

	prévention, nettoyage, sanction réalisées. Mise à disposition de pinces à déchets pour les associations de randonneurs, plaider pour la réhabilitation des anciennes décharges.				
<b>OBJECTIFS QUANTITATIFS</b>	1- Réalisation d'une <b>cartographie départementale</b> avant 2030 2- Mise en place d'au moins <b>10 plans d'actions locaux</b> communaux ou intercommunaux en 2030 3- Réalisation d'au moins <b>1 campagne départementale de sensibilisation</b> sur la période 2024-2030				
<b>ROLES</b>	<b>Touraine Propre</b> : pilote la coordination du groupe de travail, la réalisation de la cartographie et la communication départementale <b>Rudologia</b> : accompagne Touraine Propre dans l'animation et la coordination du groupe de travail multi-acteurs <b>Associations</b> : accompagnent les collectivités sur la réduction du plastique, formation, sensibilisation, dépollution				
<b>PARTENAIRES/RELAIS</b>	<b>EPCI</b> : participent au groupe de travail et font le lien avec les communes <b>Communes/Gendarmerie/Associations/MISEN/COLDEN</b> : participent au réseau départemental multi-acteurs et veille à la mise en œuvre des actions <b>CITEO</b> : participe au financement				
<b>MOYENS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>Sous-actions</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Budget</b>	<b>ETP (TP)</b>	<b>ETP (EPCI)</b>
	1- Cartographie et diagnostic	2024-2026	50 k€	0,25 <sub>2024-26</sub>	A définir
	2- Réseau départemental d'action et de sensibilisation	2024-2030	110 k€	0,5 <sub>2024-25</sub> 0,25 <sub>2026-30</sub>	A définir
	3- Mettre en œuvre et diffuser les bonnes pratiques	2026-2030	65 k€	0,25 <sub>2026-30</sub>	A définir
<b>INDICATEURS</b>	Quantité de déchets sauvages collectés 1- Nombre d'entrées sur les cartographies de recensement 2- Nombre de plans d'actions locaux communaux ou intercommunaux mis en place 3- Nombre d'actions de prévention/nettoyage/sanction documentées				

THEME	<b>AXE 5 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX OBJETS</b>											
ACTION	<b>Fiche 8 – Mettre en place un réseau départemental multi-acteurs du réemploi</b>											
GISEMENT IMPACTE	Déchets occasionnels											
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Particuliers, collectivités, entreprises											
CONTEXTE/CADRE REGLEMENTAIRE	<p>L'accès à des biens issus du réemploi est peu favorisé en Indre-et-Loire malgré plusieurs acteurs associatifs (Emmaüs, Envie, Active, ...), 5 ressourceries pour l'ensemble du département, et quelques déchetteries proposant un local de réemploi. Beaucoup de produits sont collectés en déchetterie et échappent aux flux de l'économie circulaire.</p> <p>La filière des déchets électriques et électroniques (DEEE) ménagers (86%) et professionnels (14%) représentaient en France en 2021, une mise sur le marché de 31 kg/hab/an, dont seulement <b>13 kg/hab/an sont collectés</b>. Les déchetteries des collectivités sont les principaux points de collecte (la moitié des volumes de DEEE ménagers).</p> <p>La filière Textile, Linge et Chaussures (TLC) est collectée à hauteur de <b>3,8 kg/hab</b> en Région Centre Val de Loire, soit seulement 30% des 11 kg/hab mis sur le marché en France chaque année. En 2022, 60 % des volumes collectés et triés sont jugés aptes à la réutilisation. Les objectifs ont donc été réhaussés pour atteindre 60% de collecte en 2028. Les canaux de collecte vont ainsi être intensifiés, dont celui des déchetteries qui collectent 2 fois plus de TLC que les bornes de la voie publique.</p> <p><b>Objectifs réglementaires :</b> Réduire les DMA de 15 % en 2025 Envoyer 100 % des encombrants en centre de tri ou sur-tri en 2025</p>											
DESCRIPTIF	<p>Cette fiche action est le produit de plusieurs idées qui ont émergé durant les réunions de la CES. Elles concourent toutes à <b>faciliter l'accès aux biens issus du réemploi</b> à la population du département.</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td> <p><b>1- Créer un groupe de travail avec les acteurs locaux du réemploi.</b></p>  Recenser et visibiliser les structures existantes du réemploi. Cartographier les acteurs locaux et réaliser un diagnostic des besoins du territoire. Mettre en place une campagne de communication départementale pour promouvoir le recours aux biens issus du réemploi ainsi que la formation aux métiers du réemploi. </td> <td> <p>TYPE DE DECHETS : DO</p> <p>GISEMENT 2022 : 233 kg/hab/an</p> <p>POTENTIEL DE REDUCTION : -/4</p> <p>POTENTIEL D'ADOPTION : -/4</p> <p>OBJECTIF DE REDUCTION : -</p> </td> </tr> <tr> <td> <p><b>2- Mettre en place des zones de « réemploi » dans les déchetteries</b></p>  existantes et projets à venir. Communiquer, informer les artisans et fédérations professionnelles. Former/recruter des agents valoristes pour accompagner les usagers. Favoriser l'accès à des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) aux déchetteries. </td> <td> <p>TYPE DE DECHETS : DO (Tout Venant)</p> <p>GISEMENT 2022 : 60 kg/hab/an</p> <p>POTENTIEL DE REDUCTION : 2/4</p> <p>POTENTIEL D'ADOPTION : 2/4</p> <p>OBJECTIF DE REDUCTION : 15 kg/hab/an</p> </td> </tr> <tr> <td> <p><b>3- Intensifier le dispositif d'appels à projets porté par Touraine Propre</b> à destination des porteurs de projets locaux, pour accompagner financièrement l'émergence d'initiatives en faveur du réemploi et de la réduction à la source des déchets sur notre territoire.</p> </td> <td> <p>TYPE DE DECHETS : DO</p> <p>GISEMENT 2022 : 233 kg/hab/an</p> <p>POTENTIEL DE REDUCTION : -/4</p> <p>POTENTIEL D'ADOPTION : -/4</p> <p>OBJECTIF DE REDUCTION : -</p> </td> </tr> <tr> <td> <p><b>4- Promouvoir le réemploi des textiles, linges et chaussures.</b> Intensifier le maillage de bornes textiles, notamment en déchetterie. Visibiliser les acteurs du réemploi et de la réparation. Organiser des collectes événementielles, des actions ciblées sur la jeunesse, des ateliers citoyens à destination des adultes, des campagnes de communication départementale biannuelles.</p> </td> <td> <p>TYPE DE DECHETS : DO (Textile)</p> <p>GISEMENT 2022 : 11 kg/hab/an</p> <p>POTENTIEL DE REDUCTION : 2/4</p> <p>POTENTIEL D'ADOPTION : 2/4</p> <p>OBJECTIF DE REDUCTION : 3 kg/hab/an</p> </td> </tr> <tr> <td> <p><b>5- Mettre en avant les biens issus du réemploi</b> pour améliorer leur visibilité et leur accessibilité sur l'ensemble du département et soutenir le développement d'une économie circulaire des déchets. Constituer un groupe de travail au sein du réseau multi-</p>  </td> <td> <p>TYPE DE DECHETS : DO</p> <p>GISEMENT 2022 : 233 kg/hab/an</p> <p>POTENTIEL DE REDUCTION : -/4</p> </td> </tr> </tbody> </table>		<p><b>1- Créer un groupe de travail avec les acteurs locaux du réemploi.</b></p>  Recenser et visibiliser les structures existantes du réemploi. Cartographier les acteurs locaux et réaliser un diagnostic des besoins du territoire. Mettre en place une campagne de communication départementale pour promouvoir le recours aux biens issus du réemploi ainsi que la formation aux métiers du réemploi.	<p>TYPE DE DECHETS : DO</p> <p>GISEMENT 2022 : 233 kg/hab/an</p> <p>POTENTIEL DE REDUCTION : -/4</p> <p>POTENTIEL D'ADOPTION : -/4</p> <p>OBJECTIF DE REDUCTION : -</p>	<p><b>2- Mettre en place des zones de « réemploi » dans les déchetteries</b></p>  existantes et projets à venir. Communiquer, informer les artisans et fédérations professionnelles. Former/recruter des agents valoristes pour accompagner les usagers. Favoriser l'accès à des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) aux déchetteries.	<p>TYPE DE DECHETS : DO (Tout Venant)</p> <p>GISEMENT 2022 : 60 kg/hab/an</p> <p>POTENTIEL DE REDUCTION : 2/4</p> <p>POTENTIEL D'ADOPTION : 2/4</p> <p>OBJECTIF DE REDUCTION : 15 kg/hab/an</p>	<p><b>3- Intensifier le dispositif d'appels à projets porté par Touraine Propre</b> à destination des porteurs de projets locaux, pour accompagner financièrement l'émergence d'initiatives en faveur du réemploi et de la réduction à la source des déchets sur notre territoire.</p>	<p>TYPE DE DECHETS : DO</p> <p>GISEMENT 2022 : 233 kg/hab/an</p> <p>POTENTIEL DE REDUCTION : -/4</p> <p>POTENTIEL D'ADOPTION : -/4</p> <p>OBJECTIF DE REDUCTION : -</p>	<p><b>4- Promouvoir le réemploi des textiles, linges et chaussures.</b> Intensifier le maillage de bornes textiles, notamment en déchetterie. Visibiliser les acteurs du réemploi et de la réparation. Organiser des collectes événementielles, des actions ciblées sur la jeunesse, des ateliers citoyens à destination des adultes, des campagnes de communication départementale biannuelles.</p>	<p>TYPE DE DECHETS : DO (Textile)</p> <p>GISEMENT 2022 : 11 kg/hab/an</p> <p>POTENTIEL DE REDUCTION : 2/4</p> <p>POTENTIEL D'ADOPTION : 2/4</p> <p>OBJECTIF DE REDUCTION : 3 kg/hab/an</p>	<p><b>5- Mettre en avant les biens issus du réemploi</b> pour améliorer leur visibilité et leur accessibilité sur l'ensemble du département et soutenir le développement d'une économie circulaire des déchets. Constituer un groupe de travail au sein du réseau multi-</p> 	<p>TYPE DE DECHETS : DO</p> <p>GISEMENT 2022 : 233 kg/hab/an</p> <p>POTENTIEL DE REDUCTION : -/4</p>
<p><b>1- Créer un groupe de travail avec les acteurs locaux du réemploi.</b></p>  Recenser et visibiliser les structures existantes du réemploi. Cartographier les acteurs locaux et réaliser un diagnostic des besoins du territoire. Mettre en place une campagne de communication départementale pour promouvoir le recours aux biens issus du réemploi ainsi que la formation aux métiers du réemploi.	<p>TYPE DE DECHETS : DO</p> <p>GISEMENT 2022 : 233 kg/hab/an</p> <p>POTENTIEL DE REDUCTION : -/4</p> <p>POTENTIEL D'ADOPTION : -/4</p> <p>OBJECTIF DE REDUCTION : -</p>											
<p><b>2- Mettre en place des zones de « réemploi » dans les déchetteries</b></p>  existantes et projets à venir. Communiquer, informer les artisans et fédérations professionnelles. Former/recruter des agents valoristes pour accompagner les usagers. Favoriser l'accès à des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) aux déchetteries.	<p>TYPE DE DECHETS : DO (Tout Venant)</p> <p>GISEMENT 2022 : 60 kg/hab/an</p> <p>POTENTIEL DE REDUCTION : 2/4</p> <p>POTENTIEL D'ADOPTION : 2/4</p> <p>OBJECTIF DE REDUCTION : 15 kg/hab/an</p>											
<p><b>3- Intensifier le dispositif d'appels à projets porté par Touraine Propre</b> à destination des porteurs de projets locaux, pour accompagner financièrement l'émergence d'initiatives en faveur du réemploi et de la réduction à la source des déchets sur notre territoire.</p>	<p>TYPE DE DECHETS : DO</p> <p>GISEMENT 2022 : 233 kg/hab/an</p> <p>POTENTIEL DE REDUCTION : -/4</p> <p>POTENTIEL D'ADOPTION : -/4</p> <p>OBJECTIF DE REDUCTION : -</p>											
<p><b>4- Promouvoir le réemploi des textiles, linges et chaussures.</b> Intensifier le maillage de bornes textiles, notamment en déchetterie. Visibiliser les acteurs du réemploi et de la réparation. Organiser des collectes événementielles, des actions ciblées sur la jeunesse, des ateliers citoyens à destination des adultes, des campagnes de communication départementale biannuelles.</p>	<p>TYPE DE DECHETS : DO (Textile)</p> <p>GISEMENT 2022 : 11 kg/hab/an</p> <p>POTENTIEL DE REDUCTION : 2/4</p> <p>POTENTIEL D'ADOPTION : 2/4</p> <p>OBJECTIF DE REDUCTION : 3 kg/hab/an</p>											
<p><b>5- Mettre en avant les biens issus du réemploi</b> pour améliorer leur visibilité et leur accessibilité sur l'ensemble du département et soutenir le développement d'une économie circulaire des déchets. Constituer un groupe de travail au sein du réseau multi-</p> 	<p>TYPE DE DECHETS : DO</p> <p>GISEMENT 2022 : 233 kg/hab/an</p> <p>POTENTIEL DE REDUCTION : -/4</p>											

	acteurs du réemploi pour étudier les contraintes et opportunités d'un tel projet, piloter et porter sa mise en œuvre.	POTENTIEL D'ADOPTION : OBJECTIF DE REDUCTION :	-/4 -		
<b>OBJECTIFS QUANTITATIFS</b>	Réduire les DMA de <b>15%</b> en 2025 1- Proposer une <b>cartographie du territoire</b> avant 2030 afin de permettre l'accessibilité de biens issus du réemploi 2- Zones de réemploi présentes dans <b>100%</b> des déchetteries du département en 2030 3- Enveloppe pour le dispositif d'appel à projets <b>revalorisée annuellement, avec une base de 20 000€/an en 2024</b> 4- Réduire de <b>3 kg/hab/an</b> le gisement en 2030 5- Outil de mise en avant des biens du réemploi déployé en 2030				
<b>RÔLES</b>	<b>Touraine Propre</b> : pilote la coordination du groupe de travail, la communication départementale, les appels à projets et suit la mise en place des zones de réemploi en déchetterie. <b>EPCI</b> : participent au groupe de travail, mettent en place des zones de réemploi dans les déchetteries				
<b>PARTENAIRES/RELAIS</b>	<b>Réseau Régional des Acteurs du Réemploi CVL, Acteurs de l'ESS (Emmaüs, Active), Hub'Eco (TMVL)</b> : participent au groupe de travail, étudie les possibilités d'une plateforme numérique d'échange				
<b>MOYENS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>Sous-actions</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Budget</b>	<b>ETP (TP)</b>	<b>ETP (EPCI)</b>
	1- Créer un groupe de travail « Réemploi »	2025-2027	90 k€	0,25 <sub>2025-30</sub>	A définir
	2- Mettre en place des zones de réemploi en déchetterie	2024-2030	A définir	-	A définir
	3- Proposer des appels à projets	2024-2030	265 k€	0,25 <sub>2024-30</sub>	A définir
	4- Promouvoir le réemploi des textiles	2024-2030	40 k€	0,1 <sub>2024-30</sub>	A définir
	5- Mettre en avant les biens issus du réemploi	2027-2030	A définir	0,25 <sub>2028-30</sub>	A définir
<b>INDICATEURS</b>	1- Nombre d'acteurs sensibilisés ; Nombre de structures dédiées au réemploi dans le département 2- Quantité de Tout Venant collectée en déchetterie ; Quantité de déchets du BTP collectée en déchetterie ; Nombre de zones de réemploi en déchetterie dans le département / nombre de déchetteries 3- Nombre d'animations scolaires réalisées 4- Nombre de projets soumis dans le cadre de l'AAP 5- Nombre de biens issus du réemploi proposés sur la plateforme numérique				

THEME	AXE 6 : MONTRER L'EXEMPLE																			
ACTION	Fiche 9 – Favoriser l'exemplarité des collectivités																			
GISEMENT IMPACTE	DMA																			
PUBLIC(S) CIBLE(S)	Collectivités																			
CONTEXTE/CADRE REGLEMENTAIRE	<p>L'éco-exemplarité consiste à diminuer les impacts environnementaux de nos collectivités concernant l'eau, l'énergie et les transports, les bâtiments, les achats publics et la gestion des déchets. L'enjeu est d'ouvrir la voie et de montrer l'exemple dans les efforts à fournir. Sur l'ensemble des 11 EPCI qui composent le département d'Indre-et-Loire, de nombreuses initiatives locales nécessitent d'être formalisées puis intensifiées pour inspirer les acteurs locaux ainsi que les territoires voisins.</p> <p>Par ailleurs, la pollution liée au plastique n'est que très rarement pris en compte par les collectivités du fait de son invisibilité (micro-plastiques), ils ont pourtant des impacts sanitaires et environnementaux majeurs et doivent faire l'objet d'une attention particulière.</p> <p><b>Objectifs réglementaires :</b>  Réduire les DMA de 15 % en 2025  Interdiction du plastique notamment dans la restauration collective scolaire  Développement des bornes fontaines d'eau dans les établissements recevant du public  Des achats publics plus vertueux privilégiant le réemploi et les matières recyclées  Réduire les déchets, améliorer leur valorisation et utiliser davantage de matières recyclées</p>																			
DESCRIPTIF	<p>Les collectivités doivent se montrer cohérentes dans leurs pratiques internes et leurs politiques publiques. Cela doit inciter entreprises et citoyens à adhérer pleinement à une démarche déjà éprouvée.</p>	<table border="1"> <tr> <td>1- <b>Intégrer des indicateurs de suivi spécifiques à la Prévention</b> afin d'améliorer le suivi des efforts des collectivités. Conformément aux recommandations de la Cours des Comptes, les dépenses totales de prévention et leur ratio par rapport au coût total du SPGD, ainsi que la couverture de la population par une fiscalité incitative (en millier d'habitants) seront intégrés dans les rapports annuels des EPCI.</td> <td>TYPE DE DECHETS:</td> <td>DMA</td> </tr> <tr> <td>2- <b>Rédiger une charte des « achats durables »</b> à destination des collectivités pour viser des pratiques générant moins de déchets. Adopter une « charte des achats durables » en mobilisant les différents services répartis entre la commande et l'usage. Former les élus et agents aux achats responsables dans la commande publique (ex : Reseco). Intégrer des objectifs « zéro plastique ».</td> <td>GISEMENT 2022:</td> <td>531 kg/hab/an</td> </tr> <tr> <td>3- <b>Déployer une Redevance Spéciale</b> sur l'ensemble des établissements administratifs, ainsi que sur les grands producteurs de déchets ménagers assimilés. Formaliser le suivi de ces déchets et définir collectivement des objectifs de réduction.</td> <td>POTENTIEL DE REDUCTION:</td> <td>-/4</td> </tr> <tr> <td>4- <b>Promouvoir les contrats globaux de performance</b> au sein des collectivités pour la gestion de leurs déchets (collecte, déchetterie). Ils portent en particulier des innovations en matière d'intégration d'objectifs de réduction via un dispositif de dialogue compétitif dans les contrats liant les opérateurs privés aux collectivités. Encourager le passage à la C0,5 pour les OMR déjà à l'étude sur plusieurs territoires.</td> <td>POTENTIEL D'ADOPTION:</td> <td>-/4</td> </tr> <tr> <td>5- <b>Rédiger une charte de « manifestation durable »</b> à destination des collectivités pour les événements organisés ou financés par celles-ci. Etudier les possibilités d'intégrer une caution « réduction des déchets » pour la location de salles gérées par les collectivités. Intégrer des objectifs « zéro plastique ».</td> <td>OBJECTIF DE REDUCTION:</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>6- <b>Etudier l'émergence d'une filière de solutions de vaisselle réutilisable</b> pour réduire les contenants alimentaires jetables en lien avec les acteurs de l'ESS locaux. S'appuyer sur le dispositif existant de prêt de gobelets réutilisables par les collectivités.</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	1- <b>Intégrer des indicateurs de suivi spécifiques à la Prévention</b> afin d'améliorer le suivi des efforts des collectivités. Conformément aux recommandations de la Cours des Comptes, les dépenses totales de prévention et leur ratio par rapport au coût total du SPGD, ainsi que la couverture de la population par une fiscalité incitative (en millier d'habitants) seront intégrés dans les rapports annuels des EPCI.	TYPE DE DECHETS:	DMA	2- <b>Rédiger une charte des « achats durables »</b> à destination des collectivités pour viser des pratiques générant moins de déchets. Adopter une « charte des achats durables » en mobilisant les différents services répartis entre la commande et l'usage. Former les élus et agents aux achats responsables dans la commande publique (ex : Reseco). Intégrer des objectifs « zéro plastique ».	GISEMENT 2022:	531 kg/hab/an	3- <b>Déployer une Redevance Spéciale</b> sur l'ensemble des établissements administratifs, ainsi que sur les grands producteurs de déchets ménagers assimilés. Formaliser le suivi de ces déchets et définir collectivement des objectifs de réduction.	POTENTIEL DE REDUCTION:	-/4	4- <b>Promouvoir les contrats globaux de performance</b> au sein des collectivités pour la gestion de leurs déchets (collecte, déchetterie). Ils portent en particulier des innovations en matière d'intégration d'objectifs de réduction via un dispositif de dialogue compétitif dans les contrats liant les opérateurs privés aux collectivités. Encourager le passage à la C0,5 pour les OMR déjà à l'étude sur plusieurs territoires.	POTENTIEL D'ADOPTION:	-/4	5- <b>Rédiger une charte de « manifestation durable »</b> à destination des collectivités pour les événements organisés ou financés par celles-ci. Etudier les possibilités d'intégrer une caution « réduction des déchets » pour la location de salles gérées par les collectivités. Intégrer des objectifs « zéro plastique ».	OBJECTIF DE REDUCTION:	-	6- <b>Etudier l'émergence d'une filière de solutions de vaisselle réutilisable</b> pour réduire les contenants alimentaires jetables en lien avec les acteurs de l'ESS locaux. S'appuyer sur le dispositif existant de prêt de gobelets réutilisables par les collectivités.		
1- <b>Intégrer des indicateurs de suivi spécifiques à la Prévention</b> afin d'améliorer le suivi des efforts des collectivités. Conformément aux recommandations de la Cours des Comptes, les dépenses totales de prévention et leur ratio par rapport au coût total du SPGD, ainsi que la couverture de la population par une fiscalité incitative (en millier d'habitants) seront intégrés dans les rapports annuels des EPCI.	TYPE DE DECHETS:	DMA																		
2- <b>Rédiger une charte des « achats durables »</b> à destination des collectivités pour viser des pratiques générant moins de déchets. Adopter une « charte des achats durables » en mobilisant les différents services répartis entre la commande et l'usage. Former les élus et agents aux achats responsables dans la commande publique (ex : Reseco). Intégrer des objectifs « zéro plastique ».	GISEMENT 2022:	531 kg/hab/an																		
3- <b>Déployer une Redevance Spéciale</b> sur l'ensemble des établissements administratifs, ainsi que sur les grands producteurs de déchets ménagers assimilés. Formaliser le suivi de ces déchets et définir collectivement des objectifs de réduction.	POTENTIEL DE REDUCTION:	-/4																		
4- <b>Promouvoir les contrats globaux de performance</b> au sein des collectivités pour la gestion de leurs déchets (collecte, déchetterie). Ils portent en particulier des innovations en matière d'intégration d'objectifs de réduction via un dispositif de dialogue compétitif dans les contrats liant les opérateurs privés aux collectivités. Encourager le passage à la C0,5 pour les OMR déjà à l'étude sur plusieurs territoires.	POTENTIEL D'ADOPTION:	-/4																		
5- <b>Rédiger une charte de « manifestation durable »</b> à destination des collectivités pour les événements organisés ou financés par celles-ci. Etudier les possibilités d'intégrer une caution « réduction des déchets » pour la location de salles gérées par les collectivités. Intégrer des objectifs « zéro plastique ».	OBJECTIF DE REDUCTION:	-																		
6- <b>Etudier l'émergence d'une filière de solutions de vaisselle réutilisable</b> pour réduire les contenants alimentaires jetables en lien avec les acteurs de l'ESS locaux. S'appuyer sur le dispositif existant de prêt de gobelets réutilisables par les collectivités.																				
OBJECTIFS QUANTITATIFS	<p>Réduire les DMA de <b>15%</b> en 2025</p> <p>5- <b>Indicateurs de prévention présents</b> dans les rapports annuels de l'ensemble des EPCI du département en 2030</p> <p>6- <b>Adoption d'une charte des achats durable</b> dans l'ensemble des EPCI du département en 2030</p> <p>7- <b>Redevance Spéciale déployée</b> dans l'ensemble des EPCI du département en 2030</p>																			

	<p><b>8-</b> Au moins <b>3 contrats globaux de performance</b> adoptés sur l'ensemble du département en 2030</p> <p><b>9-</b> <b>Adoption d'une charte manifestation durable</b> dans l'ensemble des EPCI du département en 2030</p> <p><b>6- Prêt de 10 000 gobelets/an</b> à l'échelle du département ; proposition d'une solution de vaisselle utilisable par la moitié des EPCI du département en 2030</p>				
<b>ROLES</b>	<p><b>Touraine Propre</b> : rédige et accompagne les EPCI dans l'adoption d'une charte de manifestation durable, met à disposition des gobelets réutilisables, coordonne l'émergence d'une filière de solution de vaisselle réutilisable</p> <p><b>EPCI</b> : mettent en place les indicateurs de prévention, réalisent un diagnostic déchets et diffusent les bonnes pratiques en interne, formalisent leurs politiques d'achats durables, déploient la Redevance Spéciale sur leur territoire, mettent en place un dialogue compétitif</p> <p><b>Associations</b> : accompagnements des collectivités sur le zéro plastique et réduction des déchets, sensibilisation, formation des élus et agents</p>				
<b>PARTENAIRES/RELAIS</b>	<b>Communes</b> : relaient les dispositifs des EPCI localement				
<b>MOYENS DE MISE EN ŒUVRE</b>	<b>Sous-actions</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Budget</b>	<b>ETP (TP)</b>	<b>ETP (EPCI)</b>
	1- Mettre en place des indicateurs « Prévention »	2024	10 k€	0,1 <sub>2024-25</sub>	A définir
	2- Politique d'achats durables	2024-2030	20 k€	0,2 <sub>2024-25</sub>	A définir
	3- Déployer la Redevance Spéciale	2025-2030	45 k€	0,1 <sub>2024-30</sub>	A définir
	4- Promouvoir les contrats globaux de performance	2026-2027	A définir	-	A définir
	5- Rédiger une charte de « manifestation durable »	2024-2030	10 k€	0,2 <sub>2024-25</sub>	A définir
	6- Etudier l'émergence d'une filière « vaisselle réutilisable »	2027-2030	70 k€	0,25 <sub>2027-30</sub>	A définir
<b>INDICATEURS</b>	<p><b>10-</b> Nombre d'EPCI présentant ces indicateurs dans leur rapport annuel</p> <p><b>11-</b> Nombre d'EPCI ayant adopté la charte achats durables</p> <p><b>12-</b> Nombre d'EPCI déployant la Redevance Spéciale</p> <p><b>13-</b> Nombre de contrats globaux de performance adoptés par EPCI</p> <p><b>14-</b> Nombre d'EPCI ayant adopté la charte manifestation durable</p> <p>6- Nombre de gobelets prêtés par an</p>				

## 5.2. Les axes de développement du PLPDMA

Les nombreux échanges en commission d'élaboration et de suivi ont mis en évidence des **actions à développer au sein de ce PLPDMA 2024-2030** pour couvrir un champ encore plus important de la prévention.

### Le soutien au vrac

Il n'est en effet pas présent dans les fiches actions ci-dessus. Des messages en faveur de la consommation responsable sont pourtant prévus dans les **campagnes de communication départementale** du PLPDMA (**Fiche 1, Action 1**). L'objectif de l'expérimentation du **réseau de fontaines à eau publiques** (**Fiche 3, Action 12**) va aussi dans le sens de la promotion des contenants réutilisables par rapport aux contenants à usage unique. Cependant, des liens sont en effet à tisser et à renforcer sur cette thématique avec le Réseau Vrac et Réemploi régional ainsi qu'avec les chambres consulaires pour mieux accompagner les porteurs de projets. Un **groupe de travail** pourra ainsi être mis en place au sein de la CES pour proposer des actions en ce sens.

### La réduction des textiles sanitaires

Les textiles sanitaires ne font pas non plus l'objet d'une action spécifique. La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite loi « AGEC » prévoit la mise en place d'une **filière REP pour les textiles sanitaires à usage unique (TSUU)**, y compris les lingettes pré-imbibées pour usages corporels et domestiques, à compter du **1er janvier 2024**. Touraine Propre prévoit en complément d'encourager les EPCI à intégrer des bonus dans la commande publique, liés à la réutilisation de ces textiles dans certaines activités (crèches collectives, etc).

### Le suivi qualitatif du PLPDMA

L'analyse qualitative des différentes actions de prévention ainsi que la mesure d'impact de ses actions de communication pourront faire l'objet d'un **groupe de travail** de la CES pour proposer un dispositif de suivi et de mesure d'impact satisfaisant.

### La tarification incitative

Enfin, la tarification incitative qui a fait l'objet de nombreux échanges au sein de la CES, dont la mise en place nécessite en effet une anticipation et une préparation dès aujourd'hui. C'est l'enjeu de ce PLPDMA de créer un éco-système de la prévention, départemental et local, pour préparer l'ensemble des acteurs au respect de nos objectifs régionaux ambitieux. A cette fin, Touraine Propre souhaite mettre en place une **veille technique** sur le sujet et **organiser des visites d'acculturation** à destination des élus et des techniciens des collectivités (ex: Besançon, CC Baugeois-Vallée, Syvalorm,...).

Voici ci-dessous un tableau récapitulant les **principaux enjeux** de ces 9 fiches actions :

	<b>Budget (€)</b>	<b>Gisement évitable (kg/hab/an)</b>	<b>GES évitables (t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub>)</b>
<b>AXE 1 : ACTIONS TRANSVERSALES</b>	<b>2 788 000 €</b>	<b>-21</b>	<b>1 902</b>
Fiche 1 - Communiquer et sensibiliser	1 543 000 €	-	-
Fiche 2 - Former les acteurs relais	209 000 €	-	-
Fiche 3 - Innover et expérimenter	1 036 000 €	-21	1 902
<b>AXE 2 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE</b>	<b>333 000 €</b>	<b>-5</b>	<b>447</b>
Fiche 4 - Mettre en place un réseau REGAL multi-acteurs	333 000 €	-5	447
<b>AXE 3 : REDUIRE LES BIODECHETS</b>	<b>455 000 €</b>	<b>-50</b>	<b>2 940</b>
Fiche 5 - Gérer ses biodéchets chez soi	85 000 €	-30	2 538
Fiche 6 - Jardiner au naturel	370 000 €	-20	403
<b>AXE 4 : REDUIRE LES DECHETS SAUVAGES ET AQUATIQUES</b>	<b>240 000 €</b>		<b>à évaluer</b>
Fiche 7 - Mettre en place un réseau multi-acteurs	240 000 €	-	-
<b>AXE 5 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX OBJETS</b>	<b>540 000 €</b>	<b>-18</b>	<b>à évaluer</b>
Fiche 8 - Mettre en place un réseau multiacteurs du réemploi	540 000 €	-18	à évaluer
<b>AXE 6 : MONTRER L'EXEMPLE</b>	<b>166 000 €</b>	-	-
Fiche 9 - Favoriser l'exemplarité des collectivités	166 000 €	-	-
<b>TOTAL :</b>	<b>4 520 000 €</b>	<b>-94</b>	<b>5 290</b>

Tableau 8 : Récapitulatif des principaux chiffres du programme d'action

Ces montants sont mentionnés à titre indicatif et devront être affinés chaque année lors de l'évaluation du PLPDMA, en fonction de l'avancement de chacune des actions. Ils sont le fruit d'un travail de prospection qui ne peut évidemment pas intégrer les éventuels chocs environnementaux, sanitaires ou politiques qui pourraient impacter les politiques publiques de prévention des déchets d'ici 2030. Ces montants ont pour vocation d'établir **l'adéquation des objectifs de réduction aux moyens associés**, tant humains que matériels, pour chacune des actions du programme.

**L'évaluation des gisements évitables**, dont le montant total (-94 kg/hab/an) est supérieur aux objectifs fixés dans la [Partie 3.2](#) (-62 kg/hab/an et -85 kg/hab/an), garantit à minima l'atteinte de ces objectifs. Il offre également des perspectives intéressantes aller plus loin la réduction de chacun des gisements identifiés.

**L'évaluation de l'impact GES** des différentes actions est encore partielle et nécessitera d'être approfondie au fur-et-à-mesure de l'avancement de ce programme.

## 6. METHODOLOGIE DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DU PLPDMA 2024-2030

### 6.1. L'approche méthodologique

#### 6.1.1. L'implication des acteurs du territoire

Durant les 6 années de déploiement du PLPDMA, la **dynamique collective enclenchée lors du cycle de travail collectif de l'automne 2023 doit être préservée** afin de garantir un enrichissement continu de ce programme de prévention, mais également afin de favoriser le partage des expériences et initiatives en matière de prévention des déchets sur le territoire. Plusieurs des propositions issues de ces rencontres ont d'ailleurs été intégrées au PLPDMA tandis que d'autres ont été relayées directement auprès des élus concernés.

Les **méthodes de co-construction** mises en œuvre, appréciées par les participants, devront nécessairement être mobilisées lors des temps de réunion et d'échange structurant le suivi et l'évaluation annuelle de ce programme.

Ce cycle de réunion constitue ainsi la **première étape à la constitution d'un réseau départemental multi-acteurs de la prévention et de la réduction des déchets** qui fait à ce jour encore cruellement défaut à notre département.

#### 6.1.2. Les gisements d'évitement

Le calcul des **gisements d'évitement** guide l'action globale de ce PLPDMA et permet le dimensionnement de ses actions. La méthodologie utilisée pour les déterminer est explicitée ci-après.

La **quantité évitable (en kg/hab)** s'appuie sur la **moyenne départementale de chaque gisement (en kg/hab)** pour l'année 2022, à laquelle est appliquée un **potentiel de réduction** et un **potentiel de changement de comportement**. Ces deux potentiels sont notés de 1 à 4 pour chacune des actions du PLPDMA.

Le **potentiel de réduction** estime la capacité de l'action à réduire le gisement total visé (ex : une expérimentation sur un territoire aura un potentiel moins important qu'une action étendue à tout le territoire).

Le **potentiel de changement de comportement** estime la capacité de l'action à faire adopter un nouveau comportement à l'acteur visé (habitant, collectivité, entreprise, ...). (ex : une action de sensibilisation de terrain, au contact de l'acteur, aura plus de capacité de changement de comportement qu'une campagne de sensibilisation départementale).

#### 6.1.3. L'impact carbone des actions

Comme indiqué en **Partie 2.1.2**, l'urgence climatique à laquelle nous devons actuellement faire face nécessite de mesurer l'impact de chacune des actions du PLPDMA en termes d'émission de gaz à effet de serre (GES). La **tonne équivalent CO<sub>2</sub> (t<sub>éqCO2</sub>)** est une unité créée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre. Cette unité permet de comparer les impacts des différents gaz à effet de serre sur l'environnement en les réduisant à une seule unité commune, le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Cette comparabilité facilite la compréhension des émissions de GES et permet de les cumuler pour une vision d'ensemble de leur impact. Le calcul des **émissions potentielles de CO<sub>2</sub> évitables** est ainsi un critère supplémentaire pour évaluer l'impact des actions de ce PLPDMA et guider l'action globale du plan.

L'estimation de ces émissions potentielles évitables (en t<sub>éqCO2</sub>) s'appuie sur les données disponibles dans la Base Empreinte de l'ADEME<sup>29</sup>. Le calcul est ainsi effectué de la manière suivante : la **quantité évitable**

<sup>29</sup> <https://base-empreinte.ademe.fr/>

(en kg/hab) est convertie en une **quantité évitable à l'échelle départementale (en tonnes)** à laquelle on applique un **facteur d'émissions (en t<sub>éqCO2</sub>/t<sub>déchets</sub>)**<sup>30</sup>.

A titre indicatif, au regard des émissions annuelles de GES en Indre-et-Loire évoquées en partie 2.1.2, la première estimation de la quantité d'émissions de GES évitables avec ce PLPDMA 2024-2030, 5 290 t<sub>éqCO2</sub>, représenterait environ **5% des émissions départementales liées au traitement des déchets**.

## 6.2. L'évaluation annuelle du PLPDMA et les rôles de la CES

### Une évaluation annuelle

Conformément à la réglementation entourant le déploiement des PLPDMA, Touraine Propre, en tant que coordinateur et pilote de ce PLPDMA départemental 2024-2030, devra ainsi **présenter un bilan chaque année** à la commission de suivi et d'évaluation, aux collectivités du département engagées dans ce programme, et diffuser ses éléments auprès du grand public.

Ce **bilan annuel** doit faire état des **résultats quantitatifs et qualitatifs**, en distinguant le niveau du programme, c'est-à-dire la vision globale, et le niveau des actions. Il doit également pouvoir être en mesure d'évaluer :

- **Les résultats**, c'est-à-dire la différence entre le scénario souhaité et le scénario réalisé
- **Les impacts** des actions lorsque les actions sont terminées, c'est-à-dire la différence entre le scénario de référence (l'état initial) et le scénario réalisé
- **L'efficacité** des actions et du programme, c'est-à-dire le ratio entre les objectifs et les résultats
- **L'efficience** des actions et du programme c'est-à-dire le ratio entre les moyens mis en œuvre et les résultats

Enfin, il devra **rendre accessible** l'ensemble de ces éléments par un travail de communication. Touraine Propre est favorable à la mise en place de CES dans chaque EPCI afin de suivre et d'orienter la déclinaison locales des objectifs de prévention de ce PLPDMA.

La volonté portée par les élus d'Indre-et-Loire à travers Touraine Propre est bien de **faire vivre ce programme de prévention**, en l'évaluant sans complaisance, annuellement, afin de pouvoir se féliciter des réussites collectives mais aussi échanger sur les actions mises en œuvre, de les corriger ou d'en proposer de nouvelles si elles n'atteignent pas leurs objectifs, ou encore de réorienter les moyens humains et financiers vers de nouvelles priorités en fonction des enjeux qui émergeront progressivement.

### Un suivi semestriel

A ce titre, **la réunion de la CES est proposée à une fréquence semestrielle**, permettant un co-pilotage fin du PLPDMA. Ces réunions seront l'occasion pour les membres de la CES de :

- partager leur avis sur l'état d'avancement du PLPDMA sur la base des revues de projet présentées en séance ;
- créer ou participer à des groupes de travail thématiques pour faire avancer les actions du PLPDMA ou y intégrer de nouvelles actions ;

<sup>30</sup> Par exemple, pour les biodéchets détournés de la poubelle noire, ce facteur d'émission est calculé avec « l'impact CO<sub>2</sub> moyen du compostage domestique » (t<sub>éqCO2</sub>/t<sub>déchets</sub>) auquel on retire « les émissions moyennes liées aux engrais qui sont remplacés par le compost » (t<sub>éqCO2</sub>/t<sub>déchets</sub>) ainsi que « l'impact moyen de la fin de vie des biodéchets des poubelles noires » (t<sub>éqCO2</sub>/t<sub>déchets</sub>), c'est-à-dire par enfouissement ou incinération.

- décider collectivement des thématiques des cycles d'animations scolaires portés par Touraine Propre en complément de celles organisées par les EPCI ;
- proposer des contributions au programme d'action annuel.

### Un bilan final

Au bout des 6 années de la mise en œuvre de ce premier PLPDMA départemental, la commission d'évaluation et de suivi aura la charge de réaliser une **évaluation de ce programme** afin de guider les orientations du prochain programme.

## CONCLUSION

Les ambitions et les moyens d'agir concrètement sont ainsi posés avec force dans ce document. Fruit d'un long travail d'élaboration, nourri par l'ensemble des acteurs de notre territoire, nous espérons vivement qu'il suscitera l'envie de l'ensemble des parties prenantes de s'engager résolument, le « changement de modèle » devant émerger de toutes parts.

Pour autant, nous avons conscience que cette démarche en faveur de la prévention, inédite sur notre territoire, est encore modeste au regard des enjeux de notre époque. Ce projet a ainsi naturellement vocation à évoluer dans le temps pour s'adapter aux évolutions du territoire, aux opportunités et à la volonté d'agir des acteurs locaux.

## ANNEXES :

PROGRAMME D'ACTION 2024-2030 DETAILLE :

cf. pièce-jointe

## LISTE DES INITIATIVES LOCALES EN FAVEUR DE LA REDUCTION DES DECHETS

Acteurs engagés	Typologie	Localisation	Action
AMAP Au fil du Long	Association	CCGR (Bueil-en-Touraine)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
HappyLoop (Ecophyse)	Entreprise	CCGR (Neuvy-le-Roi)	Créateur de poubelles et collecteurs pour le tri sélectif avec un service d'accompagnement et de personnalisation
AMAP La Georgerie	Association	CCGR (Rouziers-de-Touraine)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
Caverne Tri'Tout (Tri 37)	ESS	CCGR (Saint-Antoine-du-Rocher)	Ressourcerie dans l'enceinte de la déchetterie publique (boutique, matériauuthèque,..)
Planet O Naturel	Association	CCGR (Saint-Aubin-le-Dépeint)	Protection Environnement, sensibilisation grand public
AMAP de l'Escotais	Association	CCGR (Saint-Paterne-Racan)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
Association Citoyenne Gâtine-Racan	Association	CCGR (Saint-Paterne-Racan)	Collectif citoyen sur les thématiques environnementales
L'Archipel	Tiers-lieu	CCGR (Saint-Paterne-Racan)	Tiers-lieu d'activités liées à la transition écologique (éco-réhabilitation ; réemploi et surcyclage ; alimentation en circuits courts), de formation, d'inclusion et d'innovation sociale.
AMAP Les Locavores de Souvigné	Association	CCGR (Souvigné)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
AEST 37 (Association Environnementale du Sud Touraine)	Association	CCLST (Beaulieu-lès-Loches)	Protection Environnement, sensibilisation grand public
Mary Beauté	Entreprise	CCLST (Beaulieu-lès-Loches)	Salon de coiffure éco-responsable : gamme de produits pour cheveux en vrac/recharge
AMAP Les paniers de Cormery	Association	CCLST (Cormery)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
L'Atelier	Entreprise	CCLST (Descartes)	Réemploi, réparation, boutique friperie et créateurs locaux
AMAP de Belêtré	Association	CCLST (Dolus-le-Sec)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
AMAP de la vallée de l'Estrigueil	Association	CCLST (Ligueil)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
Epicerie Mini Ma Liste	Entreprise	CCLST (Loches)	Epicerie : vrac, consigne... et camion itinérant sur les marchés de Chinon, Tours,
Orchis	Association	CCLST (Loches)	Insertion/Rénovation avec du réemploi
Sud Touraine Compost	Entreprise	CCLST (Loches)	Plateforme de broyage et compostage de déchets verts et vente en vrac de compost, terreau, terre de bruyère, paillage,...
Ressourcerie La Pie	ESS	CCLST (Montrésor)	Réemploi : Ressourcerie (collecte et vente tous objets, animations variées, ateliers mobiles)
Natacha Couture	Entreprise	CCLST (Preuilly-sur-claise)	Marque d'accessoires zéro déchet en tissus biologiques : coton démaquillant, mouchoirs, essuie-tout lavable, lingette pour bébé, charlotte à plat et serviettes hygiéniques...
AMAP La Poterie	Association	CCLST (Saint-Quentin-sur-Indrois)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
AMAP Consoude	Association	CCLST (Sepmes)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
AMAP Bio de Nitray	Association	CCTEV (Azay-sur-Cher)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
AMAP Bio en Brenne	Association	CCTEV (Monnaie)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
CVDO	Entreprise	CCTEV (Monnaie)	Collecte de biodéchets pour méthanisation

La P'tite Brosse	Association	CCTEV (Montlouis)	Protection Environnement, sensibilisation grand public
Transition Brenne	Association	CCTEV (Reugny)	Réemploi : "donnerie" organisée mensuellement, sensibilisation grand public à la réduction des déchets
Association l'Armoire Sans Fin	Association	CCTEV (Vernou sur Brenne)	Réemploi de vêtements
Du Klap au Miam	Entreprise	CCTEV (Vouvray)	Antigaspillage, transformation de légumes invendus en pickles, tartinades,...
AMAP de la Belle Terre	Association	CCTOVAL (Bourgueil)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
AMAP de Château Lavallière	Association	CCTOVAL (Château-La-Vallière)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
L'Après - Tiers lieu écologique	Tiers-lieu	CCTOVAL (Coteaux-sur-Loire)	Ateliers, sensibilisation grand public
Graines de Loire	Entreprise	CCTOVAL (Langeais)	Epicerie - Salon de thé - Librairie : vrac, zéro-déchets, ateliers, animations, café-conférence...
AMAP Le Panier du Lys	Association	CCTVI (Artanne-sur-Indre)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
La tête dans l'bocal	Entreprise	CCTVI (Azay-le-Rideau)	Epicerie : vrac, zéro déchet
Epicerie S'aime du vrac	Entreprise	CCTVI (Bréhémont)	Epicerie vrac itinérante
Les P'tits Bouchons	Association	CCTVI (Esvres)	Collecte de bouchons en plastique et en liège pour recyclage, sensibilisation grand public
AMAP Radis et compagnie	Association	CCTVI (Lignière-de-Touraine)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
AMAP Les Paniers de la Passerelle	Association	CCTVI (Montbazou)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
AMAP Monts Panier	Association	CCTVI (Monts)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
AMAP de la Salle	Association	CCTVI (Rivarennnes)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
AMAP Saché de Légumes	Association	CCTVI (Saché)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
Nature Environnement	Association	CCTVI (Sorigny)	Protection Environnement, sensibilisation grand public
Passion vrac	Entreprise	CCTVI (Sorigny)	Epicerie : vrac, zéro déchet
L'Instant Présent	Entreprise	CCTVI (Thilouze)	Salon de coiffure éco-responsable : gamme de produits pour cheveux en vrac/recharge
La Grange Ô Bocaux	Entreprise	CCTVI (Truyes)	Epicerie : vrac, zéro déchet
ASPIE	Association	CCTVI (Veigné)	Protection Environnement, sensibilisation grand public
Biocoop	Entreprise	Département	Magasins : sélection de produits avec un large rayon vrac (Amboise, Tours, Chinon, Azay-le-Rideau, Bourgueil)
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Institution	Département	Accompagnement des acteurs de l'ESS
Conseil Départemental d'Indre-et-Loire	Institution	Département	Ramassage des déchets sauvages sur les grands axes routiers, sensibilisation grand public
Coop Nature	Entreprise	Département	Magasins : sélection de produits avec un large rayon vrac (Tours, Chambray-Lès-Tours)
Emmaus	ESS	Département	Entreprise d'insertion : achat/don de biens issus de la réparation/réemploi (Tours, Esvres, Chinon)
InPact 37	Réseau	Département	Réseau départemental d'associations dont l'objectif est de favoriser un développement agricole et rural durable, expertise sur les agricultures durables et les circuits courts
Repar Tours N Truck	Entreprise	Département	Réparation itinérante d'électroménager
Réseau CompostPlus	Réseau	National	Réseau national de collectivités engagées pour la collecte et la valorisation des biodéchets

Réseau National des Ressourceries et Recycleries	Réseau	National	Fédère les acteurs nationaux du réemploi, études nationales, plaidoyer
Réseau Vrac	Réseau	National	Fédère les acteurs de l'alimentation en vrac pour structurer la filière et sensibiliser les consommateurs
ADEME Centre	Institution	Région CVL	Promotion de l'économie circulaire, accompagnement des collectivités engagées, aides financières
Alter'Incub Centre-Val de Loire	Réseau	Région CVL	Incubateur d'innovation sociale, Alter'Incub accompagne la création d'entreprises dédiées à l'intérêt collectif
Chambre des métiers et de l'Artisanat	Institution	Région CVL	Ecodéfis des artisans et commerçants, charte et réseau des répar'acteurs
Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS)	Réseau	Région CVL	Fédère et accompagne les des acteurs régionaux de l'ESS
Coalition VRAC région Centre	Réseau	Région CVL	Mise en réseau des acteurs de la vente en vrac
Conseil Régional du Centre	Institution	Région CVL	Observatoire régional des déchets, mise en œuvre du PRPGD 2019-2031, aides financières à l'économie circulaire, animation d'un réseau "déchets" auprès des collectivités
Efferve'sens	Réseau	Région CVL	Plateforme de financement participatif des projets citoyens et engagés en Centre-Val de Loire portée par France Active CVL
Envirobat Centre	Association	Région CVL	Centre régional de ressources et d'échanges sur la thématique de la construction durable
Fédération des entreprises d'insertion CVL (FEI)	Réseau	Région CVL	Fédère les acteurs de l'insertion en Région Centre-Val de Loire
France Active Centre-Val de Loire	Réseau	Région CVL	Soutient tous les entrepreneurs qui s'engagent dans un projet avec impact positif
Institut des Territoires Circulaires CVL	Institution	Région CVL	Animation régionale sur la réduction des déchets, économie circulaire
Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire	Réseau	Région CVL	Fédère 7 têtes de réseaux associatives régionales sectorielles : CRAJEP, CROS, FNE, Ligue de l'enseignement, UNAT, URAF et URIOPSS
Nova-Bat	Réseau	Région CVL	Coopérative d'activité et d'emplois bâtiment et environnement de la Région Centre-Val de Loire
Réseau régional du réemploi (RAR)	Réseau	Région CVL	Fédère les acteurs régionaux du réemploi, accompagnement porteurs de projet, études de faisabilité, plaidoyer
Union régionale des Scop Île-de-France, Centre-Val de Loire, DOM-TOM	Réseau	Région CVL	Accompagne et fédère les coopératives Scop et Scic
AMAP Amboise	Association	SMICTOM Amboise (Amboise)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
La Boite d'à Côté	Association	SMICTOM Amboise (Bléré)	Réparation/réemploi/insertion avec un Pôle Ressourcerie boutique Bléréstore
Biscuiterie Ouro	Entreprise	SMICTOM Amboise (Château-Renault)	Upcycling : production de crackers apéritifs à partir de drêches de brasserie
AMAP Bio des 2 Rives	Association	SMICTOM Amboise (Civray-de-Touraine)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
Pôle XXI	Tiers-lieu	SMICTOM Amboise (Lussault-sur-Loire)	Tiers Lieu d'émancipation populaire en milieu naturel - animation - bien être - culture - nature
Le Coin Salon	Entreprise	SMICTOM Amboise (Luzillé)	Salon de coiffure éco-responsable : gamme de produits pour cheveux en vrac/recharge
AMAP La Noizelles	Association	SMICTOM Amboise (Nazelles Négron)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
Ressource'Ribambelle	ESS	SMICTOM Amboise (Nazelles Négron)	Réemploi : Ressourcerie (collecte et vente tous objets, animations variées, ateliers mobiles)

AMAP'tite Grange	Association	SMICTOM Amboise (Saint-Ouen-les-Vignes)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
CPIE Touraine – Val de Loire	Association	SMICTOM Chinonais (Avoine)	Protection Environnement, sensibilisation grand public
AMAP Pousse Toujours	Association	SMICTOM Chinonais (Chinon)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
Collectif Chinonais Environnement	Association	SMICTOM Chinonais (Chinon)	Protection Environnement, sensibilisation grand public
AMAP La Belle Terre	Association	SMICTOM Chinonais (Chouzé sur Loire)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
AMAP Les paniers de Grandgousiers	Association	SMICTOM Chinonais (Lerné)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
La Fripothèque	Entreprise	SMICTOM Chinonais (Chinon)	Réemploi : friperie seconde main, upcycling
Second Souffle	Entreprise	SMICTOM Chinonais (Noyan-de-Touraine)	Atelier d'artisan : réemploi, restauration de mobilier
Le Plaisir du Vrac	Entreprise	SMICTOM Chinonais (Sainte-Maure-de-Touraine)	Magasin : sélection de produits avec un large rayon vrac
AMAP Ballan-Bio-Solidaire	Association	TMVL (Ballan-Miré)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
AMAP Jack Be Little	Association	TMVL (Chambray-les-Tours)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
Nouvelle Attitude	ESS	TMVL (Chambray-les-Tours)	Réparation/réemploi/insertion
Picotti	Entreprise	TMVL (Fondettes)	Epicerie : vrac, zéro déchet
Picotti	Entreprise	TMVL (Fondettes)	Magasin : sélection de produits avec un large rayon vrac
AMAP en Joué	Association	TMVL (Joué-les-Tours)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
Régie des Quartiers de Joué Lès Tours	Association	TMVL (Joué-les-Tours)	Réparation/réemploi/insertion DEEE
SO.BIO	Entreprise	TMVL (Joué-les-Tours)	Magasin : sélection de produits avec un large rayon vrac
Solidarauto 37	Association	TMVL (Joué-les-Tours)	Réemploi/réparation/entretien de véhicules d'occasion pour les personnes en situation de précarité
AMAP de la Choisille	Association	TMVL (La Membrolle sur Choisille)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
AMAP La Riche en Bio	Association	TMVL (La Riche)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
Le Relais 37	ESS	TMVL (La Riche)	Réemploi de vêtements
Les Tour'Ange Jouent	Entreprise	TMVL (La Riche)	Location de jeux de société et de jouets livrés directement à domicile
Au temps de maille	Entreprise	TMVL (Luynes)	Epicerie : vrac, zéro déchet
Precious Plastic Touraine Val de Loire	Association	TMVL (Mettray)	Réemploi : transmission de connaissances et fabrication d'objets design, durables et désirables à base de plastique recyclé/réemployé
AMAP Notre AMAP d'Oé	Association	TMVL (Notre-Dame-d'Oé)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
Epicerie Label Echoppe (SCIC)	ESS	TMVL (Rochecorbon)	Antigaspillage, alimentation durable, sensibilisation grand public
La Mesure	Entreprise	TMVL (Saint Avertin)	Magasin : sélection de produits avec un large rayon vrac
Le Marché de Léopold	Entreprise	TMVL (Saint-Cyr-sur-Loire)	Magasin : sélection de produits avec un large rayon vrac
L'Opale Coiffure	Entreprise	TMVL (Saint-Cyr-sur-Loire)	Salon de coiffure éco-responsable : gamme de produits pour cheveux en vrac/recharge

Banque alimentaire de Touraine	Association	TMVL (Saint-Pierre-des-Corps)	Don alimentaire et sensibilisation contre le gaspillage alimentaire
Envie Touraine	ESS	TMVL (Saint-Pierre-des-Corps)	Réparation/réemploi/insertion DEEE, boutique en ligne, réemploi informatique
ID 37 (DLA Indre-et-Loire)	Association	TMVL (Saint-Pierre-des-Corps)	Accompagne la création et le développement d'emplois durable et soutenable
Julie Troncin Maroquinerie	Entreprise	TMVL (Saint-Pierre-des-Corps)	Valorisation de chutes de cuir, mode responsable
MueMosa (EMAAA)	Entreprise	TMVL (Saint-Pierre-des-Corps)	Laboratoire artistique des matériaux et déchets de construction
Active	Association	TMVL (Tours)	Réemploi de vêtements
AGIRE	Association	TMVL (Tours)	Observatoire universitaire sur la gestion des déchets en Indre-et-Loire
AMAP de la Fuye	Association	TMVL (Tours)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
AMAP du Campus de Tours	Association	TMVL (Tours)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
AMAP Les Paniers 2000	Association	TMVL (Tours)	AMAP : distribution de produits biologiques locaux, vrac
APNE Tours	Association	TMVL (Tours)	Ateliers, sensibilisation grand public, réparation, cleanwalks, jardinage naturel...
Association pour l'Informatique Participative	Association	TMVL (Tours)	Réparation/réemploi DEEE
Au tour du Vrac	Entreprise	TMVL (Tours)	Epicerie : vrac, zéro déchet
Bien Vivre au Nord de Tours	Association	TMVL (Tours)	Protection Environnement, sensibilisation grand public
Bout' à Bout'	ESS	TMVL (Tours)	Réemploi : filière locale de réemploi des contenants en verre
Collectif Cycliste 37	Association	TMVL (Tours)	Réparation/réemploi de vélos
Compost & Co	Entreprise	TMVL (Tours)	Collecte de biodéchets, point d'apport volontaire de quartier, sensibilisation
Cré-Sol	Association	TMVL (Tours)	Centre Réseau Economie Solidaire, accompagnement de porteurs de projet de l'ESS, formations participatives grand public
Cultures Solid'Air	Association	TMVL (Tours)	Réemploi, réparation, upcycling, antigaspillage
CVCL Touraine	Association	TMVL (Tours)	Association de consommateurs
Day by Day	Entreprise	TMVL (Tours)	Epicerie : vrac, zéro déchet
Ecologos 37	Association	TMVL (Tours)	Association du master droit de l'environnement et de l'urbanisme (événements autour de l'environnement)
Erbeko	Entreprise	TMVL (Tours)	Studio d'écodesign / Recherche et développement en écomatériaux
Final Ecology 37	Association	TMVL (Tours)	Association environnementale de l'université de Tours, ateliers réduction des déchets, visites, cleanwalk, anti-gaspillage,...
La Fourchette Paysanne	Entreprise	TMVL (Tours)	Epicerie : vrac, zéro déchet
L'Asso - Terre du Son	Association	TMVL (Tours)	Sensibilisation grand public sur la réduction de déchet en manifestation culturelle
Le sens de la vis	Entreprise	TMVL (Tours)	Conception et aménagement de mobiliers en bois local et palettes recyclées
Le Troglo	Entreprise	TMVL (Tours)	Supermarché coopératif et participatif
Les Beaumonts	Tiers-lieu	TMVL (Tours)	Espace test, accueil d'événements associatifs
Les bonnes mines	Association	TMVL (Tours)	Distribution de pain, épicerie sèche, vêtements, fournitures de bureau aux étudiants en précarité de Tours
Les compagnons bâtisseurs	Association	TMVL (Tours)	Rénovation de logements avec du réemploi

Les Sœurs Piqûres	Entreprise	TMVL (Tours)	Boutique de vêtements créés à partir de matériaux issus du réemploi
Les Vers de Tours	Association	TMVL (Tours)	Gestion de proximité des biodéchets, collecte et compostage auprès de la restauration
Lowtech Touraine	Association	TMVL (Tours)	Réparation/réemploi de matériaux en bois
Margaret Coiffure	Entreprise	TMVL (Tours)	Salon de coiffure éco-responsable : gamme de produits pour cheveux en vrac/recharge
Paula	Entreprise	TMVL (Tours)	Restaurant : point de vente/collecte de produits consignés
Precious Kitchen	Association	TMVL (Tours)	Réemploi : Identifier, cartographier et qualifier des ressources disponibles sur le territoire pour les valoriser
ReBout'	Association	TMVL (Tours)	Réemploi pour consigne du verre
Régie Plus	Association	TMVL (Tours)	Chantiers d'insertion, nettoyage urbain, entretien d'espaces verts publics,...
Repair Café	Association	TMVL (Tours)	Réparation/réemploi
Ressourcerie La Charpentière	ESS	TMVL (Tours)	Réemploi : Ressourcerie (collecte et vente tous objets, animations variées, ateliers mobiles)
Restos du cœur	Association	TMVL (Tours)	Don alimentaire
Roulement à Bill	Association	TMVL (Tours)	Réparation/réemploi de vélos
SEPANT	Association	TMVL (Tours)	Fédération d'associations locales autour des problématiques environnementales (relai 37 de France Nature Environnement)
Smart-borne	Entreprise	TMVL (Tours)	Borne de collecte de bouteille en plastique pour recyclage, contre points valables chez des partenaires
Team River Clean 37	Association	TMVL (Tours)	Protection Environnement, ramassage de déchets sauvages
UFC Que Choisir 37	Association	TMVL (Tours)	Protection Environnement, sensibilisation grand public
VALESENS Tours	Association	TMVL (Tours)	Valorisation et promotion du design et des technologies du sensoriel dans le monde économique
Veloop	ESS	TMVL (Tours)	Réparation/réemploi de vélos
Will You Marine Me	Entreprise	TMVL (Tours)	Fleuriste engagée, fleurs locales et de saison, emballages éco-responsables
Zéro Déchet Touraine	Association	TMVL (Tours)	Sensibilisation à la réduction des déchets, diagnostic sur le gaspillage alimentaire, audits déchets en entreprise, gestion de proximité des biodéchets, initiative "PassPlat" de boîtes en verre consignées

## COMPOSITION DE LA CES : COMMISSION D'ELABORATION ET DE SUIVI DU PLPDMA

Collèges	CES #1	CES #2	CES #3	Moyenne
<b>Citoyens</b>	22	21	14	19
<b>Collectivités</b>	29	27	21	26
<b>Institutions</b>	4	3	2	3
<b>Animation</b>	1	1	1	1

<b>Total :</b>	<b>56</b>	<b>52</b>	<b>38</b>	<b>49</b>
----------------	-----------	-----------	-----------	-----------

NOM	PRENOM	COLLEGE	STRUCTURE
AROCHE-KEMPF	Isabelle	Collectivité	Touraine Propre
BEL	Francois	Collectivité	SMICTOM du Chinonais
BENOIST	Blandine	Collectivité	SMICTOM d'Amboise
BERGER	Sébastien	Collectivité	SMIPE (CC Touraine Ouest Val de Loire)
BERNARD	Michel	Citoyens	AEST 37
BLANCHET	Alain	Citoyens	UDAF 37
BOSCREDON	Pierre	Citoyens	Veloop
BOURGEOIS	Elodie	Collectivité	CC Touraine Est-Vallées
BRASERO	Jean-Louis	Collectivité	Tours Métropole Val de Loire
CHABERT	Christophe	Citoyens	Planet O Naturel
CHAUSSARD	Gautier	Collectivité	Touraine Propre
COHEN	Martin	Collectivité	Touraine Propre
DECHAINE	Anthony	Collectivité	SMICTOM du Chinonais
DEGUET	Gilles	Citoyens	SEPANT
DENIAU	Philippe	Collectivité	SMICTOM d'Amboise
DENIS	Cécilia	Citoyens	La P'tite Brosse
DESCROIX	Gilles	Collectivité	Tours Métropole Val de Loire
DOUARD	Dominique	Citoyens	NEVA
DOUCHET	Didier	Collectivité	SMICTOM du Chinonais
DUPONT	Pierre	Citoyens	Repair Café
DUPONT	Xavier	Collectivité	SMIPE (CC Touraine Ouest Val de Loire)
DUTERTE	Sophie	Collectivité	CC Touraine Vallée de l'Indre
FAVIA	Luc	Collectivité	CC Val d'Amboise
FERREIRA	Hélène	Collectivité	Tours Métropole Val de Loire
FEYTOUT	Paul	Collectivité	SMIPE (CC Touraine Ouest Val de Loire)
FOURTEAU	Gilles	Citoyens	Nature Environnement
GADIN	Patricia	Collectivité	CC Touraine Est-Vallées
GERARD	Francis	Collectivité	Tours Métropole Val de Loire
GINER	Sylvie	Collectivité	CC Touraine Vallée de l'Indre
GODEFROY	Chloé	Citoyens	La Ressource Ribambelle
GREGOIRE-LUCAS	Catherine	Collectivité	SMICTOM d'Amboise
GUENEE	Lucie	Collectivité	Touraine Propre
HAMANN	Francine	Citoyens	Team River Clean 37

JORY	Claire	Institution	Région Centre-Val de Loire
JOUBERT	Françoise	Citoyens	Association citoyenne Gâtine-Racan
KULPA	Lise	Institution	Conseil Départemental 37
LABORIEUX	Josette	Citoyens	Zéro Déchet Touraine
LALOT	Francois	Collectivité	CC Touraine Est-Vallées
LAPLEAU	Eric	Collectivité	CC Gâtine-Racan
LAUBRY	Georges	Citoyens	UFC Que Choisir 37
LUANCO	Eric	Collectivité	SMICTOM du Chinonais
MALTERRE	Marie-Laure	Collectivité	Tours Métropole Val de Loire
MANCEL	Anne	Collectivité	SMIPE (CC Touraine Ouest Val de Loire)
MASSARD	Philippe	Collectivité	CC Touraine Vallée de l'Indre
MAUGE	Julien	Institution	Région Centre Val de Loire
MELE	Patrice	Observateur	Observateur Université de Tours
MEREAU	Bruno	Collectivité	CC Loches Sud Touraine
MONIN	Huges	Citoyens	Bout' à Bout
MOYER	Karl	Citoyens	Orchis
NAVARD	Mathis	Collectivité	Touraine Propre
NGUYEN VAN KHAN	Olivia	Intervenante	Hub'Eco Tours Métropole Val de Loire
ORANCE	Karine	Intervenant	Animatrice/facilitatrice
PLANTIER	Patrick	Collectivité	SMIPE (CC Touraine Ouest Val de Loire)
PLOQUIN	Danielle	Collectivité	Touraine Propre
REBIERE	Elsa	Citoyens	CLCV Touraine
RENOUX	Jean-Claude	Citoyens	ASPIE
ROBIN	Sophie	Citoyens	La Charpentière
SAINT-LAURENT	Claire	Collectivité	CC Loches Sud Touraine
SEBAOUN	Christopher	Collectivité	Tours Métropole Val de Loire
SEJOURNE	Apoline	Citoyens	La Ressource Ribambelle
SERRES	Christelle	Collectivité	CC Gâtine-Racan
STEEN	Marianne	Citoyens	Precious Plastic
SUARD	Patricia	Collectivité	Tours Métropole Val de Loire
SZCZEPANIĄK	Mathieu	Intervenant	Compagnons Bâisseurs
TANGUY	Gilles	Citoyens	ASPIE
TEILLET	Laurent	Citoyens	Collectif Chinonais Environnement
TESSIER	Jonathan	Collectivité	CC Gâtine-Racan
THOMAS	Audrey	Citoyens	Les Vers de Tours
TILLIER	Béatrice	Collectivité	CC Touraine Vallée de l'Indre
TINCQ	Amaury	Citoyens	Emmaüs Esvres
TRYSTRAM	Antoine	Collectivité	CC Gâtine-Racan
VIALLES	Elisabeth	Collectivité	CC Loches Sud Touraine
WAJRAK	Agatha	Citoyens	CPIE Touraine
WALLEE	Michaëlle	Institution	Chambre de Commerce et de l'Industrie

## GLOSSAIRE : ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

- ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;
- AGEC** : (loi) anti-gaspillage pour une économie circulaire promulguée en 2020 ;
- CC ACBVL** : Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher ;
- CC CR** : Communauté de communes du Castelrenaudais ;
- CC CVL** : Communauté de communes de Chinon, Vienne et Loire ;
- CC GR** : Communauté de communes de Gâtine-Racan ;
- CC LST** : Communauté de communes de Loches Sud Touraine ;
- CC TEV** : Communauté de communes Touraine-Est Vallées ;
- CC TOVAL** : Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire (ex-SMIPE depuis 2024) ;
- CC TVI** : Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre ;
- CC TVV** : Communauté de communes Touraine Val de Vienne ;
- CC VA** : Communauté de communes du Val d'Amboise ;
- CES** : Commission d'élaboration et de suivi (du PLPDMA) ;
- CEE** : Communauté économique européenne ;
- Centre d'enfouissement ou de stockage** : voir ISDND ;
- CNDP** : Commission nationale du débat public ;
- COFIL** : comité de pilotage ;
- COTECH** : comité technique ;
- CS** : collecte sélective ;
- DAE** : déchets d'activités économiques ;
- DMA** : déchets ménagers et assimilés ;
- DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- DSP** : délégation de service public ;
- EPCI** : établissement public de coopération intercommunale ;
- ESS** : économie sociale et solidaire ;
- ETP** : équivalent temps plein ;
- Exutoire** : solution de traitement pour les déchets ;
- GIEC** : groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ;

**Gisement** : quantité des déchets pour un territoire donné ;

**GMS** : Grandes et moyennes surfaces

**ISDND** : installation de stockage de déchets non dangereux / centre d'enfouissement ;

**LTECV** : loi de transition énergétique pour la croissance verte promulguée en 2015 ;

**MODECOM** : mode de caractérisation des ordures ménagères développé par l'ADEME ;

**NOTRe** : loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ;

**OMR** : ordures ménagères résiduelles ;

**PLPDMA** : programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ;

**PRPGD** : Plan régional de prévention et de gestion des déchets ;

**Région CVL** : Région Centre-Val de Loire ;

**REOM** : redevance d'enlèvement des ordures ménagères ;

**REP** : responsabilité élargie des producteurs ;

**SMICTOM** : syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères ;

**SMICTOM A** : SMICTOM d'Amboise ;

**SMICTOM C** : SMICTOM du Chinonais ;

**SMIPE** : syndicat mixte pour la protection de l'environnement Val Touraine Anjou, CC TOVAL depuis 2024 ;

**SNBC** : stratégie nationale bas-carbone adoptée en 2015 ;

**SRADET** : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ;

**TEOM** : taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

**TGAP** : taxe générale sur les activités polluantes ;

**TI** : tarification incitative ;

**TMVL** : Tours Métropole Val de Loire ;

**UVE** : unité de valorisation énergétique.